Groupe Crédit Agricole

Actualisation A01 du document de référence 2012

Éléments financiers 2012 du groupe Crédit Agricole

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. 2
Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole 3
Les métiers du groupe Crédit Agricole 4

1 Rapport de gestion 7
Activités et informations financières 8
Facteurs de risque 45
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2 88

2 Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole 125
Cadre général 126
États financiers consolidés 130
Notes annexes aux états financiers 136
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 252

3 Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations 255
Attestation du responsable 255
Contrôleurs légaux des comptes 256

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 "Organigramme", sous-rubrique 7.1 "Description du Groupe" de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 484 à 486 du document de référence 2012.

Il présente les éléments financiers 2012 du groupe Crédit Agricole.

Actualisation du Document de référence 2012 - A01

Éléments financiers 2012 du groupe Crédit Agricole

PROFIL

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Premier financeur de l'économie française et grand acteur européen, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients en France et dans le monde, dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés : assurance, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et 29 000 administrateurs des Caisses régionales et locales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 51 millions de clients, 6,9 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Le Groupe figure ainsi dans le top 3 du classement établi par Novethic sur la communication responsable des 31 plus grandes banques et compagnies d'assurance européennes.

Une banque au service de 51 millions de clients [1]

- 11 300 agences dans 11 pays [1] (dont 9 000 en France et 900 en Italie) ;
- Présence dans près de 60 pays.

Un acteur au service de l'économie

- Adhésion au Pacte mondial des Nations unies et aux Principes climat ;
- Adoption des Principes Équateur par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Signature des Principes pour l'investissement responsable par Amundi, Crédit Agricole Cheuvreux et Crédit Agricole Assurances ;
- Signature de la Charte des achats responsables entre grands donneurs d'ordre et PME.

(1) Y compris les Caisses régionales et hors Emporiki.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2013 sous le numéro D.13-0141. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

6,9 millions de sociétaires

2 512 Caisses locales

Fédération Nationale du Crédit Agricole

39 Caisses régionales

détenant ensemble, via SAS Rue la Boétie, le contrôle de Crédit Agricole S.A.

Public

Y compris autocontrôle

≃ 25 % [1] **56,3 %** **43,7 %**

Crédit Agricole S.A.

Banques de proximité
- **Caisses régionales de Crédit Agricole** (≈ 25% de chacune des Caisses régionales [1])
- **LCL**
- **Banque de proximité à l'international :** Groupe Cariparma, Crédit Agricole Bank Polska, Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt

Métiers spécialisés
- **Services financiers spécialisés :** Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring
- **Gestion de l'épargne :** Amundi, CACEIS, Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole Private Banking

Banque de financement et d'investissement
Crédit Agricole CIB

Activités et filiales spécialisées :
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions, Crédit Agricole Cards & Payments

Au 31 décembre 2012 [2]

[1] A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
[2] Hors Emporiki cédée le 1er février 2013, CLSA et CA Cheuvreux en cours de cession.

Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole

intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*	2010
Produit net bancaire	31 044	33 728	34 206
Résultat brut d'exploitation	10 624	13 319	13 357
Coût du risque	(4 643)	(5 303)	(5 191)
Résultat net	(3 755)	1 127	4 091
Résultat net part du Groupe	(3 808)	812	3 611

ACTIVITÉ

(en milliards d'euros)	2012	2011	2010
Total du bilan	2 008	1 880	1 731
Prêts bruts sur clientèle et établissements de crédit	876	930	882
Ressources clientèle [1]	921	959	935
Capitaux propres	76,2	76,8	77,4
Capitaux propres, part du Groupe	71,0	70,7	71,5

(1) Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit et dettes représentées par un titre.

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's	P1	A2	Mise sous surveillance Stable
Standard and Poor's	A-1	A	Négative
FitchRatings	F1+	A+	Négative

Les métiers du groupe Crédit Agricole

SIX PÔLES MÉTIERS

Banque de proximité en France – 39 Caisses régionales

- **Produit net bancaire : 14,3 milliards d'euros**

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurances dommages et de prévoyance.

- 21 millions de clients particuliers ;
- 7 013 agences et 6 667 points verts ;
- Premier en part de marché *(source : Banque de France, septembre 2012)* dans :
  - les dépôts bancaires des ménages : 23,4 %,
  - les crédits aux ménages : 20,6 %,
  - les crédits aux agriculteurs : 78,5 % *(source : RICA 2010)* ;
- Taux de pénétration :
  - auprès des particuliers : 28,8 % *(source : Operbac 2012)*,
  - auprès des agriculteurs : 88 % *(source : Adéquation 2011)*,
  - auprès des professionnels : 33 % *(source : Pépites CSA 2011)*,
  - auprès des entreprises : 34 % *(source : TNS Sofres 2011)*,
  - auprès du secteur associatif : 24 % *(source : CSA 2012 – observatoire des comportements financiers et d'assurance des associations)*.

Banque de proximité en France – LCL

- **Produit net bancaire : 3,9 milliards d'euros**

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises. La banque des flux, transverse aux marchés, complète le dispositif.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, de gestion d'actifs et d'assurances ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la banque privée ; les sites Internet (dédiés aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels) et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers, 325 000 professionnels, 27 300 entreprises ;
- 2 077 implantations commerciales, dont :
  - 88 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
  - 70 pôles et sites dédiés à la banque privée,
  - 3 implantations de gestion de fortune (Paris, Lyon et Bordeaux).

Banque de proximité à l'international

- **Produit net bancaire : 3,0 milliards d'euros**

Le Crédit Agricole continue de déployer à l'international, son modèle de banque universelle de proximité, principalement en Europe et sur ses pays traditionnels d'implantation dans le Bassin méditerranéen. Le Crédit Agricole est particulièrement bien implanté en Italie, (Gruppo Cariparma Crédit Agricole), avec au total 942 points de vente, très majoritairement situés dans les zones les plus riches d'Italie qui servent plus de 1,7 million de clients.

En Europe centrale et orientale, le Crédit Agricole opère sous la marque Crédit Agricole en Pologne, en Ukraine, en Serbie, en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie.

En Ukraine, la fusion entre Crédit Agricole Bank PJSC et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Ukraine, réalisée le 19 novembre 2012, permet de servir désormais toutes les clientèles.

En Pologne, ce déploiement de la banque universelle de proximité est bien engagé avec le lancement en 2012 de l'activité *mid-corporate*, que consolidera la fusion annoncée de Crédit Agricole Bank Polska avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Pologne et le développement sur les marchés agriculture-agroalimentaire.

En Grèce, l'année 2012 a été marquée par la recherche d'une solution de désengagement, satisfaisant au mieux les intérêts du Groupe.

Le Crédit Agricole est aussi présent de longue date sur le pourtour du bassin méditerranéen, au Maroc (Crédit du Maroc avec 77,4 % d'intérêts) et en Égypte (Crédit Agricole Egypt avec 60,5 % d'intérêts).

Par ailleurs, le Crédit Agricole détient des participations dans d'autres pays européens, au Portugal dans la 3e banque du pays en total de bilan, le Banco Espirito Santo, dont il détient 20,2 % d'intérêts - ainsi que dans Crédit Agricole Belgique avec 66,7 % d'intérêts, Bankoa au pays basque avec 99,8 %, et Crédit Agricole Financements Suisse détenue à 100 %.

Services financiers spécialisés

▸ **Produit net bancaire : 3,4 milliards d'euros**

Crédit à la consommation : Crédit Agricole Consumer Finance est un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, présent dans 23 pays, (20 pays européens mais aussi, l'Arabie Saoudite, le Maroc et la Chine). Crédit Agricole Consumer Finance occupe une position significative sur tous les canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison et amélioration de l'habitat…), e-commerce, partenariats et courtage.

Crédit Agricole Consumer Finance développe également une activité de produits d'épargne, à destination de clients institutionnels et de particuliers en Allemagne, et de distribution d'assurances emprunteurs, d'assurances destinées aux produits nomades et techniques et de produits de prévoyance.

Crédit Agricole Consumer Finance gère au total 73,2 milliards d'euros d'encours de crédits à la consommation.

Crédit Agricole Leasing & Factoring accompagne les entreprises, les professionnels, les agriculteurs et le secteur public avec des offres innovantes en crédit-bail et en affacturage.

Encours gérés à fin 2012 : 23,2 milliards d'euros.

Crédit-bail :

- en France : n° 4 du crédit-bail mobilier et immobilier *(source : ASF, mars 2013)* et financeur majeur du développement durable et du secteur public ;
- en Europe : n° 7 du crédit-bail *(source : Leaseurope, juin 2012)*, n° 1 du crédit-bail en Pologne *(source : Polish Leasing association 2012)*.

Encours en crédit-bail : 18,6 milliards d'euros.

Affacturage :

- en France : n° 1 de l'affacturage *(source : ASF mars 2013)* ;
- en Europe : n° 5 de l'affacturage *(source : Société)*, n° 4 en Allemagne *(source : Deutscher Factoring-Verband juin 2012)*.

Chiffre d'affaires factoré : 56,3 milliards d'euros.

Gestion de l'épargne

▸ **Produit net bancaire : 5,2 milliards d'euros**

Gestion d'actifs : le métier de la gestion d'actifs, exercé par le groupe Amundi, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Amundi se classe 2e acteur européen et 9e mondial de l'industrie de gestion d'actifs avec 727,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Assurances : le métier d'assureur est exercé principalement par le groupe Crédit Agricole Assurances. 2e assureur de personnes en France à fin 2011 et 7e assureur de biens et de responsabilité en France à fin 2011 *(source : L'Argus de l'assurance du 14 décembre 2012)*, Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients en assurance de personnes, assurance dommages et assurance des emprunteurs en France et à l'international. S'appuyant en France sur les Caisses régionales et LCL, et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 15 pays.

Le chiffre d'affaires du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 23,2 milliards d'euros en 2012.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur de la banque privée.

En France, il compte parmi les leaders sur le marché de la clientèle fortunée où il intervient au travers de trois marques :

- Crédit Agricole Banque Privée, marque lancée par les Caisses régionales sur la clientèle patrimoniale ;
- Indosuez Private Banking (détenue par Crédit Agricole Private Banking), filiale dédiée à la clientèle fortunée et à la gestion privée (CA Indosuez Gestion), travaillant en étroite collaboration avec les Caisses régionales mais également pour une clientèle en direct ;
- LCL Banque Privée, pôle de gestion spécialisé et intégré au réseau LCL.

À l'international, le Groupe est aussi un des principaux acteurs du secteur et intervient, notamment en Suisse, au Luxembourg, à Monaco et sur les marchés en forte croissance (Asie, Amérique latine et Moyen-Orient).

Actifs gérés : 132,3 milliards d'euros [1].

(1) Y compris les actifs LCL Banque Privée (38,3 milliards d'euros) et hors actifs détenus par les Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

Banque de financement et d'investissement

▸ **Produit net bancaire : 3,2 milliards d'euros**

Crédit Agricole CIB propose à ses clients des produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, et de la banque commerciale. Les activités de Crédit Agricole CIB s'articulent autour de cinq pôles :

Le suivi commercial des entreprises & le réseau international assure le suivi commercial des grandes entreprises françaises ou internationales, des entreprises régionales ou collectivités locales françaises. Il propose également des solutions aux besoins d'exploitation et financement du commerce international.

La Banque d'investissement a pour mission principale de conseiller les grandes entreprises dans leurs problématiques de haut de bilan et regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, les métiers d'Equity Capital Markets, de Strategic Equities et de Structured Financial Solutions, ainsi que les équipes sectorielles spécialisées, incluant les financements structurés télécoms.

L'Optimisation de la dette & distribution couvre pour les entreprises et institutions financières, l'origination, la structuration et l'arrangement de crédits syndiqués et bilatéraux à moyen et long terme. Il couvre également la prise ferme ainsi que la distribution primaire et secondaire des crédits syndiqués.

La Banque de financement consiste à originer, structurer et financer des opérations de grande exportation et d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis, (tels qu'aéronautique et rail, maritime, immobilier et hôtellerie), ainsi que des crédits complexes et structurés.

La Banque de marchés couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché de taux et de change à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Elle assure également le suivi commercial des institutions financières. L'ensemble des lignes produits s'appuie sur des services de recherche dédiée.

Rapport de gestion

1

Activités et informations financières 8

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 8
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 8
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 9
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ 11
BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 26
GESTION DU CAPITAL 29
PARTIES LIÉES 30
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 31
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES 43

Facteurs de risque 45

RISQUES DE CRÉDIT 46
RISQUES DE MARCHÉ 57
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD* 64
GESTION DU BILAN 68
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE 75
RISQUES OPÉRATIONNELS 84
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ 87

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2 88

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE 88
GESTION DES RISQUES 89
RATIOS PRUDENTIELS 90
FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL 92
RISQUE DE CRÉDIT 100
RISQUE DE MARCHÉ 123
RISQUE OPÉRATIONNEL 123

Activités et informations financières

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 512 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central “Crédit Agricole S.A.” et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 56,3 % du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31/12/2012), société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l’organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelque 29 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l’ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d’information, de dialogue et d’expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe. Crédit Agricole S.A. est l’organe central du réseau Crédit Agricole qui comprend les 39 Caisses régionales ainsi que, depuis le 14 décembre 2011, CACIB. A ce titre, et conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l’ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l’international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l’Union européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de l’entité de *reporting* telle que définie par le règlement européen 1606/2002 et constituée de l’organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Évolution du périmètre de consolidation

L’évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2.1.1, 2.1.4 et 2.1.5 ainsi que dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2012, la Grèce a de nouveau fait la une de l’actualité financière avec un nouveau plan d’aide, une annulation sur sa dette publique synonyme de décote sévère pour les investisseurs privés, et une instabilité politique et sociale chronique qui a alimenté les craintes d’une sortie du pays de la zone euro.

L’Espagne est entrée dans une phase difficile sur fond de doutes sur la solidité du système bancaire, de dérapage des finances publiques, de chômage record et d’approfondissement de la récession. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont nettement tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7 %, seuil de déclenchement des plans d’aide grec, irlandais et portugais. En dépit des efforts de réformes entrepris par le gouvernement technique de Mario Monti, l’Italie n’a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression. **L’ensemble a fait craindre pour l’intégrité même de la zone euro.**

C'est donc sous haute tension que s'est tenu un nouveau sommet européen fin juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme européen de stabilisation, le nouveau fonds de secours à caractère pérenne (entré en vigueur en octobre), a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les États, moyennant la mise en œuvre d'une supervision bancaire à l'échelle européenne sous l'égide de la Banque centrale européenne (BCE). Une enveloppe de 100 milliards d'euros a également été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire. Cette volonté affichée de progresser vers une union bancaire n'a pas totalement convaincu des marchés inquiets des délais de mise en œuvre.

Les difficultés financières de l'Espagne et les signaux inquiétants de ralentissement de l'économie mondiale ont ainsi continué à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de la zone euro, au point de craindre une répétition du scénario catastrophe de l'été 2011. **Le 26 juillet a marqué un vrai tournant lorsque le gouverneur de la BCE, Mario Draghi a déclaré que la BCE était prête, dans les limites de son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intégrité de la zone euro.** Le patron de la BCE a confirmé en annonçant début septembre, un programme de rachats illimités de titres de dette sous conditions strictes (baptisé OMT pour "*Outright Monetary Transactions*"). L'ensemble a permis d'évacuer le scénario extrême d'un éclatement pur et simple de la zone euro et d'impulser un mouvement de hausse sur les marchés, venant ainsi corriger les excès de pessimisme passés.

En dépit de la stabilisation des anticipations et de l'environnement de marché, il ne sera pas possible, sans croissance, de viabiliser les trajectoires de dettes. C'est donc le thème de la croissance qui va dominer l'année 2013.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*[1]	Variation 2012 /2011
Produit net bancaire	**31 044**	**33 728**	**(8,0 %)**
Charges d'exploitation	(20 420)	(20 409)	+ 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	**10 624**	**13 319**	**(20,2 %)**
Coût du risque	(4 643)	(5 303)	(12,4 %)
Résultat d'exploitation	**5 981**	**8 016**	**(25,4 %)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(233)	(788)	(70,4 %)
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(3 265)	(1 667)	+ 95,8 %
Résultat avant impôt	**2 483**	**5 561**	**(55,4 %)**
Impôt sur les bénéfices	(2 247)	(2 710)	(17,1 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 991)	(1 724)	x 2,3
Résultat net	**(3 755)**	**1 127**	**ns**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(3 808)**	**812**	**ns**

(1) Pro forma du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.

L'exercice 2012 est marqué par des mesures structurantes pour le Groupe, mises en œuvre à partir d'un travail approfondi d'adaptation au nouvel environnement financier et réglementaire : cessions d'activités non cœur, ajustement des valorisations des actifs au bilan, renforcement de l'efficacité opérationnelle. Ainsi, la cession de la filiale grecque Emporiki a été menée à bien au cours du second semestre, sans aucune ligne de financement résiduelle. Le Groupe a, dans le même temps, accéléré le recentrage de ses actifs en Europe du Sud : outre la totalité de sa participation dans Intesa Sanpaolo, il a cédé sa participation dans BES Vida tout en maintenant son niveau de détention dans la banque BES ; il a également ramené sa participation dans Bankinter de plus de 20 % début 2012 à 15,1 % à la clôture de l'exercice, et à moins de 10 % depuis.

Le **produit net bancaire** de l'année s'élève à 31 044 millions d'euros, en baisse de 8,0 % par rapport à 2011 *pro forma.* Il intègre l'impact négatif de la réévaluation de la dette propre liée à l'amélioration de la signature de Crédit Agricole CIB et à l'élimination en intragroupe des instruments de dette émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par Predica pour le compte des assurés dans le cadre de contrats en unités de compte pour un total de - 1 551 millions d'euros sur l'année, ainsi que des moins-values de cessions de portefeuilles dans le cadre du plan d'adaptation en Banque de financement et d'investissement (pour - 114 millions d'euros) et en Services financiers spécialisés. Elle résulte enfin des opérations liées au recentrage stratégique du Groupe, notamment la dépréciation sur les titres Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros au titre de la dépréciation durable des titres disponibles à la vente, suivi de la cession totale des titres concernés. Enfin, diverses moins-values sur titres en début d'année ont réduit l'impact positif de 864 millions d'euros du rachat de dettes hybrides réalisé en début d'année. Avant ces éléments spécifiques, la baisse du produit net bancaire est ramenée à 2,1 % sur l'année, reflétant un contexte économique d'ensemble atone.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 20 420 millions d'euros, stables par rapport à 2011 *pro forma,* grâce aux efforts de maîtrise des charges.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 10 624 millions d'euros, affichant une baisse de 20,2 % par rapport à l'exercice précédent, baisse ramenée à 7,7 % hors éléments spécifiques. Le coefficient d'exploitation du groupe Crédit Agricole ressort à 65,8 % pour l'année 2012.

Le **coût du risque** baisse de 12,4 % en un an *pro forma* pour s'élever à 4 643 millions d'euros en 2012.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à - 233 millions d'euros en 2012, à comparer à -788 millions d'euros en 2011 *pro forma,* intégrant en 2012 la dépréciation de BES pour - 267 millions d'euros et l'impact de la déconsolidation de Bankinter en août 2012, après le passage sous le seuil de 20 % et la perte de l'influence notable (- 193 millions d'euros).

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** s'élève à - 3 470 millions d'euros en 2012 à la suite des tests *d'impairments* qui ont été réalisés principalement pour tenir compte de l'impact du renforcement des exigences prudentielles, mais aussi de la dégradation de l'environnement macroéconomique et financier pour les pays et les métiers concernés. Ces dépréciations concernent principalement la Banque de financement et d'investissement (- 845 millions d'euros en résultat net part du Groupe), le Crédit à la consommation (- 1 495 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et la Banque de proximité à l'international (- 1 124 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Le résultat avant impôt ressort ainsi à 2 483 millions d'euros et 8 445 millions d'euros hors éléments spécifiques.

Le **Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession** s'élève à - 3 991 millions d'euros sur l'année, reflétant les impacts des cessions d'Emporiki, de Cheuvreux et de CLSA.

Le résultat net part du Groupe ressort ainsi pour l'exercice 2012 à - 3 808 millions d'euros. Hors élément**s** spécifiques, il aurait atteint 5 677 millions d'euros.

Réalisation du plan d'adaptation : forte baisse des besoins de liquidité et des emplois pondérés

Conformément à la communication faite le 14 décembre 2011, le Groupe a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre du plan d'adaptation, et a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés tant en termes de désendettement que d'optimisation de la consommation de fonds propres. Ainsi, les besoins de liquidité du Groupe ont été réduits de 68 milliards d'euros à taux de change courant entre juin 2011 et décembre 2012, soit 136 % de l'objectif de 50 milliards d'euros. La baisse des emplois pondérés s'élève à 57 milliards d'euros à taux de change constant sur la même période (représentant 160 % de l'objectif), y compris les impacts en Bâle 3 ainsi que l'opération Marylebone qui a généré une baisse des emplois pondérés de 14 milliards d'euros.

Ces baisses reflètent les mesures prises au sein de trois métiers. En Banque de proximité, le ratio crédits/collecte s'est fortement amélioré, passant de 129 % en juin 2011 à 122 % à fin décembre 2012. Le pôle Services financiers spécialisés a quant à lui réduit ses besoins et mené avec succès des actions de refinancement externe par le biais de collecte *retail* en Allemagne, de titrisations et d'émissions obligataires, qui ont généré 7 milliards de collecte sur la durée au plan. Enfin, Crédit Agricole CIB, outre la mise en place de son nouveau modèle, a cédé 10,3 milliards d'euros de portefeuilles de créances (avec une décote moyenne de seulement 2,3 %), ainsi que des portefeuilles de CDOs et de RMBS, et les risques de marchés inhérents à son portefeuille de corrélation.

	Financement	Solvabilité
(en milliards d'euros)	Réduction du besoin de financement au 31/12/2012 (1)	Réduction des emplois pondérés au 31/12/2012 (2)
Banque de proximité	(22)	
Services financiers spécialisés	(13)	(6)
Banque de financement et d'investissement	(33)	(51)
TOTAL	**(68)**	**(57)**

(1) À change courant.

(2) À change constant, y compris impact en Bâle 3.

La liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012, en progression de 2 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2011.

L'endettement court terme correspondant à l'encours de dettes à moins de 370 jours levées par le Groupe auprès de contreparties de marché (hors le net des opérations de *repos* et *reverse repo*s et hors opérations de refinancement banques centrales, pour un montant total de 34 milliards d'euros), s'élève à 137 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 136 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les ressources de marché court terme et *repos* diminuent de 12 milliards d'euros sur l'année tandis que les actifs liquides, principalement les dépôts banques centrales, les actifs interbancaires et le portefeuille de titres, augmentent de 36 milliards d'euros sur l'année.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2012 s'élève à 47 milliards d'euros. Les ressources stables, de 861 milliards d'euros au 31 décembre 2012, sont constituées des ressources de marché long terme, des ressources liées à l'activité clientèle et des capitaux propres (et assimilés). Les ressources stables augmentent de 14 milliards d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Les besoins de financement de l'activité clientèle et des actifs tangibles et intangibles, pour leur part, s'élèvent à 814 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en réduction de 34 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

La réduction des besoins de financement de 68 milliards d'euros, dans le cadre du plan d'adaptation, correspond à la baisse constatée à fin 2011 de 21 milliards d'euros et à une réduction de 47 milliards d'euros en 2012. Ces 47 milliards d'euros s'expliquent essentiellement par une augmentation des ressources liées à l'activité clientèle de 23 milliards d'euros d'une part, et par une réduction des actifs clientèle et des actifs de négoce à la clientèle de 27 milliards d'euros, d'autre part.

Les réserves après décote d'actifs disponibles, éligibles au refinancement banques centrales ou liquéfiables dans le marché, y compris les dépôts auprès des banques centrales, atteignent 230 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 29 milliards d'euros par rapport à fin septembre 2012. Elles couvrent largement les ressources de marché court terme (168 %), qui s'élèvent à 137 milliards d'euros fin 2012.

Les réserves disponibles se composent de titres liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement banques centrales pour 95 milliards d'euros (soit 41 % du total des réserves), de titres liquéfiables sur le marché pour 15 milliards d'euros (soit 7 %), de dépôts auprès des banques centrales pour 53 milliards d'euros (soit 23 %), de créances éligibles au refinancement banques centrales à hauteur de 58 milliards d'euros (soit 25 %), et de parts de titrisation et autotitrisations éligibles au refinancement banques centrales pour 9 milliards d'euros (soit 4 %).

Concernant le refinancement à moyen-long terme, avec les seules levées effectuées depuis le 1er janvier 2012, Crédit Agricole S.A. a dépassé son programme d'émissions sur les marchés en levant 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, à rapporter à un programme fixé à 12 milliards d'euros pour 2012. Ces levées ont été réalisées avec une durée moyenne de 6,3 ans et un *spread* moyen contre *mid-swap* de 121,9 points de base. Le programme de refinancement moyen-long terme 2013 de Crédit Agricole S.A., de 12 milliards d'euros, est d'une taille identique au programme 2012.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires par le biais de ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées, notamment par le biais d'émissions : au 31 décembre 2012, 3,7 milliards d'euros ont été levés dans les réseaux des Caisses régionales, 4,9 milliards d'euros dans les réseaux de LCL et Cariparma, 7,6 milliards d'euros *via* Crédit Agricole CIB (principalement en placements privés structurés) et 4,4 milliards d'euros *via* Crédit Agricole Consumer Finance (principalement en émissions et titrisations). Au total, les émissions moyen-long terme réalisées dans les réseaux du Groupe et les filiales spécialisées se sont élevées à 20,6 milliards d'euros en 2012.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion de l'épargne (GEP) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012 - note n° 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du document de référence de Crédit Agricole S.A.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma* [1]
Banque de proximité en France – Caisses régionales	3 538	3 421
Banque de proximité en France – LCL	697	710
Banque de détail à l'international	(4 978)	(2 520)
Services financiers spécialisés	(1 614)	88
Gestion de l'épargne	1 725	955
Banque de financement et d'investissement	(891)	(220)
Activités hors métiers	(2 285)	(1 622)
TOTAL	**(3 808)**	**812**

(1) Pro forma *du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.*

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**14 314**	**13 981**	**+ 2,4 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(8 025)	(7 743)	+ 3,6 %
Résultat brut d'exploitation	**6 289**	**6 238**	**+ 0,8 %**
Coût du risque	(885)	(1 024)	(13,5 %)
Résultat d'exploitation	**5 404**	**5 214**	**+ 3,6 %**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	5	3	+ 50,0 %
Résultat net sur autres actifs et variations des écarts d'acquisition	**12**	**4**	**x 3,0**
Impôts sur les bénéfices	(1 883)	(1 800)	+ 4,6 %
Résultat net	**3 538**	**3 421**	**+ 3,4 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**3 538**	**3 421**	**+ 3,4 %**

Au cours de l'année 2012, les Caisses régionales ont poursuivi une stratégie de développement équilibré de leur fonds de commerce tout en continuant de placer l'innovation et la relation client au cœur de leur activité.

Sur le marché des particuliers, les Caisses régionales ont poursuivi le déploiement de démarches commerciales telles que le "Compte à Composer" ou la "Démarche retraite". Dans le domaine de l'assurance et des services, le contexte économique atone en France a limité la progression sur la banque au quotidien tandis que l'assurance dommages progresse de 2,6 % sur un an, tirée par les assurances des biens. En termes d'innovation, les Caisses régionales ont notamment lancé "CA-Store", coopérative d'acteurs du digital permettant au Crédit Agricole de cocréer, avec ses clients, des applications bancaires web et mobile, primé aux Palmes de la Relation Client.

Malgré un contexte économique difficile, qui a limité la progression du fonds de commerce, resté quasi stable sur un an, les Caisses régionales affichent une bonne performance de leur collecte globale. Celle-ci atteint 574,3 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 4,4 % sur un an.

(en milliards d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2012-2011
Dépôts à vue	83,0	84,6	(1,9 %)
Livrets [1]	103,0	93,0	+ 10,8 %
Epargne logement	75,9	77,2	(1,6 %)
Comptes et dépôts à terme [2]	71,8	60,8	+ 18,1 %
Sous-total ressources bancaires	**333,7**	**315,6**	**+ 5,7 %**
Assurance-vie	160,0	156,8	+ 2,0 %
Titres (actions, obligations,TCN, TSR, CCI...) [3]	45,0	39,7	+ 13,3 %
OPCVM [4] et SCPI	35,6	38,1	(6,4 %)
TOTAL ENCOURS [5]	**574,3**	**550,2**	**+ 4,4 %**

(1) Comptes sur livrets, livrets «jeunes», livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable.

(2) Y compris bons de caisse, Plan d'Epargne Populaire, CDN de la clientèle non financière.

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle non financière et interbancaire).

(4) Y compris OPCVM hors Groupe.

(5) Hors placements de la clientèle financière.

En ce qui concerne la collecte bilan, les encours s'élèvent à 333,7 milliards d'euros, en progression de 5,7 % sur un an. Cette croissance est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme qui progressent de 18,1 % tandis que les livrets augmentent de 10,8 %, hausse principalement concentrée sur les livrets réglementés. En effet, les Livrets A et Livrets de développement durable ont largement bénéficié de la hausse des plafonds intervenue dans la deuxième partie de l'année au détriment notamment des dépôts à vue dont l'encours baisse de 1,9 % sur un an. Ainsi, le nombre de Livrets A a augmenté d'environ un million, à près de sept millions, pour un encours qui s'établit à 30,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 23,2 milliards d'euros à fin 2011 (+ 31,9 % sur un an). La hausse des encours entraîne mécaniquement une augmentation du taux de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il progresse en conséquence à 36,0 % à fin 2012 (sur la base des encours au 30 septembre) contre 31,2 % fin 2011.

Parallèlement, les Caisses régionales ont maintenu une bonne dynamique sur la collecte hors-bilan, soutenue par un effet marché positif. La collecte s'élève à 240,6 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 2,6 % sur un an. Cette performance est notable sur les titres qui bénéficient de la reprise des marchés financiers en 2012 et dont l'encours progresse de 13,3 % sur un an. L'assurance-vie connaît également un regain d'intérêt après un début d'année difficile (encours en hausse de 2,0 % sur l'année).

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Habitat	218,9	214,1	+ 2,2 %
Agriculture	34,0	33,5	+ 1,5 %
Entreprises et Professionnels	84,1	84,6	(0,6 %)
Consommation	15,9	17,0	(6,5 %)
Collectivités locales	43,1	41,4	+ 4,1 %
TOTAL	**396,0**	**390,6**	**+ 1,4 %**

Dans le domaine des crédits, les Caisses régionales ont maintenu leur engagement auprès de leur clientèle et de leurs territoires, engagement qui se traduit par une progression de 1,4 % sur un an des encours qui atteignent 396,0 milliards d'euros à fin 2012. Cette croissance globale des encours traduit une évolution contrastée entre les différents marchés avec des encours habitat à 218,9 milliards d'euros, dont la progression ralentit, traduisant une baisse de la demande (+ 2,2 % sur un an à comparer à + 5,7 % un an plus tôt). Les encours de crédit à l'agriculture et aux collectivités locales continuent de progresser tandis que le crédit à la consommation poursuit son recul sous l'effet des nouvelles contraintes réglementaires et d'une demande moins soutenue (- 6,5 % sur un an). Enfin, les encours de crédits auprès des professionnels et les entreprises enregistrent un léger recul reflétant le contexte économique difficile.

Le ratio crédit/collecte s'améliore légèrement en 2012. Il s'établit à 126 % à fin décembre 2012, contre 129 % un an plus tôt. Sur l'horizon du plan d'adaptation, soit depuis juin 2011, il s'est amélioré de 4 points.

Le produit net bancaire des Caisses régionales s'établit à 14,3 milliards d'euros en 2012, en hausse de 2,4 % par rapport à 2011. Sur la période, le produit net bancaire clientèle hors épargne-logement est quasi stable grâce à la hausse des marges sur crédits qui compense en partie la baisse des volumes. Les revenus de commissions reculent de 1,3 % sur un an, pénalisés par les mauvaises performances sur les valeurs mobilières (- 15,5 %) tandis que les commissions sur services et opérations bancaires résistent bien (+ 6,3 % sur un an).

Les charges sont en hausse de 3,6 % en 2012 par rapport à 2011. Elles intègrent les nouvelles taxes votées en 2012 dans le cadre de la loi de finance rectificative et la loi de financement de la sécurité sociale. Elles supportent également un surcoût de 14 millions d'euros lié au projet NICE dont le coût annuel s'élève à 223 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2011 où il s'établissait à 209 millions d'euros. 2012 voit l'achèvement de ce projet informatique majeur qui permettra désormais aux Caisses régionales de fonctionner sur un unique système d'information. À partir de 2014, les dépenses informatiques des Caisses régionales devraient baisser de 250 millions d'euros par an. En excluant ce surcoût ainsi que les effets des taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative, la progression des charges est de 1,9 % en 2012 par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à 5,4 milliards en 2012, après un coût du risque qui s'élève à 885 millions d'euros en baisse de 13,5 % par rapport à 2011. L'encours total de provisions constituées à fin 2012 représente 107,6 % des créances dépréciées à fin décembre 2012 contre 108,8 % à fin décembre 2011 ; celles-ci se stabilisent à 2,4 % à fin décembre 2012, stable depuis fin 2010.

En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du groupe Crédit Agricole s'établit à 3 538 millions d'euros en 2012, en hausse de 3,4 % par rapport à 2011.

2. Banque de proximité en France – LCL

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**3 891**	**3 822**	**+ 1,8 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(2 522)	(2 497)	+ 1,0 %
Résultat brut d'exploitation	**1 369**	**1 325**	**+ 3,3 %**
Coût du risque	(311)	(286)	+ 8,6 %
Résultat avant impôt	**1 059**	**1 040**	**+ 1,8 %**
Impôts sur les bénéfices	(361)	(330)	+ 9,5 %
Résultat net	**698**	**710**	**(1,8 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**697**	**710**	**(1,9 %)**

En 2012, LCL a poursuivi son développement autour du projet d'entreprise "Centricité Clients" qui met la satisfaction du client au cœur de sa politique commerciale. LCL a ainsi enrichi le "Contrat de reconnaissance" du "SAV bancaire". Cette nouvelle offre de services inclut un questionnaire de satisfaction qui permet aux clients d'évaluer la banque à tout moment et prend l'engagement de traiter les réclamations dans les meilleurs délais. LCL a par ailleurs confirmé son rôle dans le financement de l'économie française avec des encours de crédits qui ont progressé de 1,6 % sur un an, à 89,2 milliards d'euros à fin décembre 2012. Dans le même temps, la collecte est restée soutenue avec un rééquilibrage en fin d'année entre collecte bilan et hors-bilan.

Dans le domaine des crédits, la progression est nettement tirée par les encours de crédits habitat qui ont augmenté de 3,0 % en 2012 par rapport à 2011. Les encours de crédits aux professionnels et entreprises sont quant à eux quasi stables à 27,1 milliards d'euros (- 0,2 % en 2012 par rapport à 2011). Dans le même temps, les encours de crédit à la consommation retrouvent quasiment leur niveau de décembre 2011, à 7 milliards d'euros après un recul en début d'année.

En termes de collecte, la progression est restée soutenue (+ 3,9 % sur un an) avec un rééquilibrage en fin d'année au profit de la collecte hors-bilan. Elle s'élève à 156,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 3,9 % sur un an avec une collecte bilan en hausse de 5,0 % et une collecte hors bilan qui progresse de 2,8 % sur la même période. Cette bonne dynamique de la fin de l'année sur les ressources hors-bilan, associée à un effet marché positif, permet aux encours gérés en assurance-vie de progresser de 5,4 % sur un an et d'atteindre 51,2 milliards d'euros. De même, la collecte titres progresse de 10,3 % sur un an tandis que les émissions obligataires principalement au début de l'année ont permis de collecter 500 millions d'euros dans les réseaux, pour un encours total de 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne les ressources de bilan, après une collecte importante en début d'année, le relèvement des plafonds sur les Livrets A et Livrets de développement durable a entraîné une collecte de 3,1 milliards d'euros soit une hausse de 34,4 % sur un an. Cette collecte s'est faite au détriment des autres comptes sur livrets ce qui conduit à une hausse finalement limitée à 3,2 % de la collecte sur livrets. Pour les mêmes raisons, la collecte sur les dépôts à vue est quasi stable sur un an (+ 0,3 %).

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédits/collecte s'établit à 116 % à fin décembre 2012, stable sur l'ensemble de l'année. Depuis fin juin 2011 et la mise en œuvre du plan d'adaptation, ce ratio s'est amélioré de 13 points.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de 16,6 % sur un an tandis que le parc de cartes est resté stable grâce aux bonnes performances des cartes haut de gamme et malgré la baisse de la production sur les cartes de crédit consécutive à l'adoption de la loi sur le crédit à la consommation.

Le produit net bancaire s'établit à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur un an grâce au redressement des marges sur crédits qui compense le recul de la marge sur collecte, pénalisée par une courbe des taux défavorable. Globalement, la marge d'intérêt progresse de 7,2 % sur un an. Les commissions sont en revanche en recul de 4,9 % sur un an, pénalisées par la baisse des volumes sur les valeurs mobilières clientèle qui reculent de 23,3 % sur la même période, principalement du fait de la désaffection à l'égard des OPCVM.

Les charges d'exploitation, hors impact des nouvelles taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative (notamment doublement de la taxe systémique et passage du forfait social de 8 à 20 %) et la loi de financement de la sécurité sociale (élargissement de la base soumise à la taxe sur les salaires) sont en baisse de 0,5 % sur un an. Y compris cet impact défavorable, elles restent cependant bien maîtrisées puisqu'elles ne progressent que de 1,0 % sur la même période. Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a également mis en place un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Ainsi, malgré cet alourdissement des charges, le coefficient d'exploitation s'établit à 64,8 % en 2012, en amélioration de 0,5 point sur un an.

Le coût du risque est en hausse de 8,6 % en 2012 par rapport à 2011. Il s'établit à 33 points de base sur encours de crédits pour l'ensemble de l'année 2012, en légère hausse par rapport à 2011 (31 points de base sur encours de crédits à la clientèle). Le taux de créances dépréciées sur encours évolue favorablement par rapport à 2011 puisqu'il s'établit à 2,4 % contre 2,5 % un an plus tôt. Dans le même temps, le taux de couverture y compris provisions collectives se renforce et atteint 76,8 % contre 75,5 % à fin décembre 2011.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année s'établit à 697 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à 2011.

3. Banque de proximité à l'international

Les résultats de l'année 2012 de la Banque de proximité à l'international ont été marqués par la Grèce et la recherche d'une solution de désengagement, satisfaisant au mieux les intérêts du Groupe, solution intervenue au troisième trimestre 2012 et finalisée début 2013.

En fin d'année, le pôle a aussi été affecté par des dépréciations d'écarts d'acquisition et de participation pour un total de 1 124 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Avant les dépréciations passées sur l'année et hors Emporiki, la contribution de la Banque de proximité à l'international au résultat net part du groupe Crédit Agricole s'élève à 267 millions d'euros sur l'année 2012 contre 356 millions d'euros l'année précédente.

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**2 994**	**2 794**	**+ 7,2 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(2 100)	(1 866)	+ 12,5 %
Résultat brut d'exploitation	**894**	**928**	**(3,6 %)**
Coût du risque	(543)	(468)	+ 16,0 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(408)	(926)	(55,9 %)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(1 127)	(285)	x 4,0
Résultat avant impôt	**(1 184)**	**(751)**	**+ 57,6 %**
Impôts sur les bénéfices	(74)	(104)	(29,0 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 742)	(1 631)	x 2,3
Résultat net	**(5 000)**	**(2 486)**	**x 2,0**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(4 978)**	**(2 520)**	**+ 97,6 %**

Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités du passage en IFRS 5 d'Emporiki.

En Italie, l'environnement est fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique : le PIB est en baisse pour l'année de l'ordre de 2 % par rapport à 2011. Le marché est touché par la récession et la montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, avec une baisse limitée des encours de crédits et un produit net bancaire en hausse.

En 2012, Cariparma a mis en place des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et à réduire les coûts. Les principales initiatives résident dans un plan de départs volontaires, une rationalisation du réseau commercial, la mise en place d'un nouveau modèle de service à la clientèle et l'externalisation du back-office. Ces actions, initiées en 2012, vont être poursuivies en 2013.

CONTRIBUTION DU GROUPE CARIPARMA AU RÉSULTAT DU CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**1 633**	**1 592**	**+ 2,6 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 124)	(1 006)	+ 11,6 %
Résultat brut d'exploitation	**510**	**586**	**(13,0 %)**
Coût du risque	(373)	(278)	+ 34,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE HORS DÉPRÉCIATION D'ÉCARTS D'ACQUISITION	**101**	**181**	**(44,2 %)**

L'encours des crédits s'établit à 33,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2011, moindre que celle du marché qui enregistre un recul de 2,9 % [(1)]. La collecte hors bilan est soutenue avec une croissance de 11 %. L'encours global de collecte atteint 35,6 milliards d'euros et affiche une progression de 5,5 % sur un an, alors que le marché enregistre une baisse de 3,5 % [(1)]. Ainsi, Cariparma dégage un excédent de liquidité qui permet de contribuer au financement des autres activités du Groupe en Italie.

Le produit net bancaire progresse de 2,6 % en 2012 porté par la bonne tenue de l'activité clientèle.

Les charges s'affichent en hausse de 11,6 % par rapport à l'année 2011. En effet, l'année est marquée par la mise en place d'un plan de départs volontaires. Un coût de 120 millions d'euros est provisionné à ce titre sur l'année 2012. Ce plan prévoit dans son ensemble 720 départs d'ici 2015. Avant coûts de ce plan et hors effets périmètres et coûts d'intégration des nouvelles agences en 2011, les charges d'exploitation progressent de 0,9 % sur l'année.

Le coût du risque est, quant à lui, affecté par la détérioration du contexte économique et s'inscrit en hausse de 34,3 % en 2012 par rapport à 2011 pour s'élever à 373 millions d'euros. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 8,1 % avec un taux de couverture de 45,4 % (contre 45,5 % au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, au sein d'une provision centrale (en activités hors métiers), une provision de 35 millions d'euros est affectée au risque lié au contrôle en cours de la Banque d'Italie.

Au total, la contribution au résultat net part du Groupe de Cariparma est un profit de 101 millions d'euros sur l'année avant dépréciation d'écarts d'acquisition (966 millions d'euros), contre 181 millions d'euros l'année précédente.

En Grèce, les travaux engagés depuis le début 2012 ont permis au Crédit Agricole de trouver les conditions d'un accord de cession d'Emporiki à Alpha Bank.

Crédit Agricole S.A. avait annoncé la signature d'un contrat en date du 16 octobre visant à la cession par Crédit Agricole S.A. de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank. Après obtention des autorisations des autorités compétentes, la cession a été signée le 1er février 2013.

La finalisation de l'opération se traduit par un impact en résultat net part du Groupe de - 3 750 millions d'euros dans les comptes consolidés 2012 du groupe Crédit Agricole. Ce résultat tient compte de reprises de provisions sur le funding devenues sans objet. En effet, Crédit Agricole CIB a acquis des actifs du portefeuille shipping d'Emporiki pour un montant de 1,4 milliard USD et Emporiki a remboursé le *funding* résiduel à Crédit Agricole S.A. Ainsi, après la cession, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement du groupe Crédit Agricole. À l'inverse, les impacts fiscaux prévus au troisième trimestre 2012 et jusqu'au 18 février 2013 ont été corrigés suite à la décision du Gouvernement français d'appliquer le nouveau régime de non-déductibilité des moins-values (loi de finance rectificative du 16 août 2012) à la cession des titres issus de l'augmentation de capital d'Emporiki initiée le 17 juillet 2012.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du Groupe sont équilibrées en termes de ratio crédits/collecte au 31 décembre 2012, avec 10,2 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 9,8 milliards de crédits bruts. Parmi ces autres entités, Crédit Agricole Polska est celle ayant le poids le plus important en produit net bancaire, avec 23 %, suivie du Crédit du Maroc et de Crédit Agricole Egypt (13 % pour chaque entité), puis de Crédit Agricole Ukraine (8 %) et de Crédit Agricole Srbija (2 %).

Le résultat net part du Groupe des entités de la Banque de proximité à l'international autres qu'en Italie et en Grèce s'élève à 60,3 millions d'euros, grâce aux bonnes performances opérationnelles des filiales étrangères. Ce résultat intègre 33 millions d'euros pour le compte de la filiale ukrainienne, 37 millions d'euros pour la filiale polonaise, 23 millions d'euros sur le Crédit du Maroc et 21 millions d'euros sur Crédit Agricole Egypt. Il est à noter qu'à la suite de la dégradation de la situation économique en Égypte, des dépréciations sur les écarts d'acquisition sont incluses dans les comptes pour 69 millions d'euros sur la filiale égyptienne.

Enfin, en ce qui concerne les participations mises en équivalence, le groupe Crédit Agricole a restructuré sa participation dans BES. Au cours du premier semestre 2012, il a été procédé à la cession de la participation dans BES Vida pour 225 millions d'euros en participant simultanément à l'augmentation de capital du BES à hauteur des droits détenus par Crédit Agricole S.A., pour le même montant. Au quatrième trimestre la valeur de la participation de 20,2 % détenue dans BES est dépréciée à hauteur de 267 millions d'euros.

Par ailleurs le groupe Crédit Agricole s'est désengagé de certaines filiales ou participations.

(1) Source : Associazione Bancaria Italiana.

En ce qui concerne Bankinter, Crédit Agricole a initié une stratégie de désinvestissement. Le pourcentage de détention du Crédit Agricole dans Bankinter est passé en dessous de 20 % au troisième trimestre 2012 à la suite d'une augmentation de capital de la banque espagnole à laquelle le Crédit Agricole n'a pas souscrit. Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit le Crédit Agricole à réexaminer les critères de son influence notable et à déconsolider Bankinter. Cette déconsolidation s'est traduite par une inscription en titres disponibles à la vente et une moins-value de 193 millions d'euros. Cette stratégie s'est poursuivie au deuxième semestre avec des cessions de titres et en janvier 2013 avec l'annonce de la cession de 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure privée auprès d'investisseurs institutionnels, ramenant la participation à 9,9 %.

Enfin, BNI Madagascar est comptabilisé en actif non courant destiné à la vente.

4. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**3 445**	**3 926**	**(12,3 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 601)	(1 744)	(8,2 %)
Résultat brut d'exploitation	**1 844**	**2 182**	**(15,5 %)**
Coût du risque	(2 105)	(1 606)	+ 31,0 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	14	+ 37,9 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	(1 495)	(247)	n.s.
Résultat avant impôt	**(1 737)**	**343**	**n.s.**
Impôts sur les bénéfices	(100)	(242)	(58,5 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	5	n.s.
Résultat net	**(1 837)**	**106**	**n.s.**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(1 614)**	**88**	**n.s.**

Le **pôle Services financiers spécialisés** a atteint en 2012 les objectifs du plan d'adaptation en poursuivant le pilotage de la réduction de son activité et la diversification de ses sources de refinancement.

Ainsi, les encours consolidés de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) s'établissent au 31 décembre 2012 à 47,6 milliards d'euros, en diminution de 4,6 milliards d'euros depuis juin 2011. Agos Ducato représente 1,4 milliard d'euros de la baisse d'encours entre juin 2011 et décembre 2012. La baisse organique des encours représente environ 3,6 milliards d'euros sur cette période, sous l'effet du ralentissement du marché du crédit à la consommation en Europe, mais aussi d'actions volontaires de resserrement des conditions d'octroi de crédits et de l'arrêt des partenariats à rentabilité insuffisante. Par ailleurs, la cession de créances douteuses s'est élevée à 1,1 milliard d'euros sur la durée du plan, dont une opération réalisée par Agos Ducato en fin d'année 2012 portant sur un portefeuille de 0,5 milliard d'euros qui était entièrement provisionné. Les encours gérés pour le compte de tiers ont quant à eux enregistré une baisse de 0,6 milliard d'euros depuis juin 2011, alors que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole sont restés stables. Ainsi, le total d'encours gérés par CACF s'établit à 73,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 5,2 milliards depuis juin 2011. Leur répartition géographique est restée relativement stable, avec 38 % des encours localisés en France, 34 % en Italie et 28 % dans les autres pays.

En termes de diversification des sources de refinancement externe, les efforts de CACF se sont traduits par plus de 7 milliards d'euros de refinancement additionnel depuis juin 2011. Ainsi, la collecte de dépôts *retail* en Allemagne totalise plus de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2012, alors que 5,6 milliards d'euros ont été levés au moyen de titrisations et d'émissions obligataires.

Parallèlement, Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) a également accentué ses efforts conformément au plan d'adaptation, tant en termes de réduction des encours qu'en termes de diversification de son refinancement externe. Ainsi, au 31 décembre 2012, les encours gérés en crédit-bail sont en baisse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2011 et s'élèvent à 18,6 milliards d'euros ; ils baissent de 8,2 % sur la France sur cette période. Le chiffre d'affaires factoré s'établit quant à lui à 56,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2011 ; près de la moitié de cette baisse provient de l'international.

Cette politique de réduction de l'activité pèse sur le produit net bancaire du pôle, qui s'inscrit en baisse de 12,3 % en 2012 par rapport à 2011. Les charges d'exploitation ont suivi une évolution parallèle, diminuant de 8,2 % sur la même période. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi au niveau de 46,5 %.

Le coût du risque s'inscrit en hausse de 31,0 % sur l'année pour s'élever à 2,1 milliards d'euros, notamment en raison de compléments de provision passés sur la filiale italienne de crédit à la consommation Agos pour un montant total de 364 millions d'euros. Retraité de ces compléments de provisions, le coût du risque n'augmente que de 8,4 % entre décembre 2011 et décembre 2012. L'impact du plan d'adaptation, une reprise de 77 millions d'euros en coût du risque, vient partiellement compenser ce surcroît de provision sur Agos.

En 2012, les dépréciations de valeur des écarts d'acquisition ont représenté près de 1,5 milliard d'euros, entièrement attribuable au métier crédit à la consommation.

Au total, sous l'effet conjugué des provisions complémentaires sur l'Italie, des coûts du plan d'adaptation et de la dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève en 2012 à une perte 1 614 millions d'euros.

En **crédit à la consommation**, la réduction pilotée de l'activité, les impacts des compléments de provisionnement sur Agos et la dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition conduisent CACF à afficher un résultat net part du Groupe en perte de 1 616 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

L'activité ralentie du métier se traduit par une baisse de 13,3 % du produit net bancaire entre 2011 et 2012, à 2 907 millions d'euros. Dans ce contexte, les mesures de renforcement de l'efficacité opérationnelle entreprises par CACF se sont traduites par une baisse de 8,0 % des charges sur la même période, mais une hausse mécanique du coefficient d'exploitation qui s'établit à 44,1 % à fin 2012.

Le coût du risque du pôle SFS est en forte hausse par rapport à 2011 à 2 105 millions d'euros (+ 31,0 %), traduisant des situations et évolutions contrastées. CACF France connaît une amélioration régulière et affiche un coût du risque à son niveau le plus bas depuis le troisième trimestre 2008, et l'ensemble des filiales à l'international hors Agos voient également baisser leur coût du risque global de 1,8 % entre fin 2011 et fin 2012. Inversement, le coût du risque courant reste élevé chez Agos en 2012, comprenant des compléments de provision d'un total de 364 millions d'euros sur l'année. Des mesures significatives ont été prises sur la gouvernance d'Agos – avec notamment des changements au sein du Conseil d'administration – et sur les processus de gestion et de recouvrement du risque – avec plusieurs chantiers lancés et un renforcement des équipes dédiées. Au 31 décembre 2012, les créances dépréciées d'Agos s'établissent à 13,5 % des encours, avec un taux de couverture élevé de 96,4 % y compris provisions collectives.

Enfin, CACF a enregistré en 2012 des dépréciations de valeur d'écarts d'acquisition d'un total de 1 495 millions d'euros.

En **crédit-bail et affacturage**, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève à près de 2 millions d'euros pour l'exercice 2012, à comparer à une perte nette de 262 millions d'euros en 2011.

En lien avec le ralentissement de l'activité, le produit net bancaire baisse de 6,1 % entre 2011 et 2012 à 537 millions d'euros. Les charges sont en forte baisse sur la période à - 9,3 %, permettant de limiter le repli du résultat brut d'exploitation à 1,3 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 2,1 points en douze mois pour s'établir à 59,1 % sur l'année. À 131 millions d'euros, le coût du risque recule de 37,0 % sur l'année. Finalement, la charge d'impôt de CAL&F est multipliée par près de 2,5 entre 2011 et 2012 en raison d'une dépréciation d'impôts différés actifs pour 30 millions d'euros en 2012 et de la non-activation des impôts différés actifs sur Emporiki Leasing à compter du 1er janvier 2012.

5. Gestion de l'épargne

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 31 décembre 2012, les encours gérés du pôle progressent de 83,3 milliards d'euros en 2012, avec une collecte nette positive sur l'année de 15,2 milliards d'euros pour Amundi et de 1,9 milliard d'euros pour CA Assurances. Outre une activité commerciale soutenue dans tous les métiers, le pôle enregistre un effet marché et change fortement positif (+ 68,9 milliards d'euros). L'encours global s'élève ainsi à 1 084,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 725 millions d'euros, en hausse de 80,7 % par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré l'impact négatif du plan européen de soutien à la Grèce (712 millions d'euros en résultat net part du Groupe en 2011). Le résultat 2012 enregistre encore un impact en résultat net part du Groupe de - 35 millions d'euros au titre du plan de soutien à la Grèce. Le coefficient d'exploitation s'établit au niveau bas de 46,5 % en 2012, en amélioration de 1,3 point par rapport à 2011.

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**5 160**	**5 243**	**(1,6 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(2 401)	(2 508)	(4,3 %)
Résultat brut d'exploitation	**2 759**	**2 735**	**+ 0,9 %**
Coût du risque	(56)	(1 075)	(94,8 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	10	11	(4,6 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	**2 740**	**1 670**	**+ 64,2 %**
Impôts sur les bénéfices	(848)	(620)	+ 36,8 %
Résultat net	**1 892**	**1 050**	**+ 80,3 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 725**	**955**	**+ 80,7 %**

En gestion d'actifs, Amundi bénéficie en 2012 d'un très bon niveau de collecte, 15,2 milliards d'euros, et d'un effet marché très favorable (+ 54 milliards d'euros). Amundi a ainsi vu ses encours progresser de 10 % au cours de l'année 2012, pour atteindre 727,4 milliards d'euros en fin d'année. La politique offensive menée sur la clientèle institutionnelle, entreprises et distributeurs tiers a porté ses fruits, compensant plus que largement la décollecte des réseaux. Hors réseaux, la collecte s'est élevée ainsi au niveau record de 26 milliards d'euros.

Sur les institutionnels et assureurs, la collecte a atteint 18,8 milliards d'euros, portée notamment par les assureurs Groupe et hors Groupe et les régimes de retraite en France. Sur le segment des entreprises, Amundi a significativement renforcé ses positions en France et à l'international : en épargne entreprise, la collecte s'est établie à 5,2 milliards d'euros, conduisant à une augmentation de plus de trois points de la part de marché d'Amundi en France, qui s'élève désormais à plus de 40 %. Sur les autres produits, Amundi a collecté 3,1 milliards d'euros et augmenté significativement sa pénétration auprès des grandes entreprises européennes. Auprès des distributeurs tiers, Amundi a affiché 2,0 milliards d'euros de collecte nette grâce notamment à de très bonnes performances en Europe et Japon, ainsi qu'auprès des distributeurs globaux au travers de ses expertises volatilité, obligataire (*high yield, global* notamment) et de trésorerie longue.

Avec les réseaux, si les flux sont restés négatifs en Europe (- 10,8 milliards d'euros sur l'année), le mouvement de décollecte s'est néanmoins ralenti fortement, sous l'effet d'une pression réduite de la collecte bilancielle. Les *joint ventures* en Inde, Corée et Chine ont poursuivi leur développement. Amundi a ainsi renforcé ses positions en France comme à l'international, avec des progressions significatives de ses parts de marché. En France, sa part de marché a progressé de près de 2 points, à 26,6 %. En Europe, Amundi est le 2e collecteur sur le marché.

En termes d'expertises, l'année 2012 a consacré le succès de la gamme trésorerie, grâce à des produits sécurisés et offrant de bonnes performances de gestion. Amundi a été le premier collecteur en Europe sur ces produits sur l'année, et premier en termes d'encours dès juin 2012, avec 12,2 % de part de marché. Sur les ETF, expertise lancée il y a seulement quatre ans, l'encours s'est élevé à 8,9 milliards d'euros fin 2012, plaçant Amundi parmi les acteurs de référence sur ce secteur en Europe, après plusieurs années consécutives de niveaux de collecte supérieurs à ceux du marché. Les collectes significatives enregistrées sur des produits comme la volatilité, le *high yield*, le *global bond* ou encore les produits immobiliers ont également confirmé les bonnes performances d'Amundi en gestion active.

Le produit net bancaire d'Amundi ressort à 1 456 millions d'euros en 2012, en hausse de 4,6 % par rapport en 2011, en intégrant la plus-value réalisée sur la cession d'Hamilton Lane (60 millions d'euros). La cession de cette participation en début d'année a achevé la rationalisation du dispositif d'Amundi aux États-Unis. Hors plus-value, dans un contexte de baisse tendancielle des marges dans la gestion d'actifs, le produit net bancaire d'Amundi affiche une stabilité par rapport à 2011. Le niveau élevé des commissions de surperformance, multipliées par 2,3 par rapport à 2011 a en effet quasiment compensé la baisse des autres produits de gestion affectés par la dégradation du mix-produits. Le produit net bancaire bénéficie par ailleurs de l'évolution favorable des marchés financiers.

Constante dans sa politique de maîtrise des coûts, Amundi enregistre une baisse de 1,4 % des charges d'exploitation, malgré l'augmentation de la fiscalité touchant les frais de personnel. Grâce à ces éléments, le résultat brut d'exploitation ressort à 689 millions d'euros soit une hausse de + 2,4 % hors cession de Hamilton Lane, avec un coefficient d'exploitation à 55,0 %.

Au total, le résultat net d'Amundi s'élève à 480 millions d'euros en 2012, en hausse de 16,3 % par rapport à 2011 et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 358 millions d'euros (+ 16,5 %).

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, CACEIS continue de faire preuve d'un dynamisme soutenu depuis le début de l'année, appuyant sa croissance organique sur de réels succès commerciaux dans ses deux métiers de conservation et d'administration. Elle a bénéficié par ailleurs d'un effet marché favorable, tant sur les obligations (baisse des taux longs) que sur les actions (hausse de 15 % du CAC 40 depuis décembre dernier). Ainsi, les encours conservés sont en hausse de 10,3 % en un an pour atteindre 2 491 milliards d'euros, tandis que les encours administrés, à 1 251 milliards d'euros, progressent de 20,3 % sur la même période.

Sous le double effet de la pression sur les marges et du resserrement des *spreads* sur la trésorerie, notamment en fin d'année, le produit net bancaire progresse de 3,3 %. Le résultat brut d'exploitation augmente de 8,2 % du fait de la quasi-stabilité des charges (+1,1 %). Le résultat net part du Groupe s'établit à 148 millions d'euros, en hausse de 7,5 %.

L'activité **Banque privée** résiste dans le contexte de la crise financière. Les encours gérés en banque privée atteignent 132 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 4,7 % par rapport à fin décembre 2011 grâce à un effet marché et change positif. La décollecte ressort à 2,7 milliards d'euros sur l'année, dans un contexte d'ensemble défavorable à l'épargne hors bilan et tenant compte de la cession d'encours non stratégiques en Amérique latine. Cette décollecte ralentit toutefois, trimestre après trimestre, depuis un an. Ainsi, sur le périmètre France, les encours progressent de 5,6 % par rapport au 31 décembre 2011 à 60,4 milliards d'euros, tandis qu'à l'international, ils progressent de 3,9 % sur la même période pour atteindre 71,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire progresse de 5,4 % en 2012, pour s'établir à 712 millions d'euros, grâce notamment à la hausse des encours gérés. Les charges d'exploitation sont en recul de 0,7 % à 515 millions d'euros, intégrant à hauteur de 17 millions d'euros une réduction de charges non récurrente liée à un fonds de pension (impact de + 14 millions après impôts). Le résultat net part du Groupe s'établit à 139 millions d'euros, en hausse de 20,5 % par rapport à 2011.

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires total de 23,2 milliards sur l'exercice 2012, relevant de niveaux et d'évolutions d'activité contrastés selon les marchés.

L'assurance-vie (retraitée de BES Vida cédée à BES au deuxième trimestre 2012) enregistre une très bonne fin d'année après un début d'année marqué par des conditions de marché difficiles. Ainsi, en France, l'activité est en forte croissance au dernier trimestre mais baisse globalement de 11 % sur l'année, en ligne avec le marché (source FFSA). À l'international, elle progresse de 7 % sur la même période. Au total, et grâce

notamment à une collecte nette positive de 1,9 milliard d'euros en 2012, les encours d'assurance-vie atteignent près de 225 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 4 % en un an. À fin décembre 2012, 18,5 % de ces encours sont en unités de comptes.

L'assurance dommages poursuit sa croissance, tant en France qu'à l'international, dont le chiffre d'affaires croît de 6 % entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012. En France, le chiffre d'affaires s'établit à près de 2,5 milliards d'euros pour l'exercice 2012, en hausse de 7 % alors que le marché progresse de 4 % sur la même période (source FFSA). Le ratio sinistralité/cotisations de l'activité (net de réassurance) reste bien maîtrisé, à 70,1 % pour l'année 2012.

Alors que le crédit à l'habitat continue de soutenir cette activité en 2012, l'assurance emprunteurs enregistre quant à elle une baisse de 6,0 % liée au ralentissement du marché du crédit à la consommation. Le chiffre d'affaires s'élève à 964 millions d'euros en 2012.

À l'international, 2012 est marquée par deux évolutions de périmètre. En avril 2012, Crédit Agricole Assurances (CAA) a vendu BES Vida à BES dont les encours s'élevaient à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, CAA a porté sa participation dans CA Vita à 100 % avec l'acquisition le 30 mars 2012 des parts détenues par Cariparma. Le chiffre d'affaires total à l'international (en assurance-vie et dommages mais hors assurance emprunteurs et retraité de BES Vida) poursuit sa croissance. L'assurance-vie affiche une hausse de 7,0 % entre décembre 2011 et décembre 2012 pour atteindre des encours de 3,5 milliards d'euros, alors que l'assurance dommages voit son chiffre d'affaires progresser de 6,0 % sur la même période.

Les placements sont gérés de manière prudente. Ainsi, 7,4 milliards d'euros de dettes souveraines périphériques ont été cédées en 2012, l'exposition de CAA s'élevant globalement à moins de 8 milliards sur l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal à fin décembre 2012 contre 15,3 milliards d'euros à fin décembre 2011. L'exposition à la dette souveraine grecque est nulle à fin 2012 (1,9 milliard d'euros un an auparavant). Par ailleurs, la part des produits de taux continue de représenter une part prépondérante des placements en euros à 79,4 % du total à fin 2012. Les placements court terme en représentent quant à eux 6,9 %, l'immobilier 4,9 % (immeubles, actions immobilières, parts de SCI etc.), la gestion alternative 1,6 %, les autres actions nettes de couverture 5,5 %, et les autres produits (*private equity*, obligations convertibles, etc.) 1,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances a confirmé en 2012 son rôle majeur dans le financement de l'économie française aux côtés des banques du Groupe en proposant des solutions de financement tant aux entreprises qu'aux collectivités locales. Au total, ce sont plus de 10 milliards d'euros qui ont été investis par Crédit Agricole Assurances dans l'économie française dont 3 milliards d'euros en financements innovants, essentiellement sous forme de prêts aux collectivités locales (1,0 milliard d'euros) et de souscriptions d'émissions obligataires d'entreprises non notées (1,7 milliard d'euros).

Le produit net bancaire de CAA s'inscrit en baisse de 8,9 % entre décembre 2011 et décembre 2012 en raison d'un effet de base défavorable, et notamment de la sortie de BES Vida du périmètre de CAA au deuxième trimestre 2012. Les charges d'exploitation baissent facialement de 15,5 % en un an, mais sont stables hors effets ponctuels du traitement des titres souverains grecs sur l'assiette de calcul de certaines taxes (effet négatif de 69 millions d'euros en 2011 suivi d'un effet positif de 45 millions d'euros en 2012). Le coût du risque, en 2012 comme en 2011, est attribuable au plan de soutien européen à la Grèce : il ne représente plus que 51 millions d'euros en 2012 contre 1 079 millions d'euros en 2011. Enfin, le métier Assurances enregistre en 2012 une plus-value de 28 millions d'euros sur la cession des titres BES Vida à BES.

Le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit ainsi à 1 080 millions pour l'exercice 2012.

6. Banque de financement et d'investissement

NB : Tous les chiffres 2011 sont présentés *pro forma* des transferts réalisés en 2012 de la banque de financement et de la banque de marché et d'investissement vers les activités en cours d'arrêt sur l'année 2012 (*cf.* communiqué de presse du 5 octobre 2012). Ils sont également *pro forma* du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) en 2012.

Au cours de l'année 2012, la Banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de transformation conformément aux annonces du plan d'adaptation faites le 14 décembre 2011. Pour faire face aux contraintes de liquidité, d'emplois pondérés et de fonds propres, le plan d'adaptation a ainsi conduit à un recentrage de Crédit Agricole CIB sur ses métiers d'excellence pour un portefeuille de clients stratégiques (grandes entreprises et institutions financières) et sur les principales places financières représentant 85 % du PIB mondial. La décision a été prise d'arrêter les activités de dérivés actions et de matières premières et de céder ses activités de courtage actions. Ainsi, Crédit Agricole CIB a finalisé en 2012 la cession de CLSA à CITICS et signé la vente de Cheuvreux à Kepler. Les transactions seront finalisées en 2013 après l'obtention des accords usuels des autorités réglementaires.

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts	2012 retraité [1]	2012 [1] Dont activités pérennes retraitées
Produit net bancaire	**3 188**	**(477)**	**(855)**	**4 520**	**4 358**
Charges d'exploitation et amortissements	(2 889)	-	-	(2 889)	(2 596)
Résultat brut d'exploitation	**299**	**(477)**	**(855)**	**1 631**	**1 762**
Coût du risque	(468)	(151)	-	(317)	(292)
Résultat d'exploitation	**(169)**	**(628)**	**(855)**	**1 314**	**1 470**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	-	-	165	165
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	-	-	39	37
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(845)	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**(810)**	**(628)**	**(855)**	**1 518**	**1 672**
Impôts sur les bénéfices	146	227	293	(374)	(428)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	-
Résultat net	**(913)**	**(401)**	**(562)**	**1 144**	**1 244**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(891)**	**(401)**	**(562)**	**1 169**	**1 252**

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

Dans un environnement toujours marqué par la crise financière, l'année 2012 constitue pour Crédit Agricole CIB un tournant stratégique avec la concrétisation des premiers effets du plan d'adaptation et la mise en place effective de son modèle *Distribute to Originate*, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Hors l'impact significatif d'éléments non récurrents, les résultats opérationnels sont satisfaisants, à un niveau comparable à 2011 malgré les effets du plan d'adaptation, démontrant ainsi une bonne capacité de résistance et la pertinence du nouveau modèle alors que les ressources en liquidité ont été réduites.

Hors activités de courtage, les activités de marché enregistrent de très bonnes performances par rapport à une année 2011 difficile. La banque de financement voit ses revenus baisser, conséquence directe des contraintes de liquidité dans le cadre du plan d'adaptation.

Le résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement pour l'année 2012 s'établit à - 891 millions d'euros à comparer à - 220 millions d'euros pour l'année 2011. Ces résultats reflètent pour l'essentiel les impacts du plan d'adaptation qui ont pesé pour - 401 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur l'année 2012 (hors variation de valeur des écarts d'acquisition), ainsi qu'une charge de 562 millions d'euros en résultat net part du Groupe comptabilisée au titre de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts liée à la détente des *spreads* de crédit. Ce montant est à comparer à un produit de 462 millions d'euros pour l'année 2011.

L'année 2012 est également marquée par une dépréciation de valeur des écarts d'acquisition pour un total de 845 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Cette dépréciation traduit pour l'essentiel l'impact du renforcement des exigences prudentielles. Elle porte à la fois sur la banque de financement et d'investissement hors courtage (477 millions d'euros) et sur Newedge (368 millions d'euros) dont la restructuration annoncée en décembre 2012 a conduit à la séparation des métiers d'exécution et de compensation.

Ces éléments non récurrents ont pesé pour un peu plus de 1,8 milliard d'euros sur l'année 2012, auxquels s'ajoutent les pertes estimées sur la cession en cours de CA Cheuvreux (- 192 millions d'euros en résultat net) et les résultats nets opérationnels de CLSA reclassé en IFRS 5 sur l'année 2012 (- 57 millions d'euros). Retraité de ces différents éléments, le résultat net part du Groupe de 2012 s'établit à 1 169 millions d'euros, dont 1 252 millions d'euros pour les seules activités pérennes.

Les coûts du plan d'adaptation pour l'année 2012 se retrouvent pour l'essentiel dans les activités en cours d'arrêt (- 328 millions d'euros en résultat net part du Groupe) liés aux cessions de CDOs et de RMBS et à la revue des hypothèses de dépréciation sur les CDO en *banking book*. Hors impacts du plan d'adaptation, les activités en cours d'arrêt ont un coût limité de 83 millions d'euros en 2012 à comparer à - 428 millions d'euros en 2011.

Activités pérennes

(en millions d'euros)	2012	2012 [1]	2011 [1]	Variation 2012 [1]-2011 [1]
Produit net bancaire	**3 389**	**4 358**	**4 508**	**(3,3 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(2 596)	(2 596)	(2 440)	+ 2,8 % [2]
Résultat brut d'exploitation	**793**	**1 762**	**2 068**	**(14,8 %)**
Coût du risque	(292)	(292)	(330)	(11,0 %)
Résultat d'exploitation	**501**	**1 470**	**1 738**	**(15,5 %)**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	165	134	+ 22,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	37	2	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(845)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	**(142)**	**1 672**	**1 874**	**(10,9 %)**
Impôts sur les bénéfices	(94)	(428)	(559)	(23,4 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	n.s.
Résultat net	**(485)**	**1 244**	**1 315**	**(5,6 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(480)**	**1 252**	**1 313**	**(4,6 %)**

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à - 480 millions d'euros sur l'année 2012 contre + 325 millions d'euros en 2011.

Retraité des dépréciations de valeur des écarts d'acquisition (- 845 millions d'euros), de la réévaluation la dette et des couvertures de prêts (- 562 millions d'euros), des coûts du plan d'adaptation relatifs aux cessions de prêts (- 73 millions d'euros), et des résultats de CA Cheuvreux de CLSA reclassés en IFRS 5 sur l'année (- 252 millions d'euros), le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 1 252 millions d'euros, en baisse modérée de 4,6 % par rapport à l'année 2011.

Le produit net bancaire retraité s'affiche à 4 358 millions d'euros, en baisse limitée de 3,3 % sur un an. Cette évolution traduit les bonnes performances des activités de marché en 2012 et la baisse limitée des activités de financement dans un contexte de liquidité contrainte. À change constant, les charges d'exploitation entament leur baisse de façon régulière mais supportent sur l'exercice les effets négatifs des mesures fiscales et sociales de l'été 2012 pour 37 millions d'euros (doublement de la taxe systémique, hausse de la taxe sur les salaires), ainsi que des éléments non récurrents (coûts liés à la rationalisation du parc immobilier, frais informatiques, etc.).

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 59,6 %, en hausse de 5,5 points par rapport à l'année 2011.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'établissent à + 37 millions d'euros sur l'année 2012 intégrant la cession du siège social à la Défense pour 7 millions d'euros et la filiale turque CA Yatirim Bankasi Turk AS pour 18 millions d'euros. Le reliquat provient pour l'essentiel de plus-values réalisées sur des cessions de titres.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 249 millions d'euros intègre l'impact estimé de la cession en cours de CA Cheuvreux ainsi que les résultats opérationnels de CLSA conformément à la norme IFRS 5.

Le coût du risque des activités stratégiques est en constante diminution illustrant la qualité du portefeuille ainsi que la stratégie de gestion prudente des risques du Groupe.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 [1]	2011 [1]	Variation 2012 [1] - 2011 [1]
Produit net bancaire	**2 092**	**(114)**	**2 128**	**2 538**	**(16,2 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(947)	-	(947)	(868)	+ 6,6 % [2]
Résultat brut d'exploitation	**1 145**	**(114)**	**1 181**	**1 670**	**(29,3 %)**
Coût du risque	(293)	-	(293)	(319)	(8,2 %)
Résultat d'exploitation	**852**	**(114)**	**888**	**1 351**	**(34,2 %)**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	164	-	164	134	+ 22,6 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	-	26	2	x 12,8
Résultat avant impôt	**1 042**	**(114)**	**1 078**	**1 487**	**(27,5 %)**
Impôts sur les bénéfices	(278)	41	(291)	(485)	(40,0 %)
Résultat net	**764**	**(73)**	**787**	**1 002**	**(21,4 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**766**	**(73)**	**789**	**1 002**	**(21,3 %)**

(1) Retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

(2) À change constant.

La **Banque de financement** a été marquée cette année par la mise en place du nouveau modèle *Distribute to Originate* qui consiste en une adaptation stratégique aux nouvelles exigences économiques et réglementaires (marchés moins porteurs, pression concurrentielle accrue, mise en place de Bâle 3, etc.) dont l'enjeu pour Crédit Agricole CIB est de maintenir son niveau d'origination tout en développant ses capacités de distribution. Ce nouveau modèle s'appuie notamment sur l'expertise mondiale des équipes de financements structurés et d'entreprises et de syndication de crédits.

Crédit Agricole CIB a ainsi modifié son organisation et créé une nouvelle ligne métier : *Debt Optimisation & Distribution* (DOD). Le suivi commercial des institutions financières a été renforcé pour développer des partenariats. Les activités de banque commerciale ont été regroupées avec celles des financements exports et du commerce international afin de proposer aux clients une offre globale de financement du cycle d'exploitation.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, les objectifs du plan d'adaptation en termes de réduction de la consommation de liquidité ont continué de peser sur la majorité des activités de la Banque de financement.

Dans un contexte de marché difficile, les financements structurés affichent des revenus en baisse, en ligne avec la réduction des encours, mais parviennent cependant à maintenir des positions concurrentielles. Crédit Agricole CIB conserve ainsi son deuxième rang sur les financements de projets sur la zone EMEA et progresse à la quatrième position sur les financements de projets sur la zone Amériques (source Thomson Financial).

Les revenus des financements structurés s'élèvent à 1 154 millions sur l'année 2012 contre 1 382 millions d'euros sur l'année 2011 (retraités des couvertures de prêts et des impacts du plan d'adaptation).

Bien que leader sur les activités de syndication en France (source Thomson Financial), la banque commerciale subit néanmoins une érosion de ses résultats du fait d'une forte concurrence sur le marché des crédits bancaires, en particulier sur la zone Asie (dont les acteurs n'ont pas les mêmes contraintes de liquidité), et de l'attrait des clients *corporate* pour les émissions obligataires au détriment des crédits.

De même, les réductions d'actifs engagées dès 2011 dans le cadre du plan d'adaptation se sont également poursuivies tout au long de l'année 2012 à un rythme un peu moins soutenu, mais dans des conditions qui restent satisfaisantes. Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement réalisées pour un montant de 3,9 milliards d'euros en 2012 ont eu un impact négatif sur le produit net bancaire de 114 millions d'euros (73 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Au total, les cessions de prêts depuis le lancement du plan d'adaptation s'élèvent à 10,3 milliards d'euros avec une décote moyenne de 2,3 %.

Concernant les couvertures de prêts, l'année 2012 enregistre un produit de 78 millions d'euros en produit net bancaire en raison d'une baisse des *spreads* de crédit sur l'année 2012. Ce produit est à comparer aux + 40 millions d'euros de l'année 2011.

Le coût du risque s'établit sur l'année à - 293 millions d'euros constitués de dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers.

Au total, pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 766 millions d'euros et 789 millions d'euros retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2012	2012 Dépréciation des écarts d'acquisition	2012 (1)	2011 (1)	Variation 2012 (1)-2011 (1)
Produit net bancaire	**1 297**	**-**	**2 230**	**1 970**	**+ 13,2 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 649)	-	(1 649)	(1 572)	+ 0,7 % (2)
Résultat brut d'exploitation	**(352)**	**-**	**581**	**398**	**+ 45,9 %**
Coût du risque	1	-	1	(11)	n.s.
Résultat d'exploitation	**(351)**	**-**	**582**	**387**	**+ 49,4 %**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	-	11	-	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(845)	(845)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	**(1 184)**	**(845)**	**594**	**387**	**+ 52,7 %**
Impôts sur les bénéfices	184	-	(137)	(74)	+ 86,4 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	n.s.
Résultat net	**(1 249)**	**(845)**	**457**	**313**	**+ 44,9 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(1 246)**	**(845)**	**463**	**311**	**+ 48,9 %**

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Sur l'année 2012, la **Banque de marché et d'investissement** affiche un produit net bancaire en hausse de 13,2 %. L'activité est ainsi portée par les bonnes performances des activités de marché dans un contexte de détente des *spreads* de crédit et de baisse des taux d'intérêt long terme.

Au sein de la **banque de marché**, les activités obligataires enregistrent des performances particulièrement bonnes grâce un regain d'activité sur le marché de la dette et une reprise des volumes d'émissions. Crédit Agricole CIB se place ainsi au deuxième rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et conserve sa quatrième place toutes émissions en euros confondues. La banque se hisse à la troisième place des placements privés EMTN en euros. Il faut également noter que le Groupe est leader sur le marché *corporate* obligataire français (*Dealogic*) et a été récompensé *Best Uridashi Dealer 2012* (émissions obligataires au Japon).

Crédit Agricole CIB est également devenu le leader européen des obligations socialement responsables : la banque a innové en arrangeant quatre émissions obligataires socialement responsables.

En **banque d'investissement**, les équipes de fusions-acquisitions ont remporté de beaux mandats de conseil tels que l'acquisition de Vermandoise de Sucreries par Cristal Union et l'acquisition de CFAO par Toyota Tsusho Corporation, ce qui renforce la position de Crédit Agricole CIB, classé n° 1 des offres publiques réalisées sur le marché français en 2012 (source : Thomson). En *Equity Capital Markets,* Crédit Agricole CIB a finalisé des opérations d'augmentation de capital (Alstom) ou d'obligations convertibles (Faurecia et Unibail) ainsi que des opérations d'épargne salariale confortant ainsi sa position de n° 1 sur l'épargne salariale en France.

L'année 2012 illustre en outre le recentrage des activités de Crédit Agricole CIB notamment au travers d'une cession partielle de ses activités de courtage :

- finalisation de l'accord entre Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets concernant le rapprochement entre CA Cheuvreux et Kepler ;
- en date du 25 octobre 2012, Crédit Agricole CIB a exercé son option de vente des 80,1 % de CLSA restants. La plus-value de cession attendue pour CLSA ne sera constatée qu'au *closing* de l'opération.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de marché et d'investissement s'élève à - 1 246 millions d'euros sur l'année 2012. Retraité de la réévaluation de la dette (- 612 millions d'euros), des dépréciations d'écarts d'acquisition (- 845 millions d'euros) et des cessions en cours de CA Cheuvreux et de CLSA, il s'établit à 463 millions d'euros, en hausse de 48,9 % par rapport à l'année 2011.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 34 % par rapport au 31 décembre 2011.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 (1)	2011 (1)	Variation 2012 (1)-2011 (1)
Produit net bancaire	**(201)**	**(363)**	**162**	**(99)**	**n.s.**
Charges d'exploitation et amortissements	(293)	-	(293)	(381)	(22,8 %)
Résultat brut d'exploitation	**(494)**	**(363)**	**(131)**	**(480)**	**(72,6 %)**
Coût du risque	(176)	(151)	(25)	(175)	(85,6 %)
Résultat d'exploitation	**(670)**	**(514)**	**(156)**	**(655)**	**(76,1 %)**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2	-	n.s.
Résultat avant impôt	**(668)**	**(514)**	**(154)**	**(655)**	**(76,5 %)**
Impôts sur les bénéfices	240	186	54	205	(73,6 %)
Résultat net	**(428)**	**(328)**	**(100)**	**(450)**	**(77,8 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(411)**	**(328)**	**(83)**	**(428)**	**(80,6 %)**

(1) Retraité des impacts du plan d'adaptation.

Dans le cadre du plan d'adaptation, les cessions de portefeuilles entamées au quatrième trimestre 2011 se sont accélérées sur l'année 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs comptabilisés en *trading book* a été cédée ainsi que des RMBS US pour un montant global de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011). L'impact de ces cessions sur le résultat net part du Groupe de l'année s'élève à - 257 millions d'euros et génère une économie en emplois pondérés (en vision CRD 4) de l'ordre de 14 milliards d'euros qui s'ajoute à celle de 3,5 milliards d'euros issue des cessions réalisées au quatrième trimestre 2011.

Par ailleurs, l'impact net en emplois pondérés de la cession du risque de marchés du portefeuille de corrélation à *Blue Mountain* en février 2012 est de 14 milliards d'euros.

Hors impacts du plan, le résultat net part du Groupe des activités en cours d'arrêt est négligeable sur l'année 2012. Il s'établit à - 83 millions d'euros à comparer à - 428 millions d'euros sur l'année 2011.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2012	2011 *pro forma*	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	**(1 948)**	**(897)**	**x 2,2**
Charges d'exploitation et amortissements	(882)	(956)	(7,9 %)
Résultat brut d'exploitation	**(2 830)**	**(1 853)**	**+ 52,7 %**
Coût du risque	(275)	(339)	(18,9 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(24)	(24)	+ 0,8 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	123	(4)	n.s.
Résultat avant impôt	**(3 006)**	**(2 220)**	**+ 35,3 %**
Impôts sur les bénéfices	873	792	+ 10,2 %
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	(6)	ns
Résultat net	**(2 133)**	**(1 434)**	**+ 48,7 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(2 285)**	**(1 622)**	**+ 40,9 %**

En 2012, le pôle Activités hors métiers enregistre plusieurs éléments à caractère non récurrent.

En premier lieu, l'élimination intragroupe des instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et détenus par les sociétés d'assurance pour le compte des assurés dans le cadre des contrats en unités de compte, a généré un impact négatif dans le pôle de - 618 millions d'euros sur l'année (- 405 millions d'euros en résultat net part du Groupe). La valeur nominale des titres éliminés s'élève à 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le pôle a enregistré des impacts liés aux actions menées tout au long de l'année visant à réduire les risques pesant sur le Groupe et l'adapter rapidement à son nouvel environnement : ainsi, des moins-values de cession de titres ont été réalisées en début d'année à hauteur de 93 millions d'euros ; par la suite, des plus-values de cession ont été enregistrées sur les titres Intesa Sanpaolo, après d'importantes dépréciations en début d'année, et Fransabank. Le produit net bancaire intègre également un gain lié à une opération de rachat de dette réalisée en février 2012 qui a généré 864 millions d'euros en produit net bancaire (552 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Pour mémoire, le produit net bancaire intégrait en 2011 des revenus élevés de gestion financière en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation enregistrent un recul de 7,9 % par rapport à l'année 2011.

L'impôt intègre à hauteur de - 128 millions d'euros l'impact de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

Au total, le pôle Activités hors métiers dégage en 2012 un résultat net part du Groupe de - 2 285 millions d'euros contre - 1 622 millions d'euros en 2011.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Fin 2012, le total du bilan consolidé du groupe Crédit Agricole s'élève à 2 008,2 milliards d'euros contre 1 879,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de 128,6 milliards d'euros (+ 6,8 %). Cette augmentation est imputable à une très forte hausse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat que ne compensent que partiellement les baisses de crédits (- 49,6 milliards d'euros) et de la dette (- 45,5 milliards d'euros) sur la clientèle et les établissements de crédit.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers à la juste valeur par résultat (30,7 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (5,8 %) et la clientèle (36,6 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (13,8 %). Ces postes représentent ensemble 86,9 % de l'actif et enregistrent les plus fortes variations absolues de l'année (+ 110,9 milliards d'euros au total, intégrant notamment une augmentation de 129,0 milliards pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, une hausse de 31,6 milliards d'euros des actifs financiers disponibles à la vente, et une baisse de 49,6 milliards d'euros des prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 616,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 487,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 26,5 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (546,4 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat ; ils augmentent de 23,1 % sur l'année, soit de 102,4 milliards d'euros. Il est principalement composé de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 414,2 milliards d'euros à fin 2012 contre 346,0 milliards d'euros à fin 2011) et des titres reçus en pension livrée (82,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 21,7 milliards d'euros à fin 2011). À 49,3 milliards d'euros, les titres détenus à des fins de transaction sont en repli de 26,8 milliards d'euros en un an, soit de 35,2 %. Ils sont composés d'effets publics et assimilés (pour 34,9 milliards d'euros), d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 10,0 milliards d'euros) et d'actions et autres titres à revenu variable (pour 4,4 milliards d'euros).

La forte augmentation (de 19,7 % ou 68,2 milliards d'euros) du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet d'un effet prix positif sur *swaps* de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB. Les titres reçus en pension livrée augmentent parallèlement de près de 61 milliards d'euros (montant multiplié par 3,8 par rapport à fin 2011) alors que les titres détenus à des fins de transaction baissent de 35,2 % ou de 26,8 milliards d'euros.

Le reste du portefeuille (70,2 milliards d'euros soit 11,4 % du portefeuille) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Crédit Agricole ; il s'agit pour l'essentiel d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte des activités d'assurances. Ces actifs sont en hausse de 61,1 % par rapport à 2011, reflétant l'amélioration des performances des marchés financiers en 2012. Cette évolution se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles. L'encours net global ressort à 852,2 milliards d'euros ; il enregistre une baisse de 5,5 % par rapport à 2011 soit 49,6 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 734,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 8,0 % par rapport au 31 décembre 2011, soit - 64,1 milliards d'euros. Cette forte baisse reflète le ralentissement de la demande de crédit dans un marché européen atone et les effets continus réalisés par le groupe Crédit Agricole d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires.

L'essentiel de la baisse des créances sur la clientèle concerne les postes "Titres reçus en pension livrée", qui s'établissent à 16,7 milliards d'euros à fin 2012 contre 53,3 milliards à fin 2011 (- 68,7 % en un an). Les "Autres concours à la clientèle" reculent de 3,1 % sur douze mois pour s'élever à 680,2 milliards d'euros à fin 2012. On constate en effet une réduction importante de l'activité de titres reçus en pension livrée clientèle chez Crédit Agricole CIB. L'activité de crédit dans les réseaux, tant en France qu'en Italie, est par ailleurs très pénalisée par le contexte macro-économique difficile et le ralentissement de la demande qui s'ensuit. À noter également la diminution des concours à la clientèle chez Crédit Agricole CIB et au sein des sociétés de crédit à la consommation en France et en Italie, conformément au plan d'adaptation communiqué en septembre 2011.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 117,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 14,1 % soit de 14,5 milliards d'euros sur l'exercice.

Les dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle en principal et hors opérations de location financement baissent de 14,9 % entre 2011 *pro forma* et 2012 à 23,4 millliards d'euros. Elles incluent 6,6 milliards d'euros de provisions collectives, contre 7,2 miliards d'euros en 2011.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) augmentent de 31,6 milliards d'euros (+ 12,9 %) entre les 31 décembre 2011 et 2012 pour représenter 276,7 milliards d'euros. Au sein du groupe Crédit Agricole, Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (181,4 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (69,8 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (18,5 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (7,0 milliards d'euros). Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe augmente de 23,1 milliards d'euros (+ 14,6 %) en 2012. Les titres de participation non consolidés intègrent depuis 2012 la participation dans Bankinter alors que la participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A est sortie de ce poste.

Au 31 décembre 2012, les plus-values nettes latentes après impôts s'élèvent à 9,3 milliards d'euros (contre des moins-values nettes de 3,2 milliards d'euros en 2011) ; elles sont partiellement compensées par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6,8 milliards d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1,9 milliard d'euros à fin 2011). Le solde de 2,5 milliards d'euros est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour dépréciation durable sur actifs disponibles à la vente s'élèvent à 2,6 milliards d'euros (7,8 milliards au 31 décembre 2011). L'écart provient pour l'essentiel des reprises et utilisations pour 5,9 milliards d'euros qui concernent principalement des dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance (Plan d'aide à la Grèce).

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Net de dépréciations, leur montant augmente de 6,2 % entre 2011 et 2012 et s'élève à près de 23 milliards d'euros.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence diminue de 10,4 % à 3,3 milliards d'euros à fin 2012. Ce montant reflète notamment l'impact de la déconsolidation de Bankinter, et les pertes de valeur d'Eurazeo et de BES.

Les écarts d'acquisition

À 14,7 milliards d'euros nets, les écarts d'acquisition sont en réduction de 3,6 milliards d'euros en un an. La baisse de la valeur des écarts d'acquisition reflète la détérioration des conditions macroéconomiques dans les marchés où évolue le Groupe, le durcissement des paramètres de valorisation des entités sur lesquelles le groupe Crédit Agricole porte des écarts d'acquisition, et les pertes de valeur résultant de la mise en œuvre du Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole. En 2012, les contributeurs aux dépréciations des écarts d'acquisition sont Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) pour 1 495 millions d'euros, la Banque de proximité à l'international pour 1 124 millions d'euros et Crédit Agricole CIB pour 845 millions d'euros. Concernant CACF, l'écart d'acquisition sur Agos a été ramené à zéro alors que les écarts sur les partenariats automobiles ont été partiellement dépréciés pour des raisons uniquement techniques de durcissement des paramètres de valorisation. Pour Crédit Agricole CIB, les dépréciations sont dues au coût du plan d'adaptation et à Newedge, suite à l'annonce d'un

plan de réorganisation au sein de cette entité. Enfin, la dépréciation de l'écart porté par le pôle Banque de proximité à l'international résulte essentiellement de la détérioration des conditions macroéconomiques en Italie.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (37,2 %), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (28,3 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (12,2 %) et les dettes représentées par un titre (8,6 %). Ces éléments représentent dans leur ensemble 86,4 % du passif y compris les capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 568,0 milliards d'euros, en hausse de 132,2 milliards d'euros en un an (+ 30,3 %). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de 71,5 milliards d'euros (+ 20,9 %) de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction et de celle de 54,6 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée.

Ce portefeuille est constitué uniquement de passifs financiers détenus à des fins de transaction. Il se compose à fin décembre 2012 d'instruments financiers dérivés de transaction pour 414,0 milliards d'euros, d'opérations de titres donnés en pension livrée pour 90,6 milliards d'euros et de dettes représentées par un titre pour 30,4 milliards d'euros.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 747,7 milliards d'euros à fin 2012 ; elles sont en baisse de 45,5 milliards d'euros sur l'année (- 5,7 % par rapport à 2011).

Les dettes envers les établissements de crédit, à 108,7 milliards d'euros, sont en baisse de 17,7 milliards d'euros soit - 14,0 % en un an.

Pour leur part, **les dettes envers la clientèle** s'élèvent à 639,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de près de 27,7 milliards d'euros sur l'exercice (- 4,2 %). Elles se composent essentiellement de comptes d'épargne à régime spécial (243,3 milliards d'euros), de comptes ordinaires créditeurs (204,9 milliards d'euros) et d'autres dettes (167,5 milliards d'euros).

La réduction des dettes envers la clientèle est notamment imputable au recul de 50,5 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée (- 70,1 %). Du fait de la bonne tenue de la collecte de la Banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits – notamment sur le Livret A – les comptes d'épargne à régime spécial affichent une croissance de 2,5 % (+ 6,0 milliards d'euros) pour atteindre 243,3 milliards d'euros à fin 2012. Les autres dettes envers la clientèle progressent de 18,6 milliards d'euros pour s'établir à 167,5 milliards d'euros fin 2012 alors que les comptes ordinaires créditeurs sont stables par rapport à 2011 à 204,9 milliards d'euros (- 0,8 %). Par ailleurs, les billets à ordre en faveur de la Caisse de Refinancement à l'Habitat (CRH) ont été reclassés des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre, contribuant à la baisse de ce poste.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat) ont augmenté de 6,8 milliards d'euros (+ 4,1 % entre 2011 et 2012) pour s'établir à 173,1 milliards d'euros, le groupe Crédit Agricole ayant réduit au cours de l'année son recours au marché sous forme de titres de créances négociables de 6,5 milliards d'euros (- 8,4 %) et d'emprunts obligataires de 1,2 milliard d'euros à 75,1 milliards d'euros. Inversement, l'encours de titres du marché interbancaire a été multiplié par 3,4 entre 2011 et 2012 pour s'établir à 20,5 milliards d'euros.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance ont progressé de 5,8 % en 2012 par rapport à 2011 à 245,5 milliards d'euros. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêté.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées ont reculé de 5,0 milliards d'euros (- 15,1 %) à 28,1 milliards d'euros en 2012, reflétant la baisse des dettes tant à durée déterminée qu'indéterminée.

Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 76,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 511 milions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres part du Groupe, (y compris le résultat de l'exercice) s'établissent à 71,0 milliards d'euros à fin 2012 contre 70,7 milliards d'euros à fin 2011, en hausse de 301 millions d'euros sur la période. Leur évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2012 de - 3,8 milliards d'euros (+ 812 millions d'euros en 2011) ;
- les gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres de + 2,6 milliards d'euros à fin 2012 contre - 845 millions d'euros à fin 2011
- la hausse de 745 millions d'euros des réserves consolidées à 47,7 milliards d'euros à fin 2012 ;
- la hausse de 747 millions d'euros du capital et réserves liées en 2012.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

GESTION DU CAPITAL

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la Note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

Ratio européen de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare le ratio CRD Bâle II sans plancher Bâle I depuis le 1er janvier 2012.

RATIO DE SOLVABILITÉ CRD DES CAISSES RÉGIONALES

(en %)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2011
	sans plancher Bâle 1	sans plancher Bâle 1	avec plancher Bâle 1
Plus haut	23,36	21,92	18,62
Moyen [1]	17,74	16,53	14,65
Plus bas	10,80	11,28	10,69

(1) Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité individuels.

Le ratio moyen des Caisses régionales ressort en hausse de 1,21 point entre fin 2011 et fin 2012, avec un niveau toujours élevé à fin 2012 de 17,7 %. L'évolution 2012 a été mesurée à données comparables, c'est à dire en partant d'un ratio calculé au 31 décembre 2011 sans plancher Bâle I, ce qui est également le cas du ratio déclaré au 31 décembre 2012.

En 2012, le mécanisme au dénominateur du plancher, égal à 80% des risques calculés selon la définition du ratio de solvabilité européen en Bâle I, n'a pas été reconduit pour la déclaration du ratio. En 2012, le dénominateur calculé en risques Bâle II, sans le plancher Bâle I, augmente pour le cumul des Caisses de + 1,9 % avec des encours de crédit qui progressent de + 1,4 %.

Cette progression modérée des risques des Caisses régionales en 2012 est plus que compensée par celle des fonds propres nets au numérateur, qui ressort à + 10,9 %. L'augmentation des fonds propres provient principalement de l'intégration des résultats conservés et de la politique de relance des souscriptions des parts sociales de Caisses locales.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves (54 milliards d'euros au 31 décembre 2012), dans l'éventualité où Crédit Agricole S.A. ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

PARTIES LIÉES

Les principales transactions entre parties liées, sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement et principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2012 sont décrites dans les états financiers consolidés “Cadre général - Parties liées”.

Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l’objet d’une information publique et impliquant le groupe Crédit Agricole n’a été mis en place au cours de l’exercice 2012.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 des états financiers consolidés “Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012”. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2012 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 745 millions d’euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 100 millions d’euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 801 millions d’euros ;
- dettes envers la clientèle : 675 millions d’euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 des états financiers consolidés “Principes et méthodes comptables”, les avantages postérieurs à l’emploi peuvent être de différentes natures. Il s’agit :

- d’indemnités de fin de carrière ;
- d’engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime “à cotisations” ou “à prestations” définies.

Ces engagements font, pour partie, l’objet de conventions d’assurances collectives contractées auprès de Predica, société d’assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l’assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l’employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d’assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l’emploi sont détaillées dans la note 7 des états financiers consolidés “Avantages au personnel et autres rémunérations” aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 des états financiers consolidés “Avantages au personnel et autres rémunérations” au point 7.7.

Il n’y a pas de transactions significatives entre le Crédit Agricole et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu’ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier [(1)], du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, le groupe Crédit Agricole avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

(1) Article L. 511-41.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole, communs à l'ensemble des entités du Groupe, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration du 9 décembre 2009 et du 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application des arrêtés du 14 janvier, du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 ainsi que des recommandations professionnelles bancaires, relatifs d'une part à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction risques et contrôles permanents Groupe et l'Inspecteur général Groupe, responsable du contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique

et conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe a été désigné comme responsable de la Filière "risques" pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité et des risques juridiques par la Direction juridique et conformité. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la Filière "risques" a été désigné dans chaque filiale de premier rang de Crédit Agricole S.A. et chaque Caisse régionale. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutifs et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par le département Caisses régionales de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [1]

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2012 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES [1]

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2012 lui a été présentée lors de sa séance du 10 octobre 2012. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2012 lui sera présenté lors de sa séance du 18 avril 2013.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques du groupe Crédit Agricole

Mesure et surveillance des risques

Le groupe Crédit Agricole met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre Facteurs de risque et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a mené une activité soutenue en 2012 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2012 sont de l'ordre de 2 900 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. dont environ 430 personnes sur le périmètre des Caisses régionales.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon hebdomadaire et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2012, l'organe exécutif (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. L'approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction "Suivi métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s'effectue *via* l'examen des risques en Comité des risques Groupe et Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de *stress* et d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes". En 2011 et 2012, le Groupe a participé aux exercices de simulation de crise organisés par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) puis par le FMI (exercice *"Financial System Stability Assessment"* en 2012 portant sur la stabilité du système financier français). Ces travaux ont été menés sur le périmètre prudentiel groupe Crédit Agricole. Concernant l'exercice 2012, les stress de solvabilité, dont les résultats ont été publiés par le FMI en décembre 2012, ont montré la bonne capacité du groupe Crédit Agricole et, plus généralement, du système bancaire français, à résister à un environnement économique dégradé, tout en parvenant à se conformer aux nouvelles exigences imposées dans le cadre de la directive européenne CRD 4.

Du point de vue de la gestion interne, des exercices de stress sont réalisés par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et statégies de risques appliquées par les filiales. Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Le groupe Crédit Agricole S.A. met en œuvre depuis 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle 2, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'Autorité de contrôle prudentiel (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, suite à la publication de l'arrêté du 5 mai 2009 modifiant le règlement 97-02, des travaux ont été entrepris dès 2009 afin de renforcer le système de gestion et d'encadrement de la liquidité. Le Groupe a ainsi mis en place un dispositif d'encadrement du risque de liquidité et dispose d'outils et d'indicateurs de mesure de ce risque à court et moyen long terme sur un périmètre de gestion représentatif du risque de liquidité.

En 2012, dans un contexte marqué par la poursuite de la crise des dettes souveraines, néanmoins amélioré par les interventions des banques centrales, le Groupe a poursuivi sa politique de gestion prudente de sa liquidité, en réduisant ses besoins et en augmentant ses réserves.

Le Groupe a par ailleurs initié une révision de ce dispositif interne afin de tenir compte des enseignements de la crise et des modifications de l'environnement réglementaire induites par la future mise en place des ratios de liquidité Bâle 3.

Sur le périmètre des activités de marché, l'année 2012 a été marquée, dans le cadre du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, par l'arrêt ou l'externalisation d'activités non stratégiques. Concernant la gestion des risques, les principales modifications ont concerné la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation au gestionnaire de fonds Blue Mountain et la prise en compte du coût du collatéral dans le calcul du *mark to market* et la mesure des risques.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a poursuivi les évolutions de son dispositif de mesure des risques et de calcul des fonds propres prudentiels, afin de s'adapter aux évolutions du cadre réglementaire (CRD 3) et de se préparer aux exigences à venir (CRD 4).

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

Contrôles permanents et risques opérationnels

La Direction risques et contrôles permanents assure la coordination du dispositif Groupe de contrôles permanents (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

En 2012, dans le prolongement du questionnaire relatif au déploiement des dispositifs de contrôle permanent, la Direction des risques a organisé des ateliers du contrôle permanent afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques au sein des entités du Groupe et engagé une campagne de révision des référentiels de contrôles clés. Une synthèse des résultats des contrôles clés est dorénavant communiquée au Comité de contrôle interne Groupe deux fois par an.

En matière de pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées, la standardisation du dispositif pour les Caisses régionales a été formalisée cette année dans une procédure.

Dans le domaine des risques opérationnels, le Groupe a renforcé son pilotage *via* l'industrialisation du moteur de calcul de fonds propres et de l'outil de *backtesting* mais également en poursuivant les travaux d'actualisation des scénarios « Risques Opérationnels » à dominante informatique. Une analyse des besoins en termes d'outil de cartographie des risques opérationnels a été menée afin d'adapter la plateforme RCP (« Risques et Contrôles Permanents ») à la diversité des organisations composant le Groupe. La Direction des risques a par ailleurs procédé à une actualisation des seuils de significativité dans le cadre du dispositif d'alerte suite à la révision de la norme réalisée l'année dernière.

En 2012, le Groupe, et plus particulièrement Crédit Agricole CIB dans le cadre du programme Marly, a poursuivi les actions de renforcement de son dispositif de prévention du risque de *rogue trading* (risque de fraude sur activités de marché). Cette année, les efforts ont plus particulièrement porté sur le renforcement de la sécurité informatique, sur celui du contrôle des comportements atypiques ainsi que sur le suivi resserré des flux de trésorerie interne résiduels.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la Direction risques et contrôles permanents ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général. Le dispositif a été complété en 2010 par la nomination d'un responsable de la filière risque suite à la mise en place de la "filière risques" telle que définie par les textes.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer un *reporting* périodique auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques sur les Plans de Continuité d'Activités (PCA) et sur la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).

Au sein de chaque entité du Groupe, les Responsables SSI et Responsables PCA ont œuvré sur la déclinaison et la mise en œuvre des politiques générales de sécurité du Groupe. Dans ce cadre plusieurs tests unitaires ont été réalisés par les entités, lesquels ont permis de valider le caractère opérationnel des solutions de secours mises en œuvre.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe en 2010 de PCA par ligne métier, permettant d'éviter un effet "cloisonnement" lors d'un sinistre affectant une des entités de la ligne métier, des tests transverses ont été menés en 2012 pour les lignes métiers "Assurances", "Moyens de paiements" et "Titres *retail*".

Le dispositif national de gestion de crise a été testé trimestriellement en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales).

L'ensemble des grands projets stratégiques engagés par le Groupe en 2009-2010 et contribuant à apporter une meilleure couverture et maîtrise des risques de fonctionnement et informatique, ont enregistré en 2012 des avancées significatives :

- projet Evergreen : comme prévu au planning, l'ensemble du personnel parisien de la filiale Crédit Agricole Leasing & Factoring a rejoint le pôle administratif Evergreen à Montrouge en fin 2012, bénéficiant ainsi des services sécuritaires communs au pôle ;
- projet Greenfield : les transferts de sites de production situés en région parisienne vers le bi-site informatique du Groupe en province se sont poursuivis en 2012, conformément au planning.

Par ailleurs, le programme NICE, engagé depuis 2009 et visant à unifier le système d'information des Caisses régionales d'ici fin 2013, a connu courant 2012 ses premières vagues de migrations de Caisses régionales, accomplies avec succès : en novembre 2012, 17 Caisses régionales sur 39 utilisent la même première version du système d'information cible NICE. Durant cette année 2012, Crédit Agricole S.A. a continué à accompagner le programme NICE, au travers :

- d'un suivi régulier de la Direction informatique et industriel Groupe (IIG) ;
- d'un soutien effectif des différentes équipes métiers et maîtrise d'ouvrage de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans le développement des projets mis en chantier en 2012 par les différents pôles métiers du programme NICE, avec l'objectif conjoint de préserver les obligations réglementaires, dont notamment celles liées à Bâle 3, et de développer la cible d'un système orienté Client-Collaborateur ;
- des présentations à l'Autorité de contrôle prudentiel de l'état d'avancement du programme de migration NICE et des projets réglementaires.

Dans le cadre de ce programme NICE, il est également à noter que la production de certaines Caisses régionales ayant migré est désormais assurée sur le bi-site Greenfield.

Le déploiement de ces projets est accompagné d'une politique sécuritaire appropriée avec notamment la mise en œuvre de tests PCA sur la nouvelle plateforme Greenfield et la mise en œuvre de Plans de Repli Utilisateurs répondant au regroupement sur Evergreen. Enfin, et bien que le bi-site apporte déjà un haut niveau de sécurité, le Groupe étudie les solutions de sauvegardes de données essentielles permettant de reconstituer ses systèmes d'informations en cas de choc extrême affectant durablement Greenfield.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions du pôle Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction Finances d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur financier Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dotent des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein du pôle Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion, la Communication financière.

La fonction comptable

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A., assure le *reporting* et le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif,

la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur financier Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit et des risques, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et des risques et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction risques et contrôles permanents Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma,* prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle comptable Groupe et Contrôle permanent du pôle Finances Groupe, rattaché hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les contrôleurs comptables des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- assurer la surveillance et l'animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses Régionales du Groupe ;
- rendre compte de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2012, la fonction Contrôle permanent comptable Groupe a poursuivi l'animation et l'accompagnement des entités dans le déploiement de leurs dispositifs, notamment dans le déploiement des contrôles clés du Guide du contrôle comptable, la déclinaison de la note de procédure sur le rapprochement comptabilité/risques ainsi que la mise en œuvre de la note de procédure relative au dispositif d'alerte sur les risques comptables pour les filiales. Elle a également diffusé un nouveau référentiel des processus et risques comptables, visant à harmoniser les cartographies des risques comptables des entités.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans chacune de ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par près de 800 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et 222 personnes au sein des Caisses régionales.

La fonction Conformité est assumée par le Directeur juridique et conformité du Groupe, lui-même rattaché au Directeur général délégué en charge des fonctions centrales Groupe, qui assure la fonction de responsable de la Conformité au regard du règlement 97-02.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires, et assure leur diffusion et le contrôle de leur observation ;
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que de la lutte contre la fraude.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la Conformité, présidé par le Directeur général délégué, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Un point dédié à la protection de la clientèle est désormais systématiquement inscrit à l'ordre du jour. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, des unités sont spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe : conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et systèmes. En outre, des unités sont dédiées à l'animation des entités par métier : Banque de proximité en France et à l'international, Métiers financiers spécialisés (assurances, gestion d'actifs, crédit consommation, crédit-bail et affacturage) et Banque de financement et d'investissement.

En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne la ligne métier Conformité dans les Caisses régionales, notamment en diffusant les normes nécessaires, en particulier au regard du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement 97-02 modifié.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, la ligne métier Conformité a en particulier :

- intégré dans les procédures Groupe les exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel en matière d'identification du bénéficiaire effectif et les obligations de vigilances s'y rapportant ;
- poursuivi le renforcement du dispositif de respect des sanctions internationales et de la politique correspondante de filtrage du Groupe ;

- lancé un plan d'action national (Caisses régionales) de vérification de la conformité des dossiers clients personnes morales, dans le prolongement du plan d'actions national personnes physiques désormais achevé pour la majorité des Caisses régionales ;
- piloté un chantier transverse dédié à la protection de la clientèle, dont les principales réalisations en 2012 ont porté sur la diffusion de guides d'auto-évaluation et de contrôles en matière de consumérisme et de commercialisation des produits financiers ;
- décliné dans les normes Groupe les recommandations des régulateurs (ACP et AMF) en matière de traitement des réclamations, visant à renforcer la transparence et la qualité du service rendu au client ;
- poursuivi le chantier sur le processus Nouveaux Produits/Nouvelles Activités au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- piloté le déploiement de l'outil de centralisation des dysfonctionnements de conformité pour les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- appuyé la démarche de Développement durable Groupe, avec la mise en œuvre de plans d'actions dans le cadre de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) ;
- déployé les nouveaux parcours de formation à la Conformité au sein du Groupe (Caisses régionales et filiales).

S'agissant de la prévention de la fraude, l'envoi à toutes unités du Groupe d'un questionnaire sur le déploiement du dispositif a contribué au renforcement du pilotage par la Direction de la Conformité et à l'élaboration de plans d'actions. L'unité Coordination de la prévention de la fraude a ainsi accompagné des Caisses régionales et des filiales en retrait par rapport au dispositif cible et mis à disposition des entités des outils de détection, de pilotage et de lutte contre la fraude identitaire et documentaire. En complément, un *benchmark* d'outils du marché spécialisés dans la lutte anti-fraude est en cours. Enfin, des actions de sensibilisation ont été conduites à travers des sessions de formation dans le cadre de l'Ifcam et auprès des collaborateurs des entités dans le cadre des missions sur place.

Concernant les systèmes d'information, les dispositifs Groupe de lutte contre le blanchiment et de gestion des embargos et gel des avoirs, déjà utilisés en France, ont continué à faire l'objet d'optimisations régulières et ont vu leur déploiement dans les entités internationales se poursuivre, en complément ou remplacement de solutions déjà existantes. L'outil de partage sécurisé d'informations utilisé dans le cadre des obligations d'échanges d'informations au sein du Groupe, adapté en 2011 à la remontée et à la prévention des cas de fraude, est désormais utilisé à ce titre dans la majorité des Caisses régionales.

Depuis l'été 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. mène un projet transversal et mondial, conduit par la Direction de la Conformité, afin de mettre en œuvre le dispositif réglementaire américain FATCA *(Foreign Account Tax Compliant Act).* Les textes publiés au cours de l'année 2012, *"proposed regulations"* et accords-cadres intergouvernementaux ont permis de déterminer les actions à mettre en œuvre en fonction des pays d'implantation des entités et des calendriers impartis. La parution des textes définitifs au début de l'année 2013 permettra de préciser le statut au regard de la réglementation FATCA de chaque entité du Groupe et de faire évoluer les procédures d'entrée en relation avec la clientèle afin d'être en conformité avec cette réglementation dès le 1er janvier 2014.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques visant à déterminer une fréquence d'audit adaptée (de deux à cinq ans selon les entités), elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2012, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le dispositif de calcul du capital économique (Bâle 2 – Pilier 2), la gouvernance et la gestion des moyens de paiement, le filtrage des flux internationaux, l'activité *Exchange Trade Funds* (ETF), le pilotage des risques des filiales à l'international de CA Consumer Finance, la filiale d'assurance emprunteurs CACI, les filiales étrangères CA Egypt, CA Srbija, Cariparma (contrôle et risque crédit) et Centea (suite à son acquisition par le Crédit Agricole de Belgique), la Sécurité financière dans le périmètre des Caisses régionales, les dispositifs de refinancement du Groupe (ainsi que la gestion de la liquidité et du crédit mobilisable au refinancement dans les Caisses régionales), le programme NICE (volets réglementaire et sécurité de la production) et les infrastructures critiques de SILCA, et sur certaines thématiques financières, réglementaires et technologiques. L'Inspection générale Groupe a également piloté au cours de l'exercice 2012 le travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par différentes autorités dans le cadre d'enquêtes relatives aux indices Euribor, Libor et de certains autres indices de marché. Ces travaux seront poursuivis en 2013.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Crédit Agricole CIB et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 875 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2012 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui comportent 412 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et, d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques, tel que prévu par l'article 9-1 du règlement 97-02 modifié.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Jean-Marie SANDER

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives pour le premier semestre 2013

En zone euro, la stratégie de sortie de crise rencontre ses limites en termes de croissance. Les ressorts domestiques de croissance vont rester durablement déprimés dans un contexte de chômage élevé, de désinflation, voire de déflation salariale et de hausse de la pression fiscale. La tendance est commune, à l'exception notable de l'Allemagne, ce qui met la zone euro dans une logique d'attrition avec un recul synchrone des débouchés intrazone et un commerce régional en berne. La traction ne peut alors venir que de l'extérieur, mais la compétition entre États membres s'annonce rude pour gagner des parts de marché. Et ce d'autant que la force actuelle de l'euro constitue un handicap supplémentaire, un mouvement qui devrait toutefois s'inverser en cours d'année pour mieux refléter la faiblesse des fondamentaux européens (EUR/USD estimé à 1,30 à fin juin 2013).

Des facteurs de soutien existent néanmoins avec une politique monétaire durablement accommodante, sachant qu'un dernier geste de la BCE reste possible (ramenant le taux directeur à 0,5 %, un plus bas historique) et des taux longs bas en tendance pour accompagner ce processus de désendettement (1,8 % pour le taux dix ans allemand à mi-année). L'idée est celle d'un nouveau recul de l'activité en zone euro en 2013 (- 0,3 % en moyenne sur l'année) avec une croissance très molle au nord (Allemagne : + 0,4 % et France : + 0,2 %) et une année supplémentaire de récession au sud (Italie : - 1,2 % et Espagne : - 1,6 %).

Il faudra, par ailleurs, composer avec un calendrier politique chargé et des élections en Italie (février), ainsi qu'en Allemagne (septembre). Si les thèmes de campagne et des discours aux extrêmes, teintés de populisme et d'euroscepticisme, peuvent alimenter l'instabilité sur les marchés, la parole de M. Draghi fait foi et devrait prévenir tout mouvement de panique, avec une pérennité de la zone euro désormais profondément ancrée dans les croyances.

Les États-Unis ont, de leur côté, fait le choix de la croissance pour alléger le poids des dettes, avec des perfusions monétaires et budgétaires qui soutiennent l'édifice. Cependant, avec une dette qui dépasse aujourd'hui les 100 % du produit intérieur brut, la question de l'assainissement des finances publiques se pose avec acuité. **Retirer la perfusion budgétaire constitue un vrai défi pour une économie encore convalescente où la consommation des ménages, le moteur traditionnel de croissance, reste bridée par la purge nécessaire des bilans privés.** Le plus probable est que Démocrates et Républicains arrivent à s'entendre sur un programme de réduction des déficits peu ambitieux, avec un impact modéré sur la croissance, et en tout cas insuffisant pour enrayer la spirale d'endettement. La politique de la Réserve fédérale devrait conserver un biais accommodant, avec au besoin des mesures supplémentaires d'assouplissement quantitatif pour aider au refinancement de l'État à des conditions avantageuses (cible de 2,5 % pour les taux dix ans en juin). **L'ensemble devrait permettre de maintenir la croissance américaine autour des 2 %.**

Pour le Crédit Agricole

Un travail approfondi a été réalisé en 2012 par le Crédit Agricole pour s'adapter au nouvel environnement financier et réglementaire. Celui-ci permet de construire l'avenir du groupe sur de nouvelles bases que sont la maîtrise de l'endettement, la baisse des risques, et la priorité au développement organique. À partir de ces principes, le Crédit Agricole prépare deux étapes importantes que sont le renforcement de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. et l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme qui sera communiqué à l'automne 2013.

Ainsi, Crédit Agricole S.A. renforcera sa solvabilité en 2013 sans procéder à une augmentation de capital, en poursuivant son travail de gestion rigoureuse de ses actifs et en mettant en place, avec les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'extension du mécanisme de solidarité interne existant (*Switch*). La trajectoire de solvabilité propre à Crédit Agricole S.A. au sein de celle du groupe Crédit Agricole sera détaillée dans le plan à moyen terme.

Ce plan, élaboré dans le nouvel environnement économique, bancaire et réglementaire, inscrira les objectifs de Crédit Agricole S.A. dans la cohérence du Projet de Groupe à dix ans. Deux axes majeurs structureront les travaux : d'une part l'accélération des chantiers autour de la Banque universelle de proximité à partir des positions de force déjà acquises dans les métiers de Banque de proximité et de gestion de l'épargne, et d'autre part l'approfondissement des évolutions engagées sur les métiers spécialisés.

FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3

Facteurs de risque 45

RISQUES DE CRÉDIT 46
RISQUES DE MARCHÉ 57
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD* 64
GESTION DU BILAN 68
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE 75
RISQUES OPÉRATIONNELS 84
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ 87

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2 88

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE 88
GESTION DES RISQUES 89
RATIOS PRUDENTIELS 90
FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL 92
RISQUE DE CRÉDIT 100
RISQUE DE MARCHÉ 123
RISQUE OPÉRATIONNEL 123

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants [1] :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe. Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en oeuvre par la Direction des risques Groupe (DRG) afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (*cf.* ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe Crédit Agricole, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents (RCPR). Au sein des filiales de Crédit Agricole S.A., ces derniers sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les RCPR des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agicole S.A.

▶ RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour dans les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de Risques et de contrôle permanent.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidées par leur Direction générale et approuvées par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe. Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité *ex ante* de transaction est réalisé (sur la base du Raroc – *risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des paramètres Bâle 2 (PD, CCF, LGD) et des procédures organisationnelles associées ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) ou de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la Grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la Grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de Grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle des Entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum

annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Qu'il s'agisse de la Grande clientèle ou de la Clientèle de détail, les méthodologies de notation doivent faire l'objet d'une validation par le Comité normes et méthodologies, qui couvre :

- la validation des règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) ainsi que des procédures organisationnelles associées ;
- la surveillance de la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- la validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs.

Le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur (CRD - *Capital Requirement Directives*). Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approche pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions (*cf.* paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit"). Le risque de variation calculé selon cette méthodologie est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 2, *via* la détermination d'une *expected positive exposure*, qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Concernant les autres entités du Groupe, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2012, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 5,2 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre un peu moins de 5 % au 31 décembre 2011). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL sur le secteur agroalimentaire est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2012, garantissait à 50 % 8,2 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filières économiques par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5. PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers du Groupe. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques “élémentaires” (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d’appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l’économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d’un seuil fixé dans les procédures fait l’objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

La mise en place de remontées d’information et de revues régulières permet d’assurer une surveillance précise des risques pays dans une logique de portefeuille, grâce à l’utilisation d’outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l’impact d’hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l’identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l’élaboration et au suivi d’outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d’exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l’occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l’évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d’expositions peuvent être revues plus fréquemment si l’évolution d’un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d’un système d’évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d’investissement. Cette notation est établie grâce à l’utilisation d’un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d’opérations dont la taille, la maturité et le degré d’intensité au titre du risque pays sont susceptibles d’altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l’exposition au risque pays, tant d’un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s’opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l’ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone euro affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l’objet d’une procédure de suivi *ad hoc* séparé.

3.6. IMPACTS DE *STRESS SCENARIOS*

Des *stress scenarios* de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes soit à la demande de l’Autorité de contrôle prudentiel, afin d’évaluer le risque de perte encouru et d’évolution de l’exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l’environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif, notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d’éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l’ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d’actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d’espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions en risque de cette dernière. Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3. UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 867 millions d'euros (965 millions d'euros au 31 décembre 2011).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	31/12/2012 Activités poursuivies	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de comptes)	570 212	430 064
Instruments dérivés de couverture	44 847	35 905
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	251 217	220 554
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	117 255	102 780
Prêts et créances sur la clientèle	734 903	799 005
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 991	21 649
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**1 741 425**	**1 609 957**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	197 146	216 793
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	92 287	97 384
Provisions - Engagements par signature	(465)	(379)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**288 968**	**313 798**
Exposition maximale au risque de crédit [1]	**2 030 393**	**1 923 755**

(1) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 2 030 milliards d'euros (1 924 milliards d'euros au 31 décembre 2011), en progression de 5,5 % sur l'année 2012.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 168 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre comprend les expositions des activités comptabilisées en activités arrêtées ou destinées à être cédées. En revanche, il exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf.* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (176 milliards d'euros – *cf.* Risques du secteur de l'assurance).

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe) ventilé par zone géographique s'élève à 1 140 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 152 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

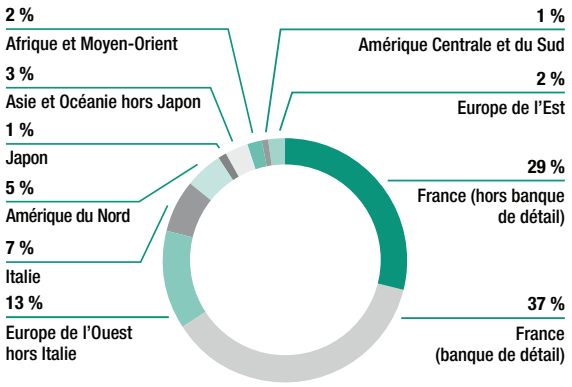

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

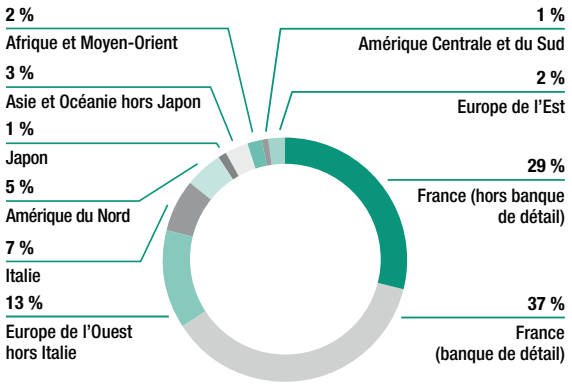

Les engagements commerciaux répartis par grandes zones géographiques présentent une grande stabilité sur l'année 2012, notamment au niveau de la France et de l'Italie dont les parts sont constantes respectivement à 66 % et 7 %.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 088 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 1 095 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

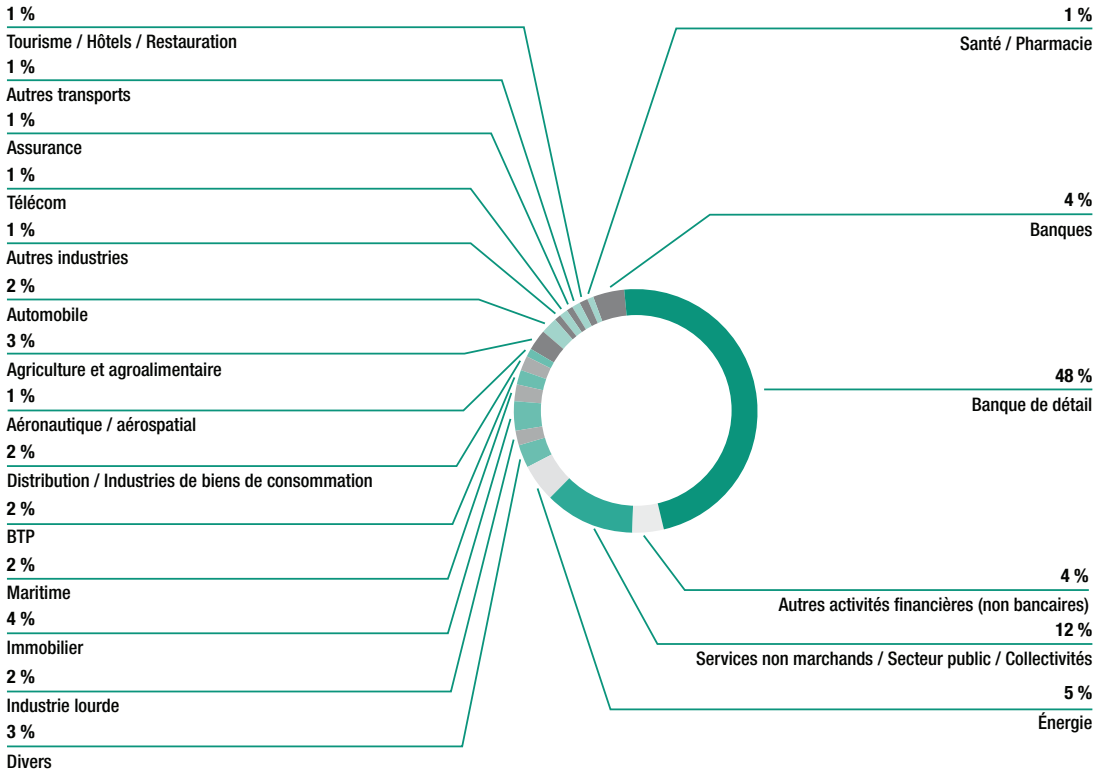

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

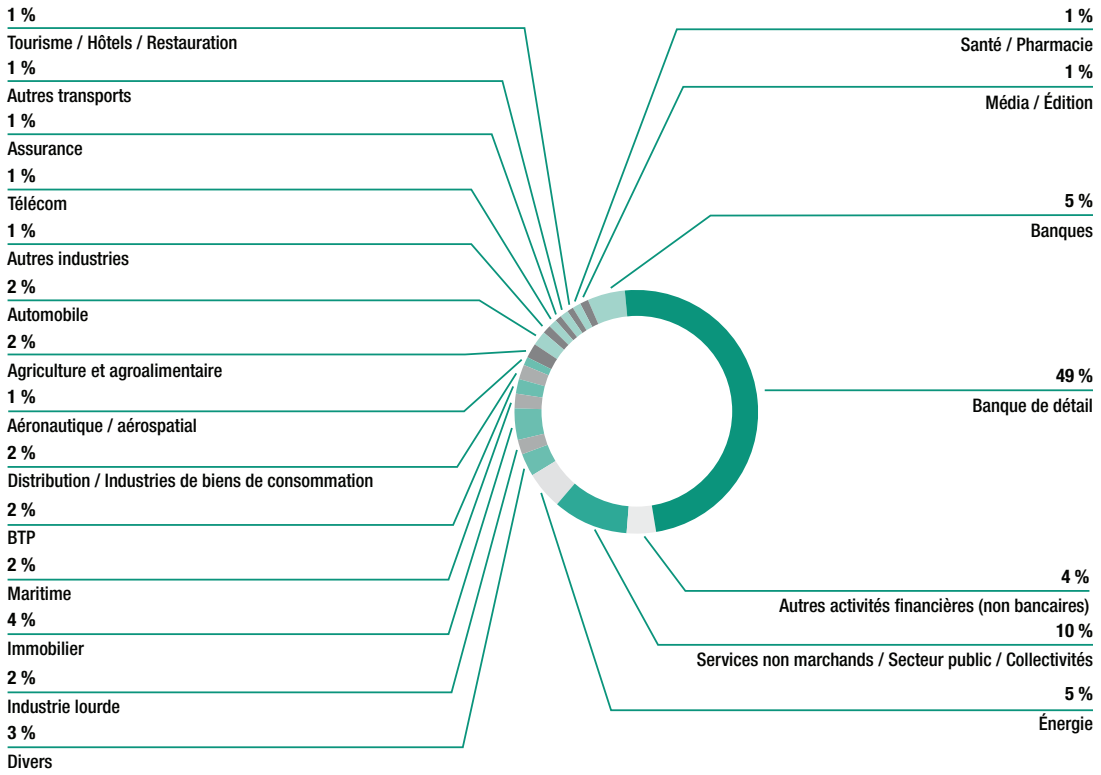

Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste relativement stable sur l'année 2012.

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (876,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012 incluant les créances rattachées, contre 929,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) baissent de 5,8 % en 2012. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la Clientèle de détail (respectivement 24,7 % et 51,0 %, contre respectivement 26,1 % et 48,9 % au 31 décembre 2011). La proportion des Institutions non établissements de crédit et des Établissements de crédit diminue à 20,7 % des encours totaux au 31 décembre 2012 contre 21,7 % au 31 décembre 2011.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Si l'année 2011 a été marquée par la crise sociopolitique dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la catastrophe nucléaire au Japon et le renforcement des tensions sur la dette souveraine de plusieurs pays d'Europe, l'année 2012 s'est déroulée dans un contexte de grande morosité. L'économie mondiale continue de connaître une croissance structurellement réduite, avec en corollaire une dégradation du climat social et une montée du chômage tant dans les pays développés que dans certains pays émergents, favorisant le développement d'une économie "grise" peu porteuse d'avenir. Les déficits budgétaires et courants vont continuer d'être une source majeure de préoccupation pour les gouvernements des pays développés pour les mois à venir, ce qui pourrait se traduire par un risque accru de protectionnisme venant menacer la reprise et la coopération internationale. Dans les pays émergents, plus résilients à la crise pour la plupart, grâce notamment à la bonne tenue de la demande domestique, on assiste pour un certain nombre, à une montée du risque politique qui fragilise leur économie.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'Ubaf détenue par Crédit Agricole CIB (à 47,01 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2012, les engagements commerciaux sur les pays émergents (y compris sur contreparties bancaires) s'élèvent à 45,9 milliards d'euros contre 50,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La concentration des encours sur les pays émergents est en légère augmentation sur l'année 2012 : les 20 premiers pays représentent 88,3 % du portefeuille d'engagements à fin 2012 contre 84,5 % à fin 2011.

Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition sur les seuls pays émergents, avec 34,4 % au 31 décembre 2012 (15,8 milliards d'encours) contre 35,7 % au 31 décembre 2011 (18,1 milliards d'euros d'encours). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie (80 % des encours de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). La baisse constatée en 2012 est la résultante d'une hausse de l'exposition sur l'Algérie, compensée par des baisses plus importantes des encours sur les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Égypte et l'Arabie Saoudite.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 29,6 % des risques sur pays émergents avec 13,6 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (89 % du total des encours de la zone sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine, la Serbie, la Hongrie). Au 31 décembre 2011, cette région représentait 25,7 % des risques sur pays émergents, soit 13 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 23,9 % des encours à fin 2012 (22,8 % à fin 2011), soit 11 milliards d'euros d'encours à fin 2012 contre 11,6 milliards au 31 décembre 2011. L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Inde, Indonésie).

Amérique latine

À fin 2012, cette région représente 8,7 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 4 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Cuba et Pérou (contre 10,4 % à fin 2011 avec 5,3 milliards d'euros).

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2012 de 1,6 milliard d'euros, soit 3,4 % des risques pays émergents, dont 32,1 % sur l'Afrique du Sud (versus 2,7 milliards d'euros à fin 2011 dont 37,6 % sur l'Afrique du Sud). La baisse en valeur absolue de cette zone est liée à la fermeture en cours de l'entité de Crédit Agricole CIB en Afrique du Sud.

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances *(en millions d'euros)*	31/12/2012	31/12/2011
Ni en souffrance, ni dépréciés	830 613	877 495
En souffrance, non dépréciés	17 160	16 798
Dépréciés	28 359	35 508
TOTAL	**876 132**	**929 801**

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2012 est composé à 94,8 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,4 % au 31 décembre 2011).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 93 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (621,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 624,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011), les emprunteurs notés représentent 78 % de ce portefeuille (485,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 487,8 milliards au 31 décembre 2011). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE

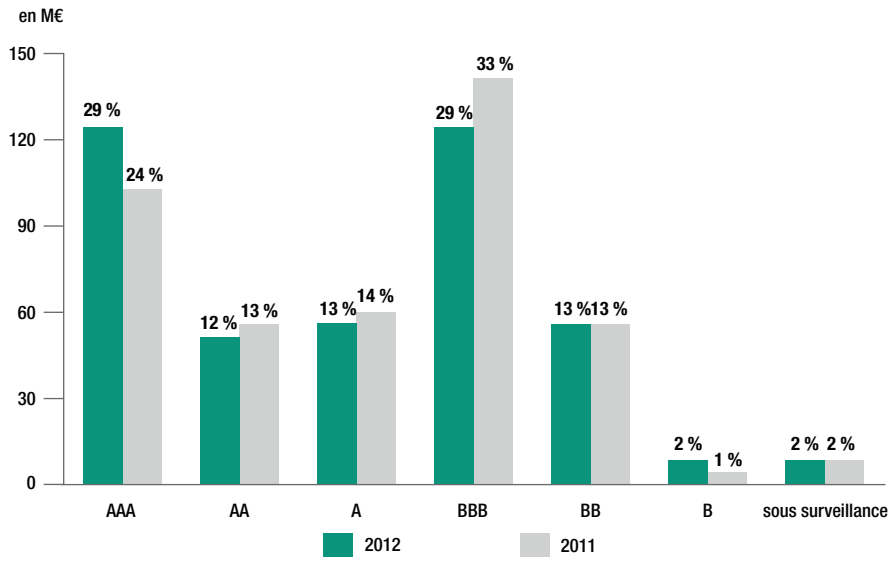

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité et qui affiche gloablement un profil de risque sur l'année 2012 en légère amélioration : au 31 décembre 2012, 83 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* et 2 % sont sous surveillance rapprochée (contre respectivement 84 % et 2 % au 31 décembre 2011).

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de proximité. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 28,4 milliards d'euros (contre 35,5 milliards au 31 décembre 2011, en diminution notamment suite à la reclassification en norme IFRS 5 d'Emporiki Bank). Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,2 % des encours bruts comptables du Groupe (3,8 % au 31 décembre 2011) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 17,3 milliards d'euros (20,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 5,3 milliards d'euros en 2011 (retraité des activités destinées à être cédées). Dans un contexte difficile en France, le coût du risque des Caisses régionales est en diminution (885 millions d'euros soit - 13,5 % par rapport à 2011) alors que celui de LCL croît de façon modérée (311 millions d'euros soit + 8,6 % par rapport à 2011). Celui du pôle Services Financiers Spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage) est en nette progression en raison du coût du risque élevé de ses filiales internationales, principalement en Italie (2,1 milliards d'euros soit + 31,0 %). Au sein du pôle Banque de proximité à

l'international, l'évolution la plus notable concerne le groupe Cariparma (hors CALIT) dont la progression du coût du risque, à 373 millions d'euros (+ 34 %), traduit la dégradation de l'environnement économique enregistrée en Italie en 2012.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2012 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

▶ RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles de prise de positions directionnelles des salles de marchés et de *market making*. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément.

En 2012, le Groupe a poursuivi une politique de gestion des risques de marché prudente. Par ailleurs, sa filiale Crédit Agricole CIB a poursuivi la mise en application du plan de restructuration par la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation et la cession d'autres activités considérées comme non stratégiques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des Risques et Contrôles Permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différentes équipes :

a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

b) le suivi d'activité : contrôle et validation des paramètres de marché utilisés pour la production des résultats et des indicateurs de risque, production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, rapprochement des résultats de gestion et des résultats comptables,

c) des équipes transverses : recherche quantitative, modèle interne de VaR, *Market Data Management*.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables de suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk,* les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (VaR stressée, *Incremental Risk Charge, Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtesting* de ces derniers.

1.1 LA VAR *(VALUE AT RISK)*

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading,* en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants. Ainsi en 2012, la mesure du *mark-to-market* des positions adossées à un CSA (*Collateral Service Agreement*) a été améliorée par la prise en compte du coût du collatéral.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le *backtesting*

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une année glissante, il a été constaté sur 2012 une seule exception au niveau de la VaR réglementaire.

1.2 LES *STRESS SCENARIOS*

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (aplatissement des courbes de taux, baisse des marchés actions et augmentation de la volatilité, baisse de l'USD, élargissement des *spreads* de crédit, hausse de la volatilité sur le marché des matières premières).

Le calcul de ces *stress* est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2012, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. (hors activités en extinction de Crédit Agricole CIB qui font l'objet de suivis *ad hoc*) évalués au travers des *stress* historiques et hypothétiques sont les suivants :

MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX *STRESS SCENARIOS*

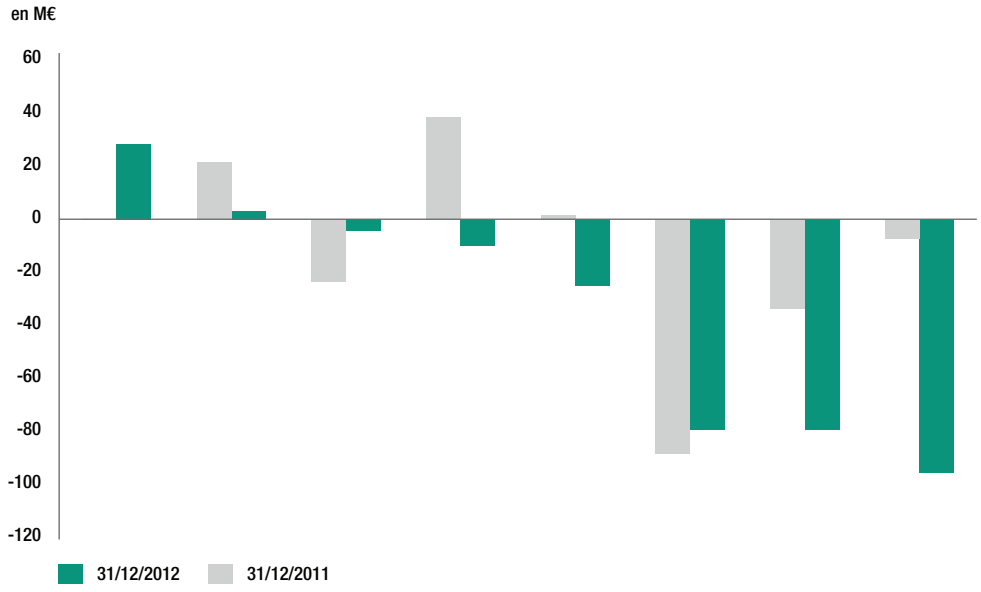

Par ailleurs, d'autres types de *stress* sont réalisés :

- au niveau des entités, des *stress* adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des *stress* extrêmes, calculés depuis le début de l'année 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères sans rechercher les effets de compensation entre les différentes lignes d'activité.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, *loss-alerts, stop loss,* montants nominaux, encours, durées, etc.) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" a été mise en place en juin 2010. Elle est homogène avec une VaR historique 1 jour à 99 % d'intervalle de confiance. Sa particularité vient de l'historique des chocs qui est choisi comme étant la période d'un an la plus pénalisante depuis mi-2007. À fin 2012, elle englobe notamment la fin de l'année 2008 (faillite de Lehman Brothers).

Incremental Risk Charge

L'*Incremental Risk Charge* est un calcul des pertes incrémentales liées au changement de qualité de crédit d'un portefeuille.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD 3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Étant donné que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle au 31 décembre 2012.

1.5 INDICATEURS RÉPONDANT À L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Suite aux évolutions réglementaires relatives aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit, Crédit Agricole CIB a mis en place la VaR dite "CVA" (*Credit Valuation Adjustment*) qui mesure la perte potentielle découlant d'une détérioration des notes de crédit des contreparties.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (*trading*, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (*Credit Default Swaps*), avec pour facteur de risque principal les *spreads* de crédit. Crédit Agricole CIB a cédé en début d'année 2012 le risque de marché attaché au portefeuille de corrélation.

L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction. L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfactions liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition : activités de marché *(Value at Risk)*

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACP).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/2012	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2011
Taux	7	5	17	10	8
Crédit	4	3	16	6	13
Change	2	1	7	3	4
Actions	3	1	6	2	3
Matières premières	0	0	5	2	5
Compensation	(7)			(10)	(13)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	**9**	**7**	**25**	**13**	**20**
Pour information : Somme des VaR des entités	11	9	27	15	21

Au 31 décembre 2012, la VaR du groupe s'élève à 9 millions d'euros. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 11 millions d'euros (dont 9 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux s'est légèrement réduite pour se situer au 31 décembre 2012 à 7 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2011) dans un contexte de taux bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2012 pour les activités de marché du groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, a fortement diminué pour se situer à 4 millions d'euros. Cette baisse fait suite à la cession au début de l'année 2012 du risque de marché qui était attaché au portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB.

Les VaR "Actions" et "Change" ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2012 à 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Les activités de Crédit Agricole CIB sur matières premières ont été cédées.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2012, reflétant le maintien d'une stratégie prudente en raison d'un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :

VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2012 ET LE 31/12/2012

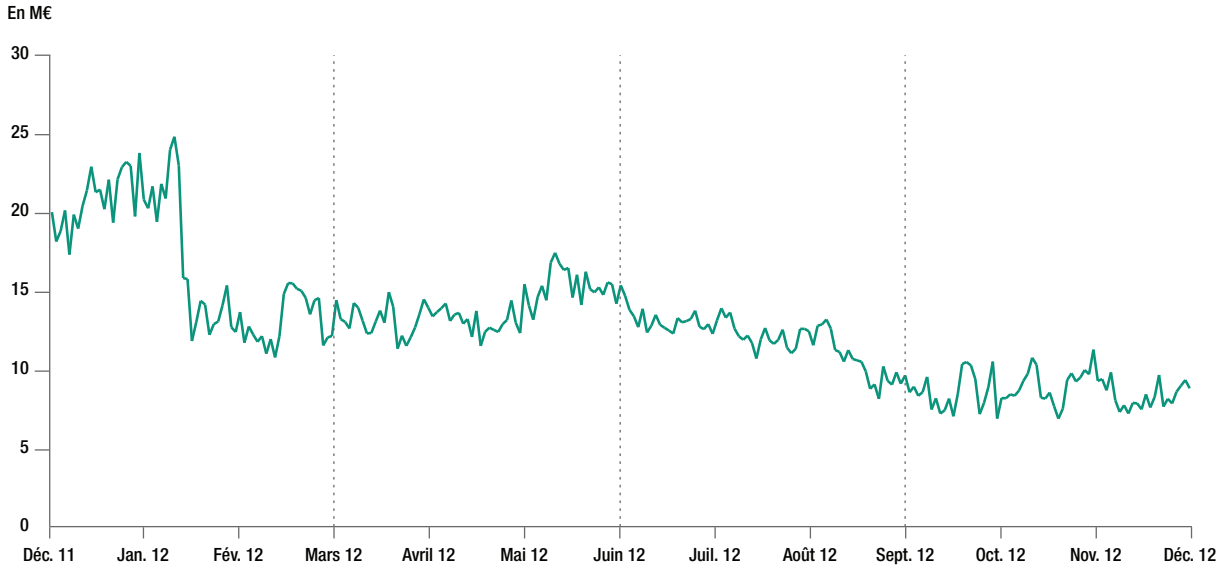

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices [(1)].

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2012 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2012, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 25,5 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 18,6 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 7,6 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

*(1) Le **smile** est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.*

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2012. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

	Actifs en prêts et créances					Actifs à la juste valeur			
(en millions d'euros)	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette	Catégorie comptable	Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	620	(132)	(87)	401		155	(103)	52	
CMBS	115	(4)	(18)	93	(1)	10	(2)	8	
CDO super senior non couverts	2 071	(1 086)	(241)	744		1 155	(1 137)	18	
CDO mezzanines non couverts						585	(585)	0	
CLO non couverts	2 135	(31)	(11)	2 093	(2)	649	(21)	628	(3)
Protections acquises auprès de *monolines*						141	(106)	35	
Protections acquises auprès de CDPC						137	(48)	89	(4)

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

II. *Asset Backed Securities* (ABS) immobiliers

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	339	430	181	197	100	172
Décote [1]	(161)	(132)	(32)	(68)	(26)	(47)
Exposition nette *(en millions d'euros)*	**178**	**298**	**149**	**129**	**74**	**125**
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	109	214	40	66	6	31
Décote	(97)	(185)	(5)	(7)	(1)	(5)
Exposition nette *(en millions d'euros)*	**12**	**29**	**35**	**59**	**5**	**26**
% *subprime* sous-jacents sur exposition nette	95 %	98 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5 %	5 %		7 %		34 %
AA	4 %	2 %		34 %		19 %
A	3 %	7 %	79 %	41 %	58 %	19 %
BBB	5 %	3 %			13 %	
BB	3 %	1 %	21 %	18 %		3 %
B	5 %	4 %			7 %	25 %
CCC	3 %	21 %				
CC	3 %	9 %				
C	43 %	28 %				
Non noté	26 %	20 %			22 %	

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette [1]			25	63	68	97
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	5	3	4

(1) Dont 106 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2012 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros ;
- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

	Taux de pertes subprime produits en		
Date de clôture	**2005**	**2006**	**2007**
31/12/2011	50 %	60 %	60 %
31/12/2012	**50 %**	**60 %**	**60 %**

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 762 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 241 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	**Actifs à la juste valeur**	**Actifs en prêts et créances**
Nominal	**1 155**	**2 071**
Décote	(1 137)	(1 086)
Provision collective		(241)
Valeur nette	**18**	**744**
Valeur nette au 31/12/2011	*975*	*1 290*
Taux de décote [1]	**98 %**	**64 %**
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	24 %	27 %
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	29 %	3 %
% des actifs Alt A sous-jacents	1 %	21 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	10 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	649	(21)		628
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2 135	(31)	(11)	2 093
CDO Mezzanines non couverts	585	(585)		0

V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2012

1.1. EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

	Monolines en couverture de :				
(en millions d'euros)	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	Total protections acquises auprès de *monolines*
Montant notionnel brut de la protection acquise	93	2 611	276	335	3 315
Montant notionnel brut des éléments couverts	93	2 611	276	335	3 315
Juste valeur des éléments couverts	88	2 609	258	219	3 174
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	**5**	**2**	**18**	**116**	**141**
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	(1)	(16)	(88)	(106)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur *Monolines*	**4**	**1**	**2**	**28**	**35**

1.2. RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR *MONOLINES*

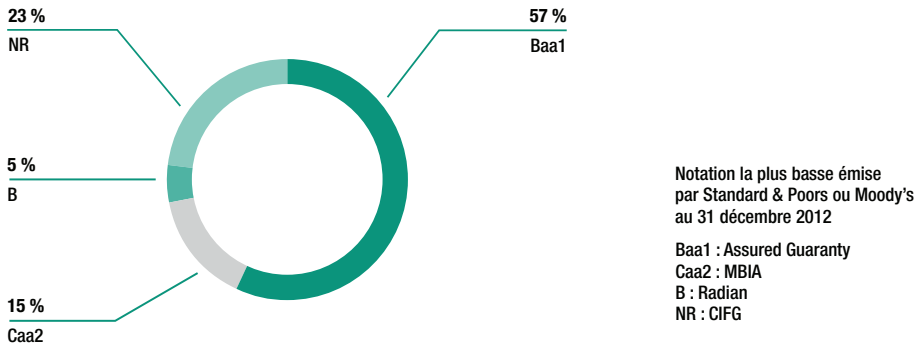

2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2012, l'exposition nette auprès de CDPC est de 89 millions d'euros (contre 985 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement sur des CDO corporate, après prise en compte d'une décote de 48 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2011).

GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leurs Conseils d'administration fixent des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading*, et déterminent des seuils d'alerte pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (Titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de proximité.

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.) et de LCL. Concernant ce dernier, le dispositif de délégation à Crédit Agricole S.A. de la gestion du risque de taux d'intérêt global, mis en place en 2007, a fait l'objet d'une évolution importante en 2012 en réinternalisant l'adossement de l'épargne dans le bilan de LCL ;
- à l'international, de Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Bank Polska et EFL, présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou d'impasses de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement, etc.).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle et complétés éventuellement par une analyse à dire d'expert. Ils doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies, font l'objet d'une validation par le Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêté : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels. Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain, le zloty polonais et le franc suisse.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux. Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du pilier 2 de la réglementation

Bâle 2 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. À titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des impasses de taux fixes.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2012 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses euros	(10,3)	(6,5)	(2,2)	(1,0)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2013), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 102,6 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,33 % (produit net bancaire de référence de 31,0 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2011, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2012), le groupe Crédit Agricole était exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et aurait perdu 57,2 millions d'euros en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,16 % (produit net bancaire de référence de 35,1 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 2 % des fonds propres prudentiels (*Tier 1* + *Tier 2*) du groupe Crédit Agricole après déductions des participations.

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses autres devises [1]	4,4	1,0	0,8	0,2

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2013 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,14 % du produit net bancaire de référence (2012) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais et le franc suisse (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

Au 31 décembre 2011, cette sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,15% du produit net bancaire de référence.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2012, en dollar américain et devises liées au dollar américain (dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables [CDN]) ;

- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments dont les principaux sont repris en détail au point 3 ci-dessous.

L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce Comité est également le point de coordination entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB (les deux plus actives du Groupe). Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit, etc.) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité, activé en juin 2011 consécutivement à l'entrée dans une nouvelle phase de la crise de la dette souveraine, a continué de se réunir tout au long de l'année 2012 malgré l'amélioration continue des conditions de refinancement sur la période.

3. Conditions de refinancement en 2012

Les dispositifs exceptionnels mis en place par la BCE fin 2011 et début 2012 ont permis à l'activité de refinancement de repartir au premier trimestre. Des tensions importantes sur les marchés de refinancement sont revenues au second trimestre pendant la période précédant les élections grecques et françaises. Les annonces de la BCE en juillet ont permis un redémarrage de l'activité au second semestre, et un fort resserrement des coûts de refinancement, qui s'est poursuivi au-delà de la fin 2012.

Dans ces conditions, le groupe Crédit Agricole continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité. Cette prudence s'exprime dans la poursuite de son plan de désendettement, au-delà du plan d'adaptation dont l'objectif était la réduction des besoins de financement de 50 milliards d'euros. Cet objectif a été atteint dès le troisième trimestre 2012, et dans une stratégie d'augmentation de ses réserves sous la forme de titres, en congruence avec les nouveaux projets réglementaires bâlois.

Ces actions ont permis au Groupe de réduire sa dépendance aux marchés de refinancement, et d'augmenter sa résistance à leur fermeture, notamment en couvrant ses actifs clientèle et illiquides par des passifs structurels stables : dépôts clientèle, capitaux propres et dette moyen-long terme.

En 2012, en matière de refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a réalisé à 157 % son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont ainsi dépassé le programme initial de 6,8 milliards d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique de diversification sur les différents marchés de dette, notamment en lançant un nouveau véhicule, Crédit Agricole Public Sector SCF, qui permet de refinancer à des conditions privilégiées les prêts garantis par des agences de crédit export.

Les émissions de dettes et refinancements garantis par des créances collatéralisées représentent 9 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 9 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex. : Crédit Agricole Covered Bonds) : 4,5 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF : 1 milliard d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 2,4 milliards d'euros ;
- organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE) : 1,1 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de dettes *senior unsecured* (*Euro Medium Term Note* – EMTN, USMTN, placements en devises et placements privés en euros) pour 9,8 milliards d'euros, d'une durée moyenne de 3,8 ans.

De plus, afin de renforcer ses fonds propres *Core Tier 1*, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollar canadien (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

Le gain au titre de cette opération s'élève à 552 millions d'euros, net d'impôts.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, *via* ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 3,7 milliards d'euros en 2012 avec une durée moyenne de 9,5 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 4,9 milliards d'euros en 2012 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 7,6 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 4,4 milliards d'euros en 2012.

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés.

4. Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examens et validations auprès des instances du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole continue :

- de suivre les travaux des régulateurs relatifs à l'encadrement du risque de liquidité, notamment en participant par le biais des associations professionnelles françaises et européennes aux consultations réalisées par les instances européennes sur le sujet. Il a pris note des annonces du Comité de Bâle sur la révision de la définition réglementaire des réserves de liquidité ;
- d'analyser et d'effecteur des simulations récurrentes des deux futurs ratios de liquidité bâlois, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) encadrant la liquidité à un mois et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR).

Cet environnement réglementaire en profonde évolution et les enseignements de la crise de 2011, ont conduit le Groupe à mener une révision du système de gestion et d'encadrement de liquidité du groupe Crédit Agricole. Des travaux de refonte ont débuté à la fin du premier trimestre et se poursuivent avec notamment l'introduction de la notion de bilan de liquidité (élaboration d'un bilan *cash)* et de ses principes de répartition.

5. Exposition

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 150 % (contre 122 % au 31 décembre 2011).

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales, pour leur part, gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérants ou exécutifs.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur** (***Fair Value Hedge***) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

  En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie** (***Cash Flow Hedge***). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012			
Durée restant à courir	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	44	292	1 501	1 835

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise** (***Net Investment Hedge***).

RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités de Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès d'entités de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi sont mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques de Crédit Agricole Assurances (CAA) sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité 1", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation Solvabilité 2. Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la Directive. L'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances a participé à l'étude d'impact européenne QIS5 ("*quantitative impact study*" n° 5) sur les comptes du 31 décembre 2009 à l'initiative du Comité des régulateurs européens, le CEIOPS. Les QIS consistent à évaluer l'exigence de marge de solvabilité sur la base des comptes consolidés en tenant compte de l'effet de diversification entre les entités du Groupe.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2011 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital résultant de Solvabilité 2. Par ailleurs, un exercice de *stress tests* complémentaires conduit par l'EIOPA en 2011, a confirmé la suffisance des fonds propres dans les différents scénarios.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie Risques

La gestion des risques de Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre de risques communs et homogènes définis par la stratégie risques du métier assurance de Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international le décline pour établir sa stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances holding par son Responsable Contrôles permanents et risques, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres etc.) assurance-vie. Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) de CAA et des entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de comités périodiques (comités financiers ou de placement, comités actif-passif en assurance-vie, comités techniques, de réassurance en assurance dommages etc.). Ces comités ont pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif-passif etc.), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances holding a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives de Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord Risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et des risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie Risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe du Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie Risques mise en œuvre etc.).

Crédit Agricole Assurances holding a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances holding produit trimestriellement un tableau de bord Risques Groupe qui est alimenté à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Afin de renforcer les capacités de prévention, d'évaluation et la cohérence, a été créé en 2012 un comité bimensuel de surveillance des risques, instance de partage entre RCPR. Ce comité analyse la survenance et l'évolution d'événements risques au fil de l'eau et en restitue une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, les RCPR des Compagnies qui ont un domaine de risques en majeur exercent un rôle transverse de référent risques sur leur domaine d'expertise pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités de Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les comités organisés par la DRG, plusieurs fois dans l'année, avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances holding, permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualités sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, sa résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de l'entité en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV (*Market Consistent Embedded Value*) et de besoins de capital selon Solvabilité 2. Cet outil de modélisation est utilisé dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et de prévoyance à l'international (Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéfices, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiel (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité de Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif-passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des *stress scénarios*.

Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance de Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des *stress scenarios* établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéfices et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux minima garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 176 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 162 milliards d'euros en 2011.

Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivantes du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux Minimum Garantis – TMG – non nuls) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps*, *swaptions*, *floors*) ;
- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une "provision pour aléa financier" si le rendement des actifs devient insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 ;
- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2012 à plus d'un tiers de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de 25 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire de Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de comptes), déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 points de base des taux sans risques	(18)	(720)	(21)	(578)
Baisse de 100 points de base des taux sans risques	18	704	16	576

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couvertures et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 24 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La sensibilité au risque actions de Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	60	95	60	109
Baisse de 10 % des marchés actions	(65)	(93)	(70)	(108)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de comptes ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Assurances holding détient une seule filiale exerçant ses activités en devises, Crédit Agricole Life Insurance Japan. Cet investissement est partiellement couvert par un emprunt libellé en yen.

L'exposition résiduelle au risque de change de cet investissement est négligeable.

Par ailleurs, la diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens et livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change, et les titres en direct (obligations, actions) étant systématiquement libellés en euro.

À fin 2012, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du Groupe à faire face à ses besoins. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités de Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides, la valorisation des autres types d'actifs – *private equity*, dérivés de gré à gré etc. – est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les entités de Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de l'entité à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de deux ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de deux ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux

variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de deux à cinq ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de deux ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

Dans un contexte d'incertitudes fortes quant à l'activité, et donc la collecte nette, la gestion de la liquidité peut être adaptée avec la fixation d'objectifs en termes de montants de liquidité à détenir à très court terme (semaine et mois).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section ci-après).

De même que pour les risques de marché, chaque entité de Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émissions (notation Solvabilité 2 correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch) définissant l'allocation par tranches de *rating*.

Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement indirect, via un fonds spécialisé en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent, est lui-même strictement contraint en pondération.

Ainsi au 31 décembre 2012, la part des titres *non investment grade* détenus directement ou indirectement représentait 3 % du portefeuille global de Crédit Agricole Assurances, contre 6 % à fin 2011.

Certaines filiales ont par ailleurs, cette année, commencé à élargir leurs investissements obligataires à des émetteurs non notés par au moins une des agences de notation (collectivités publiques, entreprises de capitalisations moyennes) mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à de l'*investment grade* a minima. Ces investissements, dont le montant en 2012 est resté faible (2,7 milliards d'euros) sont encadrés par des politiques de risques spécifiques.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature dont le calibrage par rapport à l'encours du portefeuille est lié à la qualité de celle-ci.

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes) ventilé par notation financière se présente ainsi :

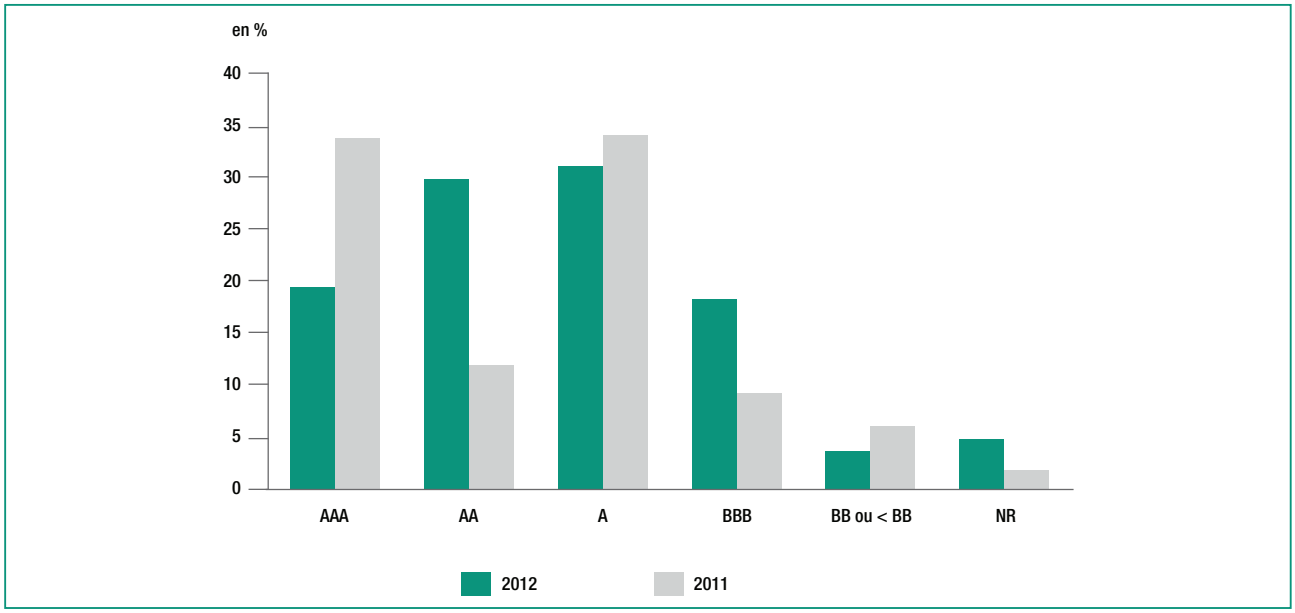

Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires etc.).

En 2012, l'exposition aux dettes souveraines de la zone euro a été, dans la continuité de 2011, pilotée à la baisse avec d'importantes cessions sur les souverains fragilisés dont l'encours a reculé de moitié. Les détentions en dette d'État grec ont été apportées à l'échange du 12 mars 2012, ce qui a induit une perte complémentaire pour Crédit Agricole Assurances, compte tenu de l'écart entre la valeur des nouveaux titres reçus (grecs et FESF) et l'évaluation faite fin 2011. Les nouveaux titres grecs obtenus à l'échange ont toutefois été soldés dans leur totalité de sorte que Crédit Agricole Assurance, à fin 2012, ne détient plus aucune exposition sur la Grèce. Une grande sélectivité voire l'abstention a également prévalu pour le choix des crédits entreprises ou financiers dans ces pays.

Les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.8 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section ci-après.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la tarification lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi en :

- quatre risques biométriques élémentaires :
  - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
  - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
  - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
  - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- un risque comportemental qui correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation etc.) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- un risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issus de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles "à dire d'expert" pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Des *stress scenarios* effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel *a posteriori* permettent d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de comptes, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de comptes à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de comptes. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de comptes fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes de Crédit Agricole S.A., recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de cinq politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie Risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;
- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les ratios S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du ratio S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration en assurance non-vie se traduit par une concentration de risques, donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage, etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque).

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité, l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élèvent à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2012, stables par rapport à fin 2011.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :

V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une identification des processus et des risques opérationnels qui y sont associés intégrant une évaluation qualitative et quantitative (coût) de chacun des événements de risques avéré ou potentiel. Cette cartographie est actualisée annuellement par les entités qui en ont déjà finalisé le déploiement ;
- le recensement des pertes consécutives à la matérialisation d'un risque opérationnel et la remontée des alertes pour les incidents significatifs. Le déploiement de ce processus de collecte n'est pas encore complètement finalisé dans toutes les entités.

La fonction Risques et contrôles permanents et, plus spécifiquement, le chargé des Risques opérationnels, sous la responsabilité du RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques), animent ce dispositif en liaison avec les responsables opérationnels et suivent l'avancement des plans d'actions identifiés pour réduire l'impact des risques exceptionnels et la fréquence des risques récurrents. Ils peuvent s'appuyer sur les outils de Crédit Agricole S.A. dédiés à la gestion du risque opérationnel.

Des synthèses sur les résultats de ce dispositif sont présentées à la Direction en comité Risques et Contrôle permanent ou de contrôle interne.

Les risques de non-conformité font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités. Dans chaque entité le responsable de la Conformité est en charge du dispositif de contrôle dédié qui s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le Comité nouveaux produits et nouvelles activités (NAP) présent dans toutes les entités a pour rôle de valider l'ensemble des nouveaux produits et nouvelles activités.

Le suivi des risques opérationnels et de non-conformité repose sur les règles établies par le groupe Crédit Agricole S.A. et ne présente pas de spécificité liée à l'activité Assurance. (*cf.* section relative aux risques opérationnels ci-après).

VI. Les risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

▶ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables des Risques opérationnels) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation…) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique **d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de proximité ou aux erreurs de bourse dans la Gestion d'actifs et les Services aux investisseurs, risque d'intensité plus marqué en Banque de financement et d'investissement (risques juridiques et marchés de capitaux) ou dans l'Affacturage (fraude externe).

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne et particulièrement pour les activités de marchés de capitaux, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Crédit Agricole CIB), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité). À la suite de la publication des préconisations du Comité européen des superviseurs bancaires, CEBS, sur la gestion des risques opérationnels dans les activités de marchés en 2011, un plan d'actions a été établi pour couvrir le Groupe. L'avancement des plans d'action fait l'objet de présentation régulière. En 2012, cette démarche a été étendue aux Caisses régionales.

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques a été menée. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donnera lieu à une présentation en Comité des risques opérationnels.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, le système d'information risques opérationnels alimente maintenant trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège". Les validations des états Corep RO sont réalisées dorénavant par les entités. Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CRD 4 (évolutions sur le Corep) un projet informatique dédié a été mené en 2012.

La plateforme RCP réunissant désormais les trois briques fondamentales des outils existants (collecte des pertes, cartographie des risques et contrôle permanents) offre le partage des mêmes référentiels et permet ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés en 2011. Le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2012 avec une nouvelle version du moteur de calcul de fonds propres qui améliore les performances numériques, et une industrialisation de l'outil de *backtesting*.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 72 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

En 2012, les travaux d'intégration de Cariparma et FriulAdria en AMA ont été menés, ponctués par une mission du régulateur italien.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération règlementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type ***Loss Distribution Approach*** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe sera intégrée.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été présentée au Comité des normes et méthodologies en décembre 2011 et a fait l'objet d'une mission de l'ACP en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès.

IV. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2010 À 2012)

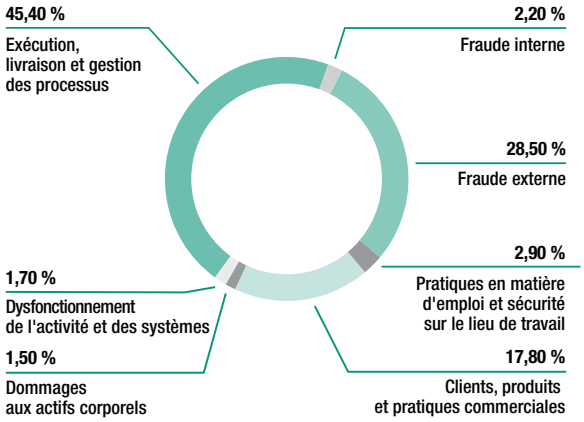

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail notamment dans le crédit à la consommation ;
- enfin, une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux) qui reste stable.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la CAMCA pour les Caisses régionales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2012.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 6 % de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

▶ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 modifié en date du 29 octobre 2009.

L'Autorité de contrôle prudentiel a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD 3 (*Capital Requirement Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

L'Autorité de contrôle prudentiel veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement soient bien supérieurs ou égaux à 80 % du montant calculé selon le ratio Bâle 1.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

  On distingue :

  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,

- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL et des Caisses régionales dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- groupe Cariparma ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe CA Leasing et Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier ;
- portefeuille des entreprises sur le périmètre de LCL et des Caisses régionales.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'Autorité de contrôle prudentiel en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*", ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque".

RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 12 aux états financiers consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012".

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2012

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques pondérés du groupe Crédit Agricole ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en milliards d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
FONDS PROPRES DE BASE (A)	**63,9**	**65,0**
Capital et réserves part du Groupe	68,6	70,4
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	-	-
Intérêts minoritaires hors hybrides	2,7	2,7
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	9,3	11,8
Déduction des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(16,7)	(19,9)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	**21,9**	**24,0**
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	**-**	**-**
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	**(5,0)**	**(6,3)**
Déductions des fonds propres de base (C)	(2,2)	(2,9)
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	(2,8)	(3,4)
dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)	*(3,7)*	*(3,7)*
dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %	*(0,7)*	*(2,0)*
dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues	*(0,1)*	*(0,1)*
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**(13,8)**	**(11,9)**
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	**67,0**	**70,7**
Tier 1 (A + C)	61,7	62,0
Tier 2 (B + D)	19,1	20,6
Tier 3	-	-
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	**479,8**	**522,2**
Risques de crédit	426,1	451,9
Risques de marché	13,2	32,9
Risques opérationnels	40,5	37,4
RATIO DE SOLVABILITÉ *TIER 1*	**12,9 %**	**11,9 %**
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	**14,0 %**	**13,5 %**

Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole s'établit à 14,0 % dont 12,9 % pour les fonds propres de base (*Tier 1*) en Bâle 2, ce dernier reflétant la solidité financière du Groupe. Le montant des risques pondérés est calculé en Bâle 2 depuis le 1er janvier 2012, date à laquelle le *floor*, qui utilisait les risques pondérés Bâle 1, n'est plus appliqué.

A données comparables, c'est-à-dire en Bâle 2 (hors *floor*), au 31 décembre 2011, le ratio global du Groupe avait atteint 13,5 % et le ratio *Tier 1* s'établissait à 11,9 %.

L'évolution en 2012 des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les fonds propres nets disponibles s'élèvent au 31 décembre 2012 à 67,0 milliards d'euros et sont en baisse de 3,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 :
  - les fonds propres durs *(Tier 1)* s'élèvent à 61,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et font ressortir une baisse de 0,3 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2011,
  - le poste capital et réserves part du Groupe baisse au total de 1,8 milliard d'euros, avec comme principaux impacts le résultat prudentiel pour - 3,8 milliards d'euros, les plus et moins-values latentes pour + 1,4 milliard d'euros et les émissions nettes de remboursements de parts sociales pour un montant de 0,6 milliard d'euros.

    En ce qui concerne le résultat, il a été affecté par les éléments exceptionnels négatifs afférents au recentrage des activités du Groupe, dont les principaux sont, d'une part, l'impact de la cession d'Emporiki qui a pesé pour 3,7 milliards d'euros (impact pris en compte au titre de la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés) et, d'autre part, les provisions pour dépréciation d'un montant total de 3,6 milliards d'euros. Ces dernières sont neutralisées prudentiellement à hauteur de 3,5 milliards d'euros au niveau des écarts d'acquisition,
  - les titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire baissent de 2,5 milliards d'euros. En effet, l'année a été marquée par le rachat de titres super-subordonnés totalisant 1,7 milliard d'euros, ainsi que par l'exercice du call sur l'émission d'actions de préférence de LCL de 750 millions d'euros,
  - les déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires au titre des participations restent stables malgré le provisionnement de participations minoritaires. En revanche, les déductions des titrisations diminuent de 1,3 milliard d'euros, essentiellement du fait de la vente de lignes de titrisation de Crédit Agricole CIB dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation à travers la cession d'actifs non stratégiques,
  - les fonds propres complémentaires après déductions *(Tier 2)* baissent de 1,5 milliard à 19,1 milliards d'euros. Le Groupe a notamment racheté une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de 0,4 milliard d'euros au premier semestre. Il a également réalisé des rachats et exercé un *call* sur des titres subordonnés remboursables pour un total de 0,7 milliard d'euros au quatrième trimestre,
  - les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio *(Tier 3)* sont nuls au 31 décembre 2012, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010,
  - le groupe Crédit Agricole déduit les fonds propres des entreprises d'assurance des fonds propres globaux. Cette déduction s'est élevée à 13,8 milliards d'euros, en hausse de 1,9 milliard d'euros. L'assurance a fait en décembre l'objet d'une optimisation de sa structure de fonds propres entre capital et financement par du *Tier 2*. Elle s'est traduite par une réduction du capital dur de 1,7 milliard d'euros, entièrement compensée par des émissions de capital hybride sous forme de titres subordonnés, souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- les encours pondérés Bâle 2 s'élèvent à 479,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 8,1 % par rapport à l'encours de fin décembre 2011 (522,2 milliards d'euros) :
  - les risques de crédit sont en baisse de 5,7 % sur un an à 426,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012,
  - les risques de marché à 13,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, sont en baisse de 19,7 milliards d'euros soit - 60% par rapport à fin 2011, expliquée principalement par le transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation,
  - les risques opérationnels d'un montant de 40,5 milliards d'euros augmentent de 8,1 % sur un an.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des encours pondérés du groupe Crédit Agricole sur l'année 2012 :

	Montant *(en milliards d'euros)*
Encours pondérés au 31/12/2011	**522,2**
Effet change (USD)	(0,9)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	5,6
Variations organiques [1]	(47,1)
Encours pondérés au 31/12/2012 [2]	**479,8**

(1) Variation des expositions et migration de crédit.

(2) Dont Emporiki Bank : 15,5 milliards d'euros.

FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, INTÉRÊTS MINORITAIRES) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

  En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

  - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
  - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
  - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
  - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;
- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ;
- les déductions sont les suivantes :
  - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step-up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la sécurité financière du 1er août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides “innovants”, tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d’un accord préalable du SGACP, dès lors qu’ils respectent les critères d’éligibilité en fonds propres de base ;
- l’ensemble des instruments hybrides “innovants et non innovants” est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres super-subordonnés

Le détail des titres super-subordonnés au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d’émission	Montant à l’émission *(en millions)*	Devise	Dates de *Call*	Rémunération	Caractère innovant (I)/ non innovant (NI)	Montants prudentiels au 31/12/2012 *(en millions d’euros)* [1]
Crédit Agricole S.A.	Février 2005	600	EUR	Février 2015 puis annuel	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 %, cap à 7,75 %	NI	371
Crédit Agricole S.A.	Novembre 2005	600	EUR	Novembre 2015 puis trimestriel	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	I	324
Crédit Agricole S.A.	Février 2006	500	GBP	Février 2016 puis trimestriel	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	I	243
Crédit Agricole S.A.	Août 2006	400	CAD	Août 2016 puis trimestriel	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	I	45
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2007	500	USD	Octobre 2012 puis semestriel	7,375 %	NI	379
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	250	NZD	Décembre 2017 puis trimestriel	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 %, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	NI	155
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	650	EUR	Décembre 2012 puis trimestriel	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M + 3,10 %	NI	650
Crédit Agricole S.A.	Mai 2007	1 500	USD	Mai 2017 puis tous les 10 ans	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	NI	673
Crédit Agricole S.A.	Janvier 2008	400	GBP	Janvier 2020 puis trimestriel	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, Libor3M GBP + 3,55 %	I	210
Crédit Agricole S.A.	Mars 2008	850	EUR	Mars 2018 puis trimestriel	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	I	849
Crédit Agricole S.A.	Septembre 2008	500	EUR	Septembre 2018 puis trimestriel	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	I	499
Crédit Agricole S.A.	Juin 2009	1 350	USD	Décembre 2014 puis semestriel	9,75 %	NI	1 020
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	1 000	USD	Octobre 2019 puis trimestriel	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor3M USD + 6,982 %	I	754
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	550	EUR	Octobre 2019 puis trimestriel	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	I	547
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	300	GBP	Octobre 2019 puis trimestriel	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor3M GBP + 6,146 %	I	355
CACEIS	Novembre 2007	40	EUR	Novembre 2017 puis trimestriel	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	I	40
Newedge	Décembre 2008	103	USD	Décembre 2013 puis trimestriel	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	NI	78
Cariparma	Juin 2011	30	EUR	Juin 2016 puis trimestriel	E3M + 7,29 %	NI	17
TOTAL							**7 209**

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, devise par devise avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions concernées et les pertes attendues calculées en utilisant les approches de notations internes, dans la limite de 0,6 % des montants de leurs expositions pondérées.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Le détail des titres subordonnés à durée indéterminée au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission *(en millions)*	Devise	Dates de *Call*	Rémunération	Montants prudentiels au 31/12/2012 *(en millions d'euros)* [1]
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	1 050	GBP	Juin 2018 puis tous les 5 ans	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	187
Crédit Agricole S.A.	Mars 2003	636	EUR	Mars 2015 puis tous les 12 ans	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	578
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	497	EUR	Juillet 2016 puis tous les 13 ans	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	447
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2003	505	EUR	Décembre 2015 puis tous les 12 ans	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	422
Crédit Agricole S.A.	Juin 2006	500	EUR	Juin 2011 puis trimestriel	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M + 1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M + 2,04 %	500
LCL	Novembre 1985	229	EUR	-	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,15 %	115
LCL	Janvier 1987	229	EUR	Janvier 1994 puis annuel	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,30 %	97
TOTAL						**2 346**

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2012 comprennent également (*cf.* note annexe 6.11 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 *quater* du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires. De plus, conformément à l'article 6 *bis* du règlement 90-02 précité, les établissements assujettis déduisent les positions de titrisation pondérées à 1 250 % lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par le groupe Crédit Agricole dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres sont déduits des fonds propres globaux, comme l'autorise l'article 6 susvisé (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, le groupe Crédit Agricole est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

5. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2012 Détail	Total
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)		**70 952**
Minoritaires et assimilés :		
Intérêts minoritaires (valeur comptable)	5 292	
Déduction des actions de préférence reclassée dans "autres éléments de capital *Tier 1*"	(2 104)	
Ajustements réglementaires sur *Tier 1* :		
Distribution de dividendes [1]	(234)	
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(16 656)	
Gains – pertes latents sur opérations de couverture des flux trésorerie	(472)	
Gains – pertes latents sur titres disponibles à la vente	(1 410)	
Pertes attendues (50 % du total sur le *Tier 1*)	(43)	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le *Tier 1*)	(357)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(1 857)	
Autres retraitements prudentiels	(757)	
Autres éléments de capital *Tier 1* :		
Instruments de fonds propres hybrides	7 209	
Actions de préférence	2 104	
Total capital *Tier 1*		**61 667**
Ressources *Tier 2* :		
Éléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	2 625	
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	17 553	
Ajustements réglementaires sur *Tier 2* :		
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres [2]	520	
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	1 174	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le *Tier 2*)	(357)	
Pertes attendues (50 % du total sur le *Tier 2*)	(43)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(2 424)	
Total capital *Tier 2*		**19 048**
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance		**(13 776)**
TOTAL FONDS PROPRES GLOBAUX		**66 939**

(1) Provision pour distribution de dividendes hors Groupe des Caisses régionales

(2) Retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios prudentiels. Les expositions pondérées sont obtenues en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 38,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 8,4 % par rapport à décembre 2011.

1. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012 Actifs pondérés	31/12/2012 Exigences de fonds propres	31/12/2011 Actifs pondérés	31/12/2011 Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,2	0,2
Établissements	14,8	1,2	13,4	1,1
Entreprises	91,5	7,2	103,0	8,2
Clientèle de détail	43,3	3,5	49,4	4,0
Actions	3,4	0,3	3,3	0,3
Titrisations	0,3	0,0	0,4	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	23,5	1,9	25,3	2,0
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT	**179,2**	**14,3**	**197,0**	**15,8**

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit est en baisse de 9,5 % par rapport à 2011 essentiellement en raison de la baisse des encours. Elle s'élève à 14,3 milliards d'euros et représente 37 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012.

Sans changement majeurs par rapport à l'année 2011, les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail représentent près de 75 % de l'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard et proviennent principalement des entités incluses dans le projet de passage séquentiel en méthode IRB et qui ont vocation à être traitées, selon le planning du *roll out* du Groupe, en méthode IRB.

2. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012 Actifs pondérés	31/12/2012 Exigences de fonds propres	31/12/2011 Actifs pondérés	31/12/2011 Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,6	0,2	2,0	0,2
Établissements	17,9	1,4	18,8	1,5
Entreprises	117,1	9,3	123,6	9,8
Clientèle de détail	84,8	6,8	81,4	6,5
Petites ou moyennes entités	*25,0*	*2,0*	*24,4*	*2,0*
Expositions renouvelables	*4,0*	*0,3*	*4,5*	*0,4*
Prêts immobiliers	*35,2*	*2,8*	*33,9*	*2,7*
Autres expositions sur la Clientèle de détail	*20,6*	*1,7*	*18,5*	*1,5*
Actions	17,5	1,4	20,9	1,7
• Méthode de pondération simple	17,5	1,4	20,9	1,7
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)	*2,4*	*0,2*	*2,8*	*0,2*
Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)	*5,9*	*0,5*	*8,5*	*0,7*
Autres expositions sur actions (pondération 370 %)	*9,2*	*0,7*	*9,6*	*0,8*
• Méthode de modèles internes	-	-	-	-
Titrisations	7,0	0,6	8,2	0,7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	-	-
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE NOTATIONS INTERNES DU RISQUE DE CRÉDIT	**246,9**	**19,7**	**254,9**	**20,4**

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 19,7 milliards d'euros et représente 51 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012. Elle est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (- 3,1 %).

Comme pour les années précédentes, la répartition par portefeuille bâlois est caractérisée par l'importance de la catégorie d'exposition Entreprises : malgré la baisse des expositions enregistrée sur ce segment (- 5,1 %), le portefeuille Entreprises représente 48 % du total des exigences de fonds propres calculées au titre de l'approche notation interne du risque de crédit.

Les exigences de fonds propres pour la Clientèle de détail ont pour principales origines les activités, d'une part de LCL et des Caisses régionales, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation telles que Crédit Agricole Consumer Finance.

3. Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

	31/12/2012		31/12/2011	
(en milliards d'euros)	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de marché en approche standard	**3,4**	**0,2**	**7,1**	**0,5**
Risques de taux	*1,6*	*0,1*	*5,3*	*0,4*
Risque de variation des titres de propriété	*0,1*	*0,0*	*0,1*	*0,0*
Risques de change	*1,6*	*0,1*	*1,6*	*0,1*
Risque sur les matières premières	*0,1*	*0,0*	*0,1*	*0,0*
Risques de marché évalués par modèle interne	**9,8**	**0,9**	**25,8**	**2,1**
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	**13,2**	**1,1**	**32,9**	**2,6**

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 1,1 milliard d'euros en très nette diminution par rapport à 2011, en raison de la cession des risques de marché du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB. La part des exigences en fonds propres au titre du risque de marché par rapport au total des exigences de fonds propres du groupe Crédit Agricole passe ainsi de 6,2 % fin 2011 à 2,9 % fin 2012.

4. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.

5. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

	31/12/2012		31/12/2011	
(en milliards d'euros)	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	9,5	0,8	10,4	0,8
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	31,0	2,4	27,0	2,2
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	**40,5**	**3,2**	**37,4**	**3,0**

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 3,2 milliard d'euros et représente 8,4 % de l'ensemble des exigences de fonds propres du Groupe au 31 décembre 2012 (contre 7,2 % au 31 décembre 2011).

La part des exigences de fonds propres calculée en approche de mesure avancée est en légère hausse par rapport au 31 décembre 2011 et représente 77 % de l'exigence totale de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les principales entités contributrices sont inchangées par rapport à 2011 : les Caisses régionales, Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi pour la méthode avancée, et Cariparma et Crédit Agricole Consumer Finance pour la méthode standard.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Le déploiement du pilier 2 dans les Caisses régionales a été finalisé au premier semestre 2011, en suivant des méthodes cohérentes avec les principes méthodologiques du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP *(Internal Capital Adequacy Assessment Process)* dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle 2 correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency* 1, *Solvency* 2).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets anticipés de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à l'organe central.

Les Caisses régionales tiennent compte des indicateurs de Pilier 2 dans leur gestion et mettent en œuvre la gouvernance requise à leur niveau, conformément aux standards du Groupe en matière de Pilier 2.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD) :** probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD) :** rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes :** montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF) :** rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL) :** le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **actifs pondérés (RWA) :** le montant des expositions pondérées est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur :** dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit :** évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving,* les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Conformément au dispositif Bâle 2, les actifs pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 47 de l'arrêté du 20 février 2007 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 54-1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les actifs pondérés des expositions “Actions” sont obtenus par l’application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l’exposition. Ces pondérations, données à l’article 58-1 de l’arrêté du 20 février 2007, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d’un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition “Actions”.

Le calcul des actifs pondérés des expositions de “Titrisation” est expliqué au point III ci-dessous.

Les actifs pondérés des expositions “Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit” sont calculés par application d’une pondération forfaitaire de 100 % à la valeur comptable des expositions concernées.

Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. La définition du défaut retenue pour l’estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l’ensemble de ses encours au sein de l’entité responsable de l’unicité de la notation (“RUN”) ainsi que de l’ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s’appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu’elle s’applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l’entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques…).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les actifs pondérés calculés à l’aide de ces paramètres pour une même catégorie d’expositions.

S’agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d’une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;
- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les actifs pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l’habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d’autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les actifs pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n’étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n’évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l’habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu’ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu’occupe la propriété individuelle dans la culture d’un pays, l’importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des actifs pondérés plus faibles qu’ailleurs, en raison de ratios d’endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d’une filiale à l’autre ou d’un pays à l’autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des actifs pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l’habitat peuvent varier d’un pays à l’autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les actifs pondérés seront élevés ;
- modèle d’entreprise : le groupe Crédit Agricole suit un modèle d’entreprise qui consiste à porter jusqu’à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d’autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent le groupe Crédit Agricole conserve à son bilan l’intégralité des prêts à l’habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des actifs pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d’actifs pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACP en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents.

- *Backtesting* trimestriel : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : Il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices.
- *Backtesting* annuel : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant de l'arrêté du 20 février 2007 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;
- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, via le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle…).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standards et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EXPOSITIONS BRUTES

	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
(en milliards d'euros)	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	54,7	11,8	153,8	3,2	208,5	15,0	189,9	171,3	12,0	173,5
Établissements	92,7	19,6	114,9	40,9	207,6	60,5	204,3	201,0	50,3	208,2
Entreprises	109,4	10,9	310,2	25,1	419,6	36,0	435,9	452,0	43,3	451,3
Clientèle de détail	88,1	0,0	445,0		533,1	0,0	535,6	538,0	0,0	528,7
Actions	4,3		6,7		11,0		11,2	11,5		12,5
Titrisations (position de titrisations)	0,6		56,3		56,9		62,0	67,3		67,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	57,5				57,5		47,1	36,7		41,5
TOTAL	**407,3**	**42,3**	**1 086,9**	**69,2**	**1494,2**	**111,5**	**1 486,0**	**1 477,8**	**105,6**	**1 482,9**

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EAD

	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
(en milliards d'euros)	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	51,8	11,8	153,2	3,2	205,0	15,0	185,8	166,6	12,0	168,8
Établissements	71,0	19,6	102,3	33,0	173,3	52,6	172,8	172,4	50,6	178,3
Entreprises	93,2	10,9	266,0	24,3	359,2	35,2	372,3	385,5	41,0	384,1
Clientèle de détail	70,2	0,0	435,8		506,0	0,0	507,9	509,6	0,0	498,9
Actions	2,6		5,8		8,4		8,9	9,5		10,2
Titrisations	0,5		55,6		56,1		61,3	66,5		63,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	56,5				56,5		46,1	35,7		40,3
TOTAL	**345,8**	**42,3**	**1 018,7**	**60,5**	**1 364,5**	**102,8**	**1 355,1**	**1 345,8**	**103,6**	**1 343,8**

ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : RWA

	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
(en milliards d'euros)	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,6	0,2	5,0	0,4	4,6	4,2	0,1	4,5
Établissements	14,8	2,7	17,9	4,2	32,7	6,9	32,5	32,2	6,7	32,9
Entreprises	91,5	3,2	117,2	9,3	208,7	12,5	217,6	226,6	16,0	229,2
Clientèle de détail	43,3		84,7		128,0		129,4	130,8		124,0
Actions	3,4		17,5		20,9		20,9	24,2		24,4
Titrisations	0,3		7,0		7,3		7,9	8,6		8,9
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	23,5				23,5		17,4	17,9		15,9
TOTAL	**179,2**	**6,1**	**246,9**	**13,7**	**426,1**	**19,8**	**430,3**	**444,5**	**22,8**	**439,8**

Le montant moyen par catégorie d'exposition au 31 décembre 2012 représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2012 et celles au 31 décembre 2011.

Le portefeuille crédits atteint 1 494 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2012, quasiment stable sur un an (+ 1,1 %). En lien avec la dégradation globale de la conjoncture en Europe, les encours sur les portefeuilles Entreprises sont en réduction significative (baisse de 7,2 %). Le portefeuille Titrisation enregistre une baisse encore plus marquée (- 15,6 %) en raison de la cession du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB. Par contraste, l'exposition brute sur la Clientèle de détail reste quasi stable (- 0,9 %) tandis que l'exposition brute observée sur le portefeuille Administrations centrales et banques centrales augmente fortement (+ 21,7 %), en raison de la hausse des actifs liquides sous forme de dépôts en banque centrale.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille crédit enregistre une évolution globale de 1,4 % sur l'année.

La contribution du portefeuille de risque de contrepartie enregistre une hausse de 5,6 % sur l'année 2012 et atteint 111,5 milliards d'euros en exposition brute fin 2012 contre 105,6 milliards d'euros fin 2011.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Les entités du groupe Crédit Agricole traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie, mesurées en exposition en défaut, s'élèvent à 102,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (sous forme d'instruments dérivés : 55,7 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 47,1 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2012, le montant ventilé par zone géographique est de 1 374,4 milliards d'euros (contre 1 379,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

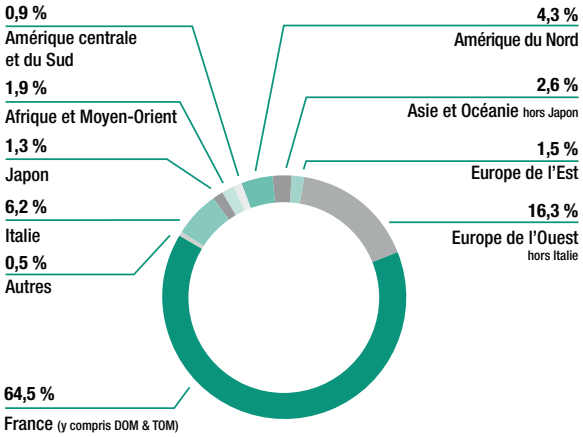

VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

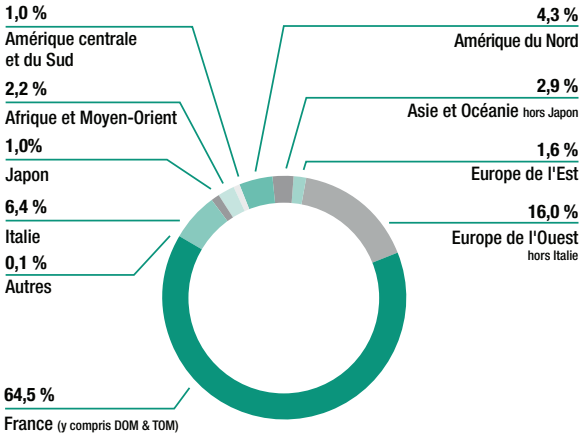

(en pourcentage) **Zone géographique de risque**	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM & TOM)	59,9	65,8	59,3	57,9	48,1	46,7	80,9	80,8	91,3	92,3
Europe de l'Ouest hors Italie	14,7	12,2	25,9	25,6	22,8	22,6	8,5	8,4	4,4	3,6
Amérique du Nord	10,6	10,3	4,4	4,5	6,8	7,1	0,0	0,0	0,7	0,9
Italie	3,8	4,5	1,4	1,8	6,5	6,2	8,7	9,0	1,4	1,2
Japon	3,8	1,8	2,2	2,2	1,2	1,3	0,0	0,0	0,2	0,2
Autres	3,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Asie et Océanie hors Japon	1,6	1,5	3,8	4,4	5,8	6,1	0,2	0,2	1,8	1,7
Afrique et Moyen-Orient	1,2	1,3	2,0	2,3	3,9	4,5	0,5	0,5	0,1	0,1
Amérique centrale et du Sud	0,9	1,0	0,3	0,4	2,1	2,5	0,1	0,1	0,0	0,0
Europe de l'Est	0,5	0,7	0,7	0,9	2,8	3,0	1,1	1,0	0,1	0,0
	100,0	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sans changement majeur par rapport à 2011, le portefeuille crédits est concentré sur la France (64,5 %) et sur l'Europe de l'Ouest en général (87,0 %), conséquence directe de l'implantation européenne prépondérante du groupe Crédit Agricole.

L'exposition sur la France est constituée à hauteur de 48,6 % par des encours sur la Clientèle de détail (- 0,3 point sur un an) et à 22,8 % par le portefeuille Entreprises (- 1,1 point sur un an). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole, est composée à hauteur de 54,8 % de crédits sur la Clientèle de détail (- 0,1 point sur un an). Par contraste, la zone Europe de l'Ouest hors France et hors Italie reste plus marquée par le poids du portefeuille Entreprises (42,7 % au 31 décembre 2012, contre 46,5 % au 31 décembre 2011).

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits *revolving,* autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2012, le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 272,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (contre 1 260,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

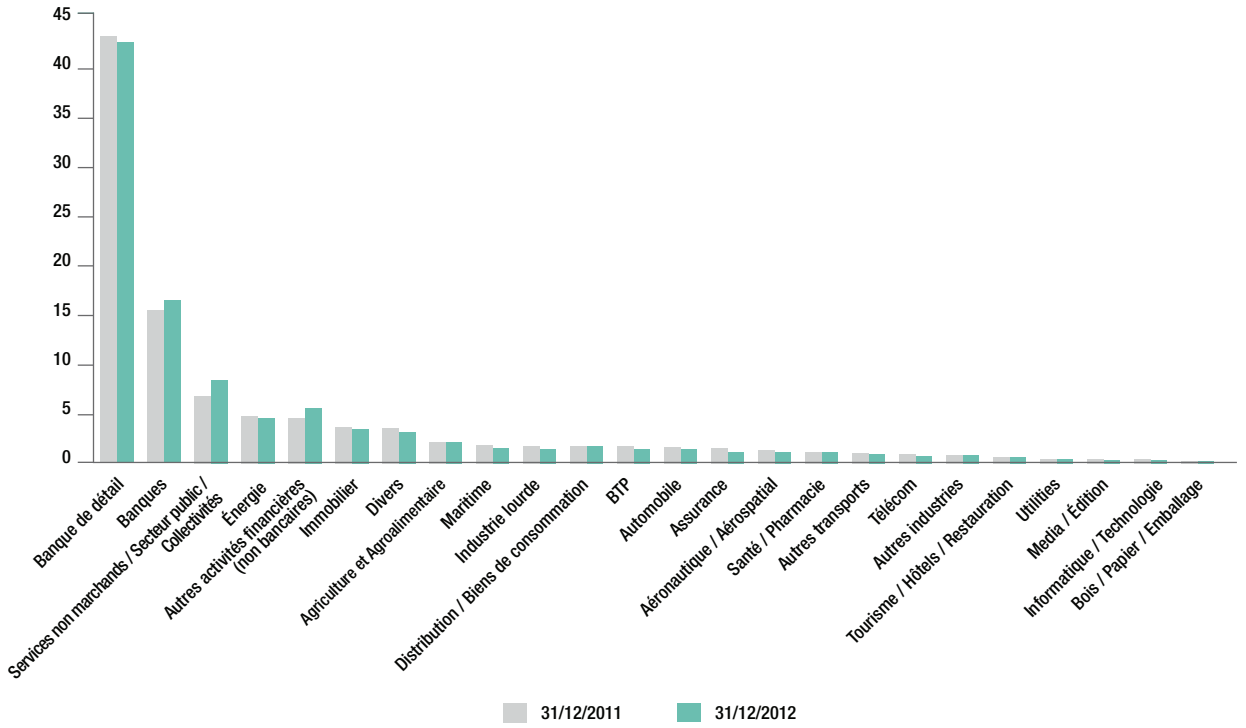

Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2012 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Hors Clientèle de détail, secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification satisfaisant.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES

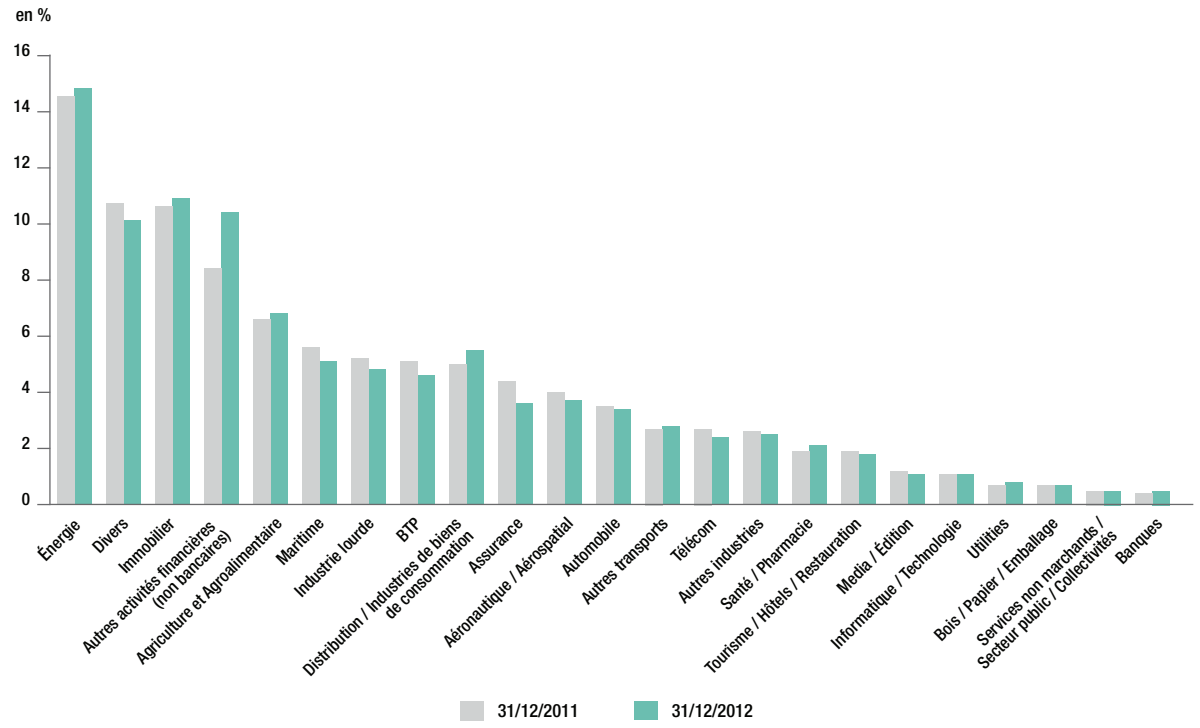

Dans des encours ventilés globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2012 sont notablement l'industrie lourde, le *shipping* et le secteur assurances dont la hausse en 2011 avait été liée à des opérations exceptionnelles.

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 533,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 538,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL

La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois présente un portefeuille globalement équilibré entre les prêts immobiliers (48,1 % des encours à la clientèle de détail au 31 décembre 2012) et les autres types d'exposition. Le portefeuille immobilier reste dynamique en 2012, avec une hausse de 2,4 points en part relative des encours à la clientèle de détail.

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi qu'Établissements, le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL et des Caisses régionales, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

Échelon de qualité de crédit *(en milliards d'euros)*	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	44,2	41,4	56,1	52,9
2	0,4	0,4	6,9	6,9
3	7,4	7,4	0,4	0,4
4	0,6	0,6	0,4	0,4
5	1,5	1,5	1,3	1,3
6	0,6	0,5	0,8	0,5
MONTANT TOTAL	**54,7**	**51,8**	**65,9**	**62,4**

Poursuivant la tendance observée en 2011, l'exposition sur les administrations centrales et banques centrales en approche standard a enregistré une baisse sensible en 2012 (- 17,0 %). Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le portefeuille (80,8 %) mais la dégradation des notes souveraines intervenue en 2012 s'est traduite par une migration sensible des encours sur les échelons 3 et 4. La part des notes 5 et 6 reste toutefois très minoritaires avec moins de 4 % des expositions.

ÉTABLISSEMENTS

Échelon de qualité de crédit *(en milliards d'euros)*	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	89,1	67,7	83,5	59,2
2	0,0	0,0	2,2	2,2
3	1,9	1,9	0,0	0,0
4	0,3	0,3	0,4	0,4
5	0,9	0,8	0,9	0,8
6	0,5	0,3	0,7	0,5
MONTANT TOTAL	**92,7**	**71,0**	**87,7**	**63,1**

L'exposition sur les établissements en approche standard a légèrement augmenté par rapport à 2011 (+ 5,7 %) et demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité : la part des établissements des échelons 2 et supérieurs est inférieure à 4 %.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie “Facteurs de risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques”.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D’EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut *(en %)*	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne *(en %)*	RW moyen *(en %)*	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,00%	144 530,2	145 537,8	142 037,4	3 500,4	311,3	21,1%	0,2%	0,2
	B	0,06%	4 538,1	4 697,8	4 540,7	157,1	529,6	22,0%	11,3%	0,6
	C+	0,16%	1 244,8	1 165,6	739,3	426,3	290,9	32,9%	25,0%	0,6
	C	0,30%	1 733,7	621,2	290,9	330,3	176,1	27,5%	28,3%	0,5
	C-	0,60%	506,9	438,2	406,4	31,8	147,9	22,5%	33,7%	0,6
	D+	0,75%	502,6	389,7	340,7	49,0	324,2	42,8%	83,2%	1,3
	D	1,25%	60,3	18,6	2,0	16,6	20,2	45,0%	108,6%	0,1
	D-	1,90%	211,1	151,3	48,1	103,2	197,2	45,0%	130,4%	1,3
	E+	5,00%	187,5	29,5	19,7	9,8	69,8	59,2%	236,5%	0,9
	E	12,00%	17,6	0,5	0,5	-	1,5	60,0%	309,5%	-
	E-	20,00%	225,7	161,2	125,8	35,4	557,7	58,3%	345,9%	18,8
Sous-total		**0,03%**	**153 758,5**	**153 211,4**	**148 551,5**	**4 659,9**	**2 626,4**	**21,4%**	**1,7%**	**24,9**
Établissements	A+ à B+	0,02%	72 105,7	63 357,6	45 587,0	17 770,6	7 300,4	35,8%	11,5%	6,0
	B	0,06%	21 490,9	20 780,6	10 042,1	10 738,5	2 424,2	26,8%	11,7%	3,0
	C+	0,16%	8 123,9	7 104,9	3 132,8	3 972,1	1 720,2	31,1%	24,2%	3,5
	C	0,30%	5 462,4	4 945,0	2 866,8	2 078,2	1 846,1	34,4%	37,3%	9,7
	C-	0,60%	3 184,7	2 620,6	1 352,7	1 267,9	1 220,2	28,5%	46,6%	4,7
	D+	0,75%	1 154,1	733,0	254,0	479,0	458,2	37,1%	62,5%	2,0
	D	1,25%	907,6	773,3	314,9	458,4	523,2	30,1%	67,7%	2,9
	D-	1,90%	693,9	540,9	167,8	373,1	238,6	17,2%	44,1%	1,8
	E+	5,00%	127,0	47,6	4,7	42,9	60,8	41,2%	127,7%	1,0
	E	12,00%	2,9	8,5	7,5	1,0	3,8	79,8%	44,2%	1,1
	E-	20,00%	1 005,4	777,2	453,4	323,8	2 088,0	46,8%	268,7%	72,7
Sous-total		**0,25%**	**114 258,5**	**101 689,2**	**64 183,7**	**37 505,5**	**17 883,7**	**33,4%**	**17,6%**	**108,4**
Entreprises	A+ à B+	0,02%	47 542,3	54 008,4	27 567,1	26 441,3	3 738,5	29,2%	6,9%	3,8
	B	0,06%	55 405,7	44 527,8	18 477,9	26 049,9	7 751,2	38,7%	17,4%	8,7
	C+	0,16%	45 778,3	37 336,4	22 500,6	14 835,8	11 925,9	36,3%	31,9%	20,8
	C	0,30%	47 704,4	36 894,0	24 303,4	12 590,6	15 926,2	36,0%	43,2%	37,2
	C-	0,60%	34 599,5	26 827,5	18 330,0	8 497,5	16 980,7	35,1%	63,3%	56,0
	D+	0,75%	19 919,2	16 375,4	11 971,4	4 404,0	11 783,1	38,9%	72,0%	46,6
	D	1,25%	20 085,2	16 507,6	12 472,2	4 035,4	14 133,7	38,3%	85,6%	77,9
	D-	1,90%	16 611,3	13 963,1	11 057,9	2 905,2	13 696,9	39,8%	98,1%	105,0
	E+	5,00%	7 833,6	6 354,8	5 436,1	918,7	7 587,7	37,9%	119,4%	120,0
	E	12,00%	3 207,2	2 925,7	2 532,1	393,6	4 485,9	36,5%	153,3%	128,4
	E-	20,00%	4 991,7	4 360,3	2 922,5	1 437,8	8 946,8	38,8%	205,2%	336,5
Sous-total		**0,96%**	**303 678,4**	**260 081,0**	**157 571,2**	**102 509,8**	**116 956,6**	**35,6%**	**45,0%**	**940,9**
TOTAL		**0,54%**	**571 695,4**	**514 981,6**	**370 306,4**	**144 675,2**	**137 466,7**	**30,9%**	**26,7%**	**1 074,2**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut *(en %)*	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne *(en %)*	RW moyen *(en %)*	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,00%	100 023,4	100 614,6	95 270,6	5 344,0	420,5	25,0%	0,4%	0,2
	B	0,06%	553,0	568,0	522,9	45,1	51,5	18,7%	9,1%	0,1
	C+	0,16%	918,0	906,3	692,7	213,6	157,9	21,0%	17,4%	0,3
	C	0,30%	2 357,7	1 187,4	902,1	285,3	521,0	36,6%	43,9%	1,3
	C-	0,60%	543,8	473,2	320,5	152,7	114,1	14,1%	24,1%	0,4
	D+	0,75%	157,0	82,4	33,5	48,9	77,8	45,0%	94,4%	0,3
	D	1,25%	328,3	120,3	114,3	6,0	117,8	39,0%	98,0%	0,6
	D-	1,90%	180,7	95,9	92,1	3,8	95,9	43,1%	99,9%	0,8
	E+	5,00%	72,6	12,0	2,4	9,6	30,8	62,4%	257,4%	0,4
	E	12,00%	26,2	0,5	0,5	-	1,7	60,0%	316,6%	-
	E-	20,00%	181,1	108,5	63,1	45,4	397,0	61,8%	365,8%	13,4
Sous-total		**0,03%**	**105 341,8**	**104 169,1**	**98 014,7**	**6 154,4**	**1 986,0**	**25,1%**	**1,9%**	**17,8**
Établissements	A+ à B+	0,02%	70 339,1	70 667,5	49 355,5	21 312,0	7 921,0	35,7%	11,2%	6,6
	B	0,06%	19 288,2	18 361,8	8 263,7	10 098,2	2 010,3	26,1%	10,9%	2,5
	C+	0,16%	10 144,0	8 841,3	3 389,2	5 452,1	2 381,0	32,8%	26,9%	4,6
	C	0,30%	6 152,3	5 446,6	3 388,1	2 058,5	1 885,8	33,3%	34,6%	5,2
	C-	0,60%	3 721,3	3 108,1	1 984,7	1 123,4	1 925,3	30,4%	61,9%	6,2
	D+	0,75%	1 275,2	1 135,0	457,1	677,9	599,0	31,6%	52,8%	2,6
	D	1,25%	528,5	371,8	146,1	225,7	318,8	37,3%	85,7%	1,7
	D-	1,90%	246,9	167,4	90,1	77,3	164,9	41,5%	98,5%	1,3
	E+	5,00%	108,1	46,8	8,1	38,7	80,1	49,8%	171,2%	1,2
	E	12,00%	43,0	38,4	3,6	34,8	158,0	78,5%	411,2%	3,5
	E-	20,00%	838,2	457,9	266,5	191,4	1 346,3	51,6%	294,0%	47,1
Sous-total		**0,17%**	**112 684,8**	**108 642,6**	**67 352,7**	**41 290,0**	**18 790,5**	**33,6%**	**17,3%**	**82,5**
Entreprises	A+ à B+	0,02%	55 162,5	64 509,6	33 881,0	30 628,6	4 419,1	30,1%	6,9%	3,0
	B	0,06%	62 520,1	49 330,6	20 626,0	28 704,6	9 642,3	40,2%	19,5%	9,9
	C+	0,16%	48 216,7	40 290,7	25 494,7	14 796,0	12 892,3	35,5%	32,0%	22,0
	C	0,30%	51 587,6	38 761,7	23 620,9	15 140,8	18 083,9	37,6%	46,7%	41,6
	C-	0,60%	44 125,7	33 889,3	23 774,0	10 115,3	21 233,0	36,7%	62,7%	72,1
	D+	0,75%	23 844,0	17 738,0	12 361,0	5 377,0	12 484,4	38,9%	70,4%	49,8
	D	1,25%	18 914,3	15 669,3	11 632,2	4 037,1	13 878,7	39,2%	88,6%	76,3
	D-	1,90%	14 617,0	11 597,2	8 658,7	2 938,5	11 789,6	40,1%	101,7%	87,1
	E+	5,00%	5 703,4	4 731,6	3 583,1	1 148,5	5 932,0	38,3%	125,4%	90,2
	E	12,00%	2 987,7	2 541,5	2 232,6	308,9	3 826,0	33,6%	150,5%	101,8
	E-	20,00%	5 339,1	4 531,9	3 360,6	1 171,3	9 298,8	42,6%	205,2%	350,0
Sous-total		**0,86%**	**333 018,1**	**283 591,4**	**169 224,8**	**114 366,6**	**123 480,1**	**36,3%**	**43,5%**	**903,8**
TOTAL		**0,53%**	**551 044,7**	**496 403,1**	**334 592,2**	**161 811,0**	**144 256,6**	**33,4%**	**29,1%**	**1 004,1**

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la clientèle de détail n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, elles sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises) par niveau de note interne est restée constante en 2012 par rapport au 31 décembre 2011, reflétant la bonne qualité globale du portefeuille du Groupe : plus de 86 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne *(en %)*	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen *(en %)*	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	57,5	57,5	52,5	5,0	0,7	12,6%	1,3%	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	50 547,2	50 547,2	48 585,2	1 962,0	1 724,5	11,3%	3,4%	7,2
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,24%	49 521,4	49 521,4	48 333,3	1 188,1	3 343,6	13,6%	6,8%	16,6
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50%	58 313,3	58 313,3	56 750,0	1 563,3	7 399,9	15,2%	12,7%	45,0
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65%	10 205,3	10 205,3	9 756,7	448,6	1 210,8	11,9%	11,9%	7,9
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11%	5 886,4	5 886,4	5 578,6	307,8	879,8	10,5%	14,9%	6,9
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,66%	30 541,9	30 541,9	29 617,9	924,0	9 140,0	16,6%	29,9%	81,6
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,02%	8 417,3	8 417,3	7 935,6	481,7	3 455,6	13,5%	41,1%	44,4
	5,12 % < PD < 15 %	8,85%	7 516,2	7 516,2	7 404,0	112,2	5 095,6	15,0%	67,8%	99,5
	15 % < PD < 22 %	16,24%	1 149,1	1 149,1	1 141,1	8,0	1 279,4	19,6%	111,3%	36,6
	22 % < PD < 34 %	25,92%	855,7	855,7	844,8	10,9	735,6	13,9%	86,0%	31,1
	34 % < PD < 65 %	44,60%	664,4	664,4	660,1	4,3	647,4	17,3%	97,4%	51,5
	65 % < PD < 99 %	65,55%	133,4	133,4	133,2	0,2	106,5	19,9%	79,9%	17,4
Sous-total		**1,30%**	**223 809,1**	**223 809,1**	**216 793,0**	**7 016,1**	**35 019,4**	**13,8%**	**15,6%**	**445,7**
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 269,0	1 150,7	22,1	1 128,6	10,9	41,0%	0,9%	0,1
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	1 505,4	504,5	-	504,5	13,6	54,5%	2,7%	0,2
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11%	2 869,5	2 141,8	184,1	1 957,7	84,3	55,9%	3,9%	1,4
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,26%	2 292,0	1 255,7	94,8	1 160,9	75,6	43,9%	6,0%	1,4
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,44%	5 865,9	1 955,4	484,5	1 470,9	183,6	44,1%	9,4%	3,8
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,78%	2 079,5	1 484,8	807,4	677,4	195,8	40,3%	13,2%	4,5
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,16%	1 008,2	711,3	398,9	312,4	171,7	53,6%	24,1%	4,4
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,90%	2 055,7	1 847,6	973,8	873,8	572,7	47,0%	31,0%	16,8
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,75%	2 469,2	2 354,8	1 781,4	573,4	1 181,3	46,8%	50,2%	42,3
	5,12 % < PD < 15 %	8,91%	1 066,5	1 045,8	843,2	202,6	885,8	46,2%	84,7%	43,3
	15 % < PD < 22 %	19,12%	217,5	218,0	191,2	26,8	255,2	42,9%	117,0%	17,9
	22 % < PD < 34 %	25,91%	78,2	76,9	58,1	18,8	102,3	44,1%	133,0%	8,7
	34 % < PD < 65 %	42,91%	156,6	153,1	147,3	5,8	215,0	44,6%	140,5%	29,2
	65 % < PD < 99 %	77,08%	39,4	39,2	39,1	0,1	35,7	48,2%	91,0%	14,6
Sous-total		**2,74%**	**22 972,6**	**14 939,6**	**6 025,9**	**8 913,7**	**3 983,5**	**46,9%**	**26,7%**	**188,6**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne (en %)	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 222,6	1 210,9	1 074,4	136,5	22,9	18,2%	1,9%	0,1
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	2 185,7	2 184,8	2 183,8	1,0	21,2	5,5%	1,0%	0,1
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	18 796,7	18 784,0	18 001,8	782,2	649,3	11,7%	3,5%	2,6
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23%	16 645,2	16 636,5	16 077,8	558,7	1 039,6	13,0%	6,2%	5,1
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50%	16 215,0	16 214,2	15 773,2	441,0	2 370,7	19,1%	14,6%	15,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,71%	4 380,0	4 380,6	4 198,2	182,4	839,3	20,4%	19,2%	6,7
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10%	5 492,2	5 499,4	5 355,4	144,0	1 615,1	26,2%	29,4%	15,9
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,95%	13 304,8	13 318,8	12 933,2	385,6	5 123,2	28,3%	38,5%	76,7
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,15%	8 194,7	8 207,7	8 015,7	192,0	3 971,0	31,5%	48,4%	109,6
	5,12 % < PD < 15 %	8,68%	6 214,9	6 213,5	6 126,0	87,5	3 131,8	29,3%	50,4%	157,7
	15 % < PD < 22 %	17,49%	733,8	734,7	713,5	21,2	407,3	24,8%	55,4%	32,1
	22 % < PD < 34 %	27,28%	1 000,1	1 000,1	995,3	4,8	685,5	26,2%	68,5%	71,2
	34 % < PD < 65 %	44,93%	577,5	577,5	571,7	5,8	480,6	30,3%	83,2%	79,4
	65 % < PD < 99 %	74,22%	146,8	146,8	146,6	0,2	104,7	38,8%	71,3%	42,5
Sous-total		**2,26%**	**95 110,0**	**95 109,5**	**92 166,6**	**2 942,9**	**20 462,2**	**19,9%**	**21,5%**	**615,4**
TPE et professionnels	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	0,5	0,5	-	0,5	-	81,5%	8,3%	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,16%	2 280,4	2 245,0	2 081,1	163,9	186,4	17,2%	8,3%	0,6
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,29%	8 391,9	8 311,5	7 773,0	538,5	1 418,2	23,0%	17,1%	5,5
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,46%	9 472,4	9 343,2	8 636,9	706,3	1 231,1	12,6%	13,2%	6,3
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,67%	16 449,5	16 205,7	14 741,3	1 464,4	3 071,5	17,3%	19,0%	18,3
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,13%	7 370,3	7 257,9	6 606,3	651,6	1 149,2	11,6%	15,8%	9,3
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,74%	15 232,2	15 040,5	13 691,9	1 348,6	4 370,5	18,6%	29,1%	45,5
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,64%	13 504,6	13 346,5	11 795,6	1 550,9	4 825,6	19,6%	36,2%	92,0
	5,12 % < PD < 15 %	9,55%	13 199,2	13 055,9	11 617,8	1 438,1	5 714,9	19,2%	43,8%	233,7
	15 % < PD < 22 %	19,48%	613,0	611,9	581,1	30,8	510,4	29,1%	83,4%	34,7
	22 % < PD < 34 %	26,74%	1 900,2	1 891,8	1 709,1	182,7	1 203,2	20,1%	63,6%	101,4
	34 % < PD < 65 %	53,21%	1 019,8	1 020,3	867,8	152,5	1 267,1	33,6%	124,2%	191,7
	65 % < PD < 99 %	76,34%	1,9	1,9	1,9	-	1,9	57,7%	99,7%	0,8
Sous-total		**3,88%**	**89 435,9**	**88 332,6**	**80 103,8**	**8 228,8**	**24 950,0**	**18,1%**	**28,2%**	**739,8**
TOTAL		**2,10%**	**431 327,6**	**422 190,8**	**395 089,3**	**27 101,5**	**84 415,1**	**17,3%**	**20,0%**	**1 989,5**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute *(en %)*	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne *(en %)*	RW moyen *(en %)*	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,13%	45 334,2	45 334,2	42 960,2	2 374,0	1 554,4	10,8%	3,4%	6,6
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,26%	45 544,7	45 544,7	43 997,2	1 547,5	3 043,0	12,7%	6,7%	15,3
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,53%	57 154,5	57 154,5	55 137,1	2 017,4	7 142,4	14,3%	12,5%	44,2
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,69%	9 469,8	9 469,8	9 061,5	408,3	1 131,1	11,4%	11,9%	7,6
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,14%	4 982,2	4 982,2	4 688,2	294,0	730,2	10,1%	14,7%	5,7
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,62%	28 671,7	28 671,7	27 520,7	1 151,0	8 542,4	16,4%	29,8%	76,1
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,24%	9 174,4	9 174,4	8 615,6	558,8	3 269,9	12,7%	35,6%	39,1
	5,12 % < PD < 15 %	7,90%	10 500,1	10 500,1	10 196,7	303,4	5 991,2	13,1%	57,1%	112,5
	15 % < PD < 22 %	17,17%	1 180,9	1 180,9	1 169,6	11,3	1 215,2	17,7%	102,9%	36,4
	22 % < PD < 34 %	26,90%	821,1	821,1	809,6	11,5	678,6	13,2%	82,7%	29,8
	34 % < PD < 65 %	46,22%	602,2	602,2	598,6	3,6	550,0	16,3%	91,3%	45,5
	65 % < PD < 99 %	69,70%	119,7	119,7	119,5	0,2	84,9	19,7%	70,9%	16,5
Sous-total		**1,39%**	**213 555,5**	**213 555,5**	**204 874,5**	**8 681,0**	**33 933,3**	**13,2%**	**15,9%**	**435,3**
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,05%	3 206,1	2 315,4	21,8	2 293,6	29,2	30,5%	1,3%	0,4
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	3 282,6	2 481,4	151,4	2 329,9	71,7	38,9%	2,9%	1,2
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,27%	2 870,8	1 707,0	224,9	1 482,1	80,4	32,4%	4,7%	1,5
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,49%	5 615,4	2 103,5	360,7	1 742,8	167,6	34,8%	8,0%	3,5
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,79%	1 818,1	1 349,7	614,4	735,3	158,1	35,5%	11,7%	3,7
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,07%	1 411,1	970,9	632,6	338,3	188,5	44,9%	19,4%	4,7
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,87%	2 096,6	1 845,1	1 011,5	833,6	435,0	37,2%	23,6%	12,5
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,41%	2 439,9	2 337,2	1 644,6	692,6	1 112,7	48,6%	47,6%	38,1
	5,12 % < PD < 15 %	8,03%	1 673,8	1 696,4	1 217,2	479,2	1 396,6	48,6%	82,3%	65,6
	15 % < PD < 22 %	18,48%	230,1	222,3	196,7	25,6	266,1	44,3%	119,7%	18,4
	22 % < PD < 34 %	25,46%	120,4	123,0	90,0	33,0	152,3	41,4%	123,9%	12,7
	34 % < PD < 65 %	51,22%	322,5	317,5	183,5	134,0	435,4	45,8%	137,1%	74,1
	65 % < PD < 99 %	76,76%	38,7	38,4	38,4	-	35,4	49,3%	92,1%	14,7
Sous-total		**3,17%**	**25 126,1**	**17 507,8**	**6 387,7**	**11 120,0**	**4 529,0**	**39,0%**	**25,9%**	**251,1**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute (en %)	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	521,6	521,4	521,0	0,4	7,6	13,1%	1,5%	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,06%	2 933,4	2 952,6	2 761,4	191,2	47,6	9,8%	1,6%	0,2
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	19 030,6	19 049,1	18 044,9	1 004,2	625,7	11,0%	3,3%	2,6
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,24%	16 453,0	16 474,9	15 800,1	674,8	974,6	12,4%	5,9%	4,8
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,51%	17 626,7	17 643,3	17 101,1	542,2	2 361,1	17,5%	13,4%	15,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,76%	5 311,6	5 327,7	5 050,6	277,1	1 062,5	20,7%	19,9%	8,7
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11%	4 201,6	4 206,4	4 088,9	117,5	1 092,9	23,0%	26,0%	10,8
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,92%	13 649,7	13 674,1	13 245,7	428,4	4 143,3	22,5%	30,3%	60,5
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,09%	8 570,7	8 633,5	8 333,5	300,0	3 398,2	25,9%	39,4%	88,9
	5,12 % < PD < 15 %	8,37%	7 711,0	7 723,0	7 570,9	152,1	3 286,8	24,8%	42,6%	161,9
	15 % < PD < 22 %	17,30%	727,9	729,8	708,7	21,1	322,0	19,7%	44,1%	25,5
	22 % < PD < 34 %	25,87%	870,2	871,5	859,5	12,0	541,5	24,0%	62,1%	54,1
	34 % < PD < 65 %	44,47%	830,9	831,2	825,9	5,3	522,7	22,9%	62,9%	86,9
	65 % < PD < 99 %	75,10%	152,9	152,9	152,9	-	83,9	30,7%	54,9%	35,4
Sous-total		**2,37%**	**98 591,8**	**98 791,4**	**95 065,1**	**3 726,3**	**18 470,4**	**17,7%**	**18,7%**	**556,0**
TPE et professionnels	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	0,7	0,7	0,1	0,6	0,1	88,6%	9,3%	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,06%	0,1	0,1	-	0,1	-	17,4%	1,7%	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,13%	431,7	430,8	394,7	36,1	34,5	15,6%	8,0%	0,1
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22%	3 365,5	3 363,5	3 108,9	254,6	486,6	20,1%	14,5%	1,6
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,41%	12 381,9	12 371,2	11 102,4	1 268,8	1 227,0	12,3%	9,9%	5,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,74%	18 883,4	18 858,2	16 947,3	1 910,9	3 819,9	17,1%	20,3%	22,7
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,03%	1 186,0	1 185,4	1 147,4	38,0	402,2	24,0%	33,9%	2,9
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75%	21 450,3	21 419,3	19 002,4	2 416,8	4 970,4	14,5%	23,2%	52,8
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,93%	14 007,8	13 982,0	12 022,7	1 959,3	4 858,1	18,5%	34,7%	97,2
	5,12 % < PD < 15 %	9,29%	11 408,0	11 388,6	9 878,8	1 509,8	4 919,6	18,6%	43,2%	197,3
	15 % < PD < 22 %	16,40%	2 704,5	2 701,3	2 429,8	271,5	1 099,3	14,5%	40,7%	67,4
	22 % < PD < 34 %	27,90%	1 967,6	1 964,6	1 751,2	213,4	1 204,8	18,6%	61,3%	101,8
	34 % < PD < 65 %	53,89%	1 143,0	1 142,8	841,4	301,4	1 356,6	33,7%	118,7%	218,6
	65 % < PD < 99 %	76,35%	1,5	1,5	1,5	-	1,5	59,4%	100,1%	0,7
Sous-total		**4,28%**	**88 932,0**	**88 810,0**	**78 628,6**	**10 181,3**	**24 380,6**	**16,6%**	**27,5%**	**768,8**
TOTAL		**2,31%**	**426 205,4**	**418 664,7**	**384 955,9**	**33 708,6**	**81 313,3**	**16,0%**	**19,4%**	**2 011,2**

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit montre une amélioration de la qualité globale du portefeuille en 2012 : 57 % des expositions brutes du portefeuille présentent une PD inférieure à 0,64 % alors que ce chiffre était de 55 % fin 2011. Ce constat couvre néanmoins des disparités entre les catégories de clientèle : 71 % des expositions brutes du portefeuille "prêt immobilier" présentent une PD inférieure à 0,64 % alors que ce chiffre est de 23 % pour les petites et moyennes entreprises du portefeuille IRB – Banque de proximité du Groupe.

De même que les années précédentes, les disparités sur le portefeuille de détail traité en IRB en termes de contribution aux pertes attendues totales sont fortes en raison notamment des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur l'immobilier représentent près de 52 % de l'exposition totale sur la Clientèle de détail mais moins de 23 % des pertes attendues.

Le ratio EL/EAD (0,5%) du portefeuille Clientèle de détail reste constant en 2012 par rapport au 31 décembre 2011. Les écarts en termes de contribution au niveau d'EL global du portefeuille Clientèle de détail restent forts par catégorie d'exposition avec un ratio EL/EAD de 0,2% sur les prêts immobiliers mais s'élevant jusqu'à 1,3 % sur le portefeuille de crédits renouvelables.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31/12/2012					
		Expositions dépréciées				
(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Approche standard [1]	Approche IRB	Total	Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Administrations centrales et banques centrales	208,5	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	207,6	0,1	0,6	0,7	0,7	
Entreprises	419,7	6,1	6,6	12,7	6,9	
Clientèle de détail	533,0	11,0	13,7	24,7	14,7	
Petites et moyennes entités	*108,1*	*2,3*	*4,6*	*6,9*	*4,3*	
Expositions renouvelables	*42,6*	*2,0*	*0,7*	*2,7*	*2,0*	
Prêts immobiliers	*256,7*	*3,2*	*3,3*	*6,5*	*2,4*	
Autres expositions	*125,6*	*3,5*	*5,1*	*8,6*	*6,0*	
TOTAL	**1 368,8**	**17,3**	**20,9**	**38,2**	**22,3**	**5,6**

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

	31/12/2011					
		Expositions dépréciées				
(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Approche standard [1]	Approche IRB	Total	Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Administrations centrales et banques centrales	171,3	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	201,0	0,0	0,6	0,6	0,6	
Entreprises	452,0	5,2	5,9	11,1	6,2	
Clientèle de détail	538,1	11,4	13,3	24,7	14,4	
Petites et moyennes entités	*112,6*	*2,1*	*4,6*	*6,7*	*4,2*	
Expositions renouvelables	*48,5*	*2,3*	*0,7*	*3,0*	*2,0*	
Prêts immobiliers	*245,8*	*2,8*	*3,0*	*5,8*	*2,0*	
Autres expositions	*131,2*	*4,2*	*5,0*	*9,2*	*6,2*	
TOTAL	**1 362,4**	**16,7**	**19,8**	**36,5**	**21,2**	**5,6**

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 38,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, présente une augmentation de 4,7 % par rapport à décembre 2011, sensiblement supérieure à l'évolution des expositions brutes qui sont restées quasiment stables sur la période (+ 0,5 %). L'exposition dépréciée sur la Clientèle de détail est restée stable sur la période alors que les portefeuilles Etablissements et Entreprises ont enregistré une hausse significative de leur niveau d'expositions dépréciées (+ 16,7 % et + 14,4 %, respectivement).

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont augmenté de 5,2 %, tandis que les ajustements de valeur collectifs sont restés stables sur la période.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2012 *(en milliards d'euros)*	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement [1]	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,4	0,8
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,5
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,2
Europe de l'Est	0,7	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,8	1,3
France (y compris DOM & TOM)	2,1	14,6
Italie	4,3	2,5
Japon	0,0	0,1
MONTANT TOTAL	**17,3**	**20,6**

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

31/12/2011 *(en milliards d'euros)*	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement [1]	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,7
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,4
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,1
Europe de l'Est	0,8	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,1	0,9
France (y compris DOM & TOM)	2,3	14,8
Italie	4,1	2,1
Japon	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	**16,6**	**19,6**

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) se répartit principalement sur la France (44 %), l'Europe de l'Ouest hors Italie (29 %) et l'Italie (18 %). Ces deux dernières zones géographiques sont à l'origine de l'essentiel de la hausse des expositions dépréciées.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,83 % au 31 décembre 2012, niveau stable par rapport au 31 décembre 2011 (1,85%). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions. Alors que ce ratio augmente légèrement sur les portefeuilles Etablissements (1,06% fin 2011 à 1,22% fin 2012) et Entreprises (0,98% fin 2011 à 1,20% fin 2012), il baisse sur la Clientèle de détail (2,54% fin 2011 à 2,49% fin 2012), reflétant l'amélioration de la qualité globale du portefeuille.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (*cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures"*) suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 2,04 % au 31 décembre 2012, en légère progression par rapport à fin 2011 (2,02 %).

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle :** sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle :** sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – *cf.* paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

À noter également les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (*Capital Requirement Directive*). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : titrisations impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- les titrisations synthétiques : titrisations où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.

1. Finalité et stratégie

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Le Groupe poursuit deux types de stratégie :

- la première consiste à utiliser les titrisations dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CACF ; son incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans la note annexe 2.3 aux états financiers "opérations de titrisation" ;
- la seconde consiste à utiliser les titrisations, conjointement avec d'autres instruments notamment des dérivés de crédit, pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises de Crédit Agricole CIB.

  Cette activité repose sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (*cf.* chapitre "Gestion des risques" – Facteurs de risque et Pilier 3 – partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections de premières pertes sur des portefeuilles d'actifs d'une part pour en réduire le risque, la vente de dérivés de crédits et l'achat de tranches senior d'expositions d'autre part pour en diversifier les risques.

  Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management (CPM)*. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la Banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Cette activité correspond principalement à des investissements chez Crédit Agricole CIB qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU ORIGINATEUR

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les opérations de titrisation pour compte de la clientèle réalisées par Crédit Agricole CIB au travers de ses activités de *Fixed Income Markets* se traduisent par l'octroi de lignes de liquidité et le cas échéant de garanties à des entités spécifiques ("conduits ABCP"). Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées par le Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2012.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances.

Activités réalisées en tant qu'arrangeur/sponsor

1. Opérations refinancées à court terme

Cette activité à court terme correspond économiquement à des solutions de financement du besoin en fonds de roulement (BFR) apportées par Crédit Agricole CIB à ses principaux clients. Les actifs sous-jacents sont principalement des créances commerciales ou financières.

Au 31 décembre 2012, deux conduits ABCP non consolidés multicédants (LMA et Atlantic) sont sponsorisés par Crédit Agricole CIB et dédiés à des opérations pour le compte de la clientèle. Ces entités se financent sur le marché local en émettant des billets de trésorerie et autres effets à court terme.

L'activité sponsor est réduite aux opérations ne faisant pas intervenir Ester Finance Titrisation.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic est globalement stable à 9,9 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros pour LMA et 6,5 milliards d'euros pour Atlantic) au 31 décembre 2012.

Le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicle*).

2. Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et aux États-Unis, la plateforme de structuration de Crédit Agricole CIB est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité.

Ces solutions peuvent se traduire par la mise en place de lignes de liquidité accordées à des fonds non consolidés (*Special Purpose Vehicules* et/ou conduits) recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées correspondent à un montant de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de prétitrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la Banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité suit la même logique économique que les activités réalisées en tant que sponsor mais avec les spécificités suivantes :

- elles ne sont applicables qu'aux opérations structurées en Europe ;
- les actifs sont achetés par Ester Finance Titrisation avant d'être refinancés *via* les conduits LMA ou Atlantic.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA au titre de ce rôle est de 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

1.4 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN 2012

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2012 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et *book runner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- le maintien de son rang parmi les leaders du marché des conduits ABCP, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la Banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

2. Suivi des risques et comptabilisation

2.1 SUIVI DES RISQUES

Les expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre du portefeuille réglementaire du groupe Crédit Agricole selon les typologies suivantes :

- les titrisations synthétiques pour compte propre reconnues efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes dans lesquels le Groupe détient des positions d'investissement :
  - soit qu'il ait été à l'origine arrangeur et/ou *sponsor*,
  - soit qu'il ait investi dans des programmes émis par des tiers ;

La plupart des expositions de titrisation du groupe Crédit Agricole sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation, à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes "*Rating Based Approach* (RBA)" pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's, FitchRatings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne "*Internal Assessment Approach* (IAA)" : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : "*Supervisory Formula Approach* (SFA)" dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par les gestionnaires des créances cédées, etc.).

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Par ailleurs, certaines opérations de titrisation, détenues par diverses entités du Groupe pour des montants peu significatifs, sont traitées en méthode standard.

2.2 MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés). L'impact des opérations de titrisation pour compte propre dans les comptes financiers consolidés est exposé en note 2 "Informations significatives de l'exercice" dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (*cf.* note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers). Une garantie reçue est enregistrée en hors bilan sur la partie couverte.

3. Expositions

3.1 APPROCHES FONDÉES SUR LES NOTATIONS INTERNES

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE

	EAD titrisés au 31/12/2012						
	Classique			Synthétique			
Sous-jacents *(en millions d'euros)*	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	Total
Prêts immobiliers résidentiels	402	-	270	192	-	-	864
Prêts immobiliers commerciaux	68	61	264	56	-	-	449
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
Leasing	-	-	1 456	-	-	-	1 456
Prêts aux entreprises et PME	516	1 726	-	26 078	2 346	-	30 666
Prêts à la consommation	16	11	2 338	-	-	-	2 365
Créances commerciales	-	7 321	3 751	-	-	-	11 072
Retitrisation	318	221	39	128	5	-	711
Autres actifs	380	349	3 864	1 018	-	-	5 611
TOTAL	**1 701**	**9 689**	**11 982**	**27 472**	**2 351**	**-**	**53 195**

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION

Sous-jacents *(en millions d'euros)*	EAD Titrisés au 31/12/2012			
	SFA	IAA	RBA	Total
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	864	864
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	449	449
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 392	64	1 456
Prêts aux entreprises et PME	27 851	-	2 815	30 666
Prêts à la consommation	-	1 778	587	2 365
Créances commerciales	101	10 971	-	11 072
Retitrisation	-	-	711	711
Autres actifs	2 180	1 766	1 665	5 611
TOTAL	**30 132**	**15 907**	**7 156**	**53 195**

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR PONDÉRATION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE	**53 195**	**57 953**
Méthode fondée sur les notations externes	**7 156**	**9 358**
Pondération 6-10 %	4 123	6 393
Pondération 12-35 %	1 984	1 163
Pondération 40-75 %	384	547
Pondération 100-650 %	580	1 183
Pondération 1 250 %	85	73
Approche évaluation interne	**15 907**	**14 418**
Pondération moyenne (%)	9,99	11,03
Méthode de la formule réglementaire	**30 132**	**34 177**
Pondération moyenne (%)	7,67	8,85
Encours pondérés	**6 994**	**8 207**
Exigence de fonds propres	**559**	**657**

Parts déductibles des fonds propres

Au 31 décembre 2012, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2.5 s'élève à 714 millions d'euros.

3.2 OPÉRATIONS DE TITRISATIONS TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	**551,7**	**812,8**
Titrisations classiques	551,7	812,8
Titrisations synthétiques	-	-

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (*cf.* paragraphe "Approche fondée sur les notations internes").

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	**522,8**	**801,2**
Bénéficiant d'une évaluation externe de crédit	**513,9**	**786,5**
Pondération 20 %	398,6	751,3
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	106,7	22,0
Pondération 100 %	6,4	6,6
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	2,2	6,6
Pondération 650 %	-	-
Pondération 1 250 %	**8,9**	**14,6**
Approche par transparence	**-**	**-**

L'essentiel de ces positions correspond au compartiment "titrisation" d'OPCVM détenu en portefeuille bancaire et traité par transparence.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole S.A., hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables – Instruments financiers".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31/12/2012		31/12/2011	
(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	**6,7**	**5,8**	**7,5**	**7,0**
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,3	1,2	1,5	1,5
Montants des expositions sur actions cotées	2,2	2,0	3,0	2,9
Montants des autres expositions sur actions	3,2	2,6	3,0	2,6
Expositions sur actions en approche standard	**4,3**	**2,6**	**4,0**	**2,5**
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	**11,0**	**8,4**	**11,5**	**9,5**

L'exposition sur actions en approche standard comprend notamment les engagements de garantie donnés par Ségespar Finance, filiale d'Amundi, au profit de certains OPCVM gérés par Amundi. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque global est nettement inférieure à l'exposition brute.

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance. Elle s'élève à 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (contre 7,5 milliards au 31 décembre 2011).

La fraction de gains latents sur instruments de capitaux propres neutralisée dans les fonds propres de base s'élève à 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2012 (contre un gain latent de 0,2 milliard d'euros déduit des fonds propres de base au 31 décembre 2011).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Le risque de taux d'intérêt global".

RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Assurance et couverture des risques opérationnels".

Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013

2

Cadre général 126

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE 126
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE 127
PARTIES LIÉES 129

États financiers consolidés 130

COMPTE DE RÉSULTAT 130
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 131
BILAN ACTIF 132
BILAN PASSIF 132
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 133
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 134

Notes annexes aux états financiers 136

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées 136
NOTE 2 Informations significatives de l'exercice 156
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 166
NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat 181
NOTE 5 Informations sectorielles 190
NOTE 6 Notes relatives au bilan 196
NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations 224
NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 230
NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers 232
NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers 233
NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture 238
NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 239

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 252

Cadre général

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A. dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 512 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;

- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les Groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du réseau Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 939 millions d'euros, dont une dotation de l'année pour 35 millions d'euros et est comptabilisé dans les réserves consolidées du Groupe.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties *Switch*

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

À travers le dispositif *Switch*, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Dès lors qu'une baisse de valeur de la valeur de mise en équivalence est constatée dans le groupe Crédit Agricole S.A., le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie.

En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales dans le cadre du ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au cours de l'exercice 2012.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2012 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 745 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 100 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 801 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 675 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

États financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Intérêts et produits assimilés	4.1	43 654	44 045	45 024
Intérêts et charges assimilées	4.1	(20 535)	(21 805)	(22 038)
Commissions (produits)	4.2	12 142	14 066	14 883
Commissions (charges)	4.2	(3 164)	(3 978)	(4 150)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 382	(15)	(3)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	58	(3 426)	(3 435)
Produits des autres activités	4.5	28 204	34 543	34 551
Charges des autres activités	4.5	(34 697)	(29 702)	(29 703)
Produit net bancaire		**31 044**	**33 728**	**35 129**
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(19 323)	(19 349)	(20 517)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 097)	(1 060)	(1 112)
Résultat brut d'exploitation		**10 624**	**13 319**	**13 500**
Coût du risque	4.8	(4 643)	(5 303)	(6 708)
Résultat d'exploitation		**5 981**	**8 016**	**6 792**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	(233)	(788)	(789)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	205	2	10
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	(3 470)	(1 669)	(2 049)
Résultat avant impôt		**2 483**	**5 561**	**3 964**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 247)	(2 710)	(2 851)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession [1]	6.14	(3 991)	(1 724)	14
Résultat net		**(3 755)**	**1 127**	**1 127**
Intérêts minoritaires		53	315	315
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**(3 808)**	**812**	**812**

(1) Correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 [1]
Résultat net part du Groupe		**(3 808)**	**812**
Gains et pertes sur écarts de conversion		(87)	79
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		3 593	(1 950)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		104	190
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(229)	14
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entreprises mises en équivalence		**3 381**	**(1 667)**
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		49	55
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	**4.11**	**3 429**	**(1 612)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		**(379)**	**(800)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		201	305
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**(178)**	**(495)**

(1) Le retraitement pro forma *au titre des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation du 31 décembre 2011.*

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	46 133	31 370
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2, 6.8	616 626	487 617
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	44 847	35 905
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7, 6.8	276 736	245 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	117 255	102 780
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	734 903	799 005
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18 174	10 936
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7, 6.8, 6.10	22 991	21 649
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	6 955	8 298
Compte de régularisation et actifs divers	6.13	71 369	97 042
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	21 507	303
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	4 273
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	3 308	3 693
Immeubles de placement	6.15	3 494	3 146
Immobilisations corporelles	6.16	7 306	7 999
Immobilisations incorporelles	6.16	1 845	2 011
Écarts d'acquisition	2.5	14 703	18 325
TOTAL DE L'ACTIF		**2 008 152**	**1 879 536**

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	1 278	355
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	568 015	435 835
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	47 558	38 191
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	108 672	126 395
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	639 011	666 740
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	173 051	166 288
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 382	7 299
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	3 371	3 043
Compte de régularisation et passifs divers	6.13	73 438	86 885
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	22 015	39
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	245 526	232 126
Provisions	6.18	6 514	6 517
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	28 077	33 068
Total dettes		**1 931 908**	**1 802 781**
Capitaux propres		**76 244**	**76 755**
Capitaux propres part du Groupe		70 952	70 651
Capital et réserves liées		24 467	23 720
Réserves consolidées		47 709	46 964
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 584	(845)
Résultat de l'exercice		(3 808)	812
Intérêts minoritaires		5 292	6 104
TOTAL DU PASSIF		**2 008 152**	**1 879 536**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2011	**7 810**	**62 906**	**70 716**	**767**	**-**	**71 483**	**5 950**	**77 433**
Augmentation de capital	408	146	554			554	-	554
Variation des titres autodétenus	-	22	22			22	-	22
Dividendes versés en 2011	-	(1 677)	(1 677)			(1 677)	(332)	(2 009)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	981	981			981	-	981
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires	-	(33)	(33)			(33)	(134)	(167)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	5	5			5	-	5
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**408**	**(556)**	**(148)**	**-**	**-**	**(148)**	**(466)**	**(614)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**(1 667)**	**-**	**(1 667)**	**(10)**	**(1 677)**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	9	9	55		64	-	64
Résultat au 31/12/2011	-	-	-		812	812	315	1 127
Autres variations		107	107	-		107	315	422
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**8 218**	**62 466**	**70 684**	**(845)**	**812**	**70 651**	**6 104**	**76 755**
Affectation du résultat 2011		812	812		(812)	-		-
Capitaux propres au 1er janvier 2012	**8 218**	**63 278**	**71 496**	**(845)**	**-**	**70 651**	**6 104**	**76 755**
Augmentation de capital	636	43	679			679		679
Variation des titres autodétenus		(12)	(12)			(12)		(12)
Dividendes versés en 2012		(619)	(619)			(619)	(354)	(973)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		379	379			379	-	379
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires [1]		(32)	(32)			(32)	(646)	(678)
Mouvements liés aux paiements en actions		9	9			9	1	10
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**636**	**(232)**	**404**	**-**	**-**	**404**	**(999)**	**(595)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**3 381**	**-**	**3 381**	**148**	**3 528**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(14)	(14)	49		35		35
Résultat au 31/12/2012			-		(3 808)	(3 808)	53	(3 755)
Autres variations [2]		290	290	-		290	(14)	276
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	**8 854**	**63 322**	**72 176**	**2 584**	**(3 808)**	**70 952**	**5 292**	**76 244**

(1) La variation des intérêts minoritaires correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et au remboursement de capital de CL Preferred Capital pour - 750 millions d'euros suite à sa liquidation.

2) Correspond pour 77 millions d'euros à l'impact de la première élimination des émissions des Caisses régionales portées par les sociétés d'assurance du Groupe.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Résultat avant impôts		**2 483**	**5 561**	**3 964**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 170	1 114	1 166
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.5	3 470	1 669	2 049
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		8 107	9 900	11 416
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	2.2	233	788	789
Résultat net des activités d'investissement		236	249	241
Résultat net des activités de financement		4 331	4 605	4 613
Autres mouvements		3 792	2 459	2 471
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**21 339**	**20 784**	**22 745**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(27 041)	12 162	13 556
Flux liés aux opérations avec la clientèle		32 572	(15 279)	(15 679)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(16 668)	(18 007)	(19 086)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		11 587	(6 685)	(6 889)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		52	117	117
Impôts versés		(1 593)	(1 060)	(1 113)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(1 091)**	**(28 752)**	**(29 094)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(2 637)**	**22**	
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)		**20 094**	**(2 385)**	**(2 385)**
Flux liés aux participations (2)		**121**	**(1 387)**	**(1 389)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		**(725)**	**(1 161)**	**(1 203)**
Flux provenant des activités abandonnées		**69**	**(44)**	
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		**(535)**	**(2 592)**	**(2 592)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		**(2 745)**	**(178)**	**(185)**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		**340**	**17 496**	**17 471**
Flux provenant des activités abandonnées		**2 499**	**(32)**	
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		**94**	**17 286**	**17 286**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**(970)**	**774**	**774**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)		**18 683**	**13 083**	**13 083**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**52 179**	**39 096**	**39 096**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		31 009	31 092	31 092
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		21 170	8 004	8 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**70 862**	**52 179**	**52 179**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		45 263	31 009	31 009
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		25 599	21 170	21 170
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		**18 683**	**13 083**	**13 083**

* *Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.*

** *Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).*

(1) *Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence : au 31 décembre 2012, ce montant comprend principalement le versement des dividendes d'Eurazeo pour 14 millions d'euros, Bankinter pour 13 millions d'euros et Wafasalaf pour 13 millions d'euros.*

(2) *Flux liés aux participations : cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1 "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012".*

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2012 s'établit à - 381 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment la cession des titres Bes Vida pour un montant de 225 millions d'euros diminué de la trésorerie cédée de - 143 millions d'euros, des titres Bankinter pour 35 millions d'euros, ainsi que les souscriptions à l'augmentation de capital de Banco Espirito Santo pour - 109 millions d'euros et de Bespar pour - 112 millions d'euros. Enfin, la déconsolidation de Vert SRL a un effet négatif sur la trésorerie de - 177 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participation non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à 502 millions d'euros portant principalement sur la cession des titres d'Intesa Sanpaolo pour 791 millions d'euros, des titres Bankinter pour 79 millions d'euros, des titres Hamilton Lane Advisor pour 73 millions d'euros et l'acquisition des titres Altat Blue pour - 127 millions d'euros et ceux de la SCI Rue du Bac pour - 126 millions d'euros.

(3) *Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : ce poste inclut à hauteur de - 576 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le Groupe Crédit Agricole à ses actionnaires, sociétaires et aux actionnaires minoritaires des filiales, l'augmentation de capital des caisses locales pour 688 millions d'euros. Il inclut également l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et le remboursement de capital de CL Preferred Capital pour 750 millions d'euros suite à sa liquidation. Ce poste tient compte également de la souscription à l'augmentation de capital d'Emporiki par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 2 320 millions d'euros qui se compense avec la rubrique "Flux provenant des activités abandonnées" pour les activités de financement.*

(4) *Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement : au cours de l'année 2012, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 24 878 millions d'euros et les remboursements à 15 430 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 432 millions d'euros et les remboursements à 5 117 millions d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.*

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "*carve out*"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1er janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013
Amendements d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2014

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif des autres évolutions normatives sur son résultat et ses capitaux propres.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19) ;
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40 ;
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux 1er adoptants.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différée.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances
La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente
La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Au 31 décembre 2012, la date d'enregistrement du montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat, a été uniformisée avec celle des pensions livrées et prêts et emprunts de titres classés en prêts et créances ou en dettes afin de permettre une meilleure lisibilité du bilan.

Antérieurement, le montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres classés à la juste valeur par résultat était comptabilisé au bilan en date de transaction. Désormais, le notionnel de ces opérations est comptabilisé en engagement de financement (au hors-bilan) en date de transaction puis au bilan en date de règlement. Les variations de juste valeur de ces opérations entre les deux dates restent enregistrées en résultat.

En conséquence, au 31 décembre 2012, 22 milliards d'euros de titres reçus en pension livrée et emprunts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement donnés et 27 milliards d'euros de titres donnés en pension livrée et prêts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement reçus.

Les impacts de cette modification sont détaillés dans les notes 6.2 "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat", 6.13 "Comptes de régularisation actif, passif et divers" et 8 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en *mark-to-market.*

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en “Prêts et créances” sont dépréciées lorsqu’elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l’objet d’une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l’enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d’intérêt effectif d’origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s’agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s’agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n’entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L’évaluation d’une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d’un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l’augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l’amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d’intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu’un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l’octroi par le prêteur à l’emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l’emprunteur, d’une facilité que le prêteur n’aurait pas envisagée dans d’autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l’emprunteur.

Le groupe Crédit Agricole constitue les dépréciations correspondant en valeur actualisée au taux d’intérêt effectif d’origine, à l’ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l’étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l’entité a modifié les conditions financières initiales (taux d’intérêt, durée) du fait d’un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d’une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d’origine.

Elle est égale à l’écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d’intérêt effectif d’origine (défini à la date de l’engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l’existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l’actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

  Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat ;

- Autres dépréciations sur base collective :

  Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées du groupe Crédit Agricole sont comptabilisées comme des passifs financiers de *trading* à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des “Dettes envers la clientèle” malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L’évaluation initiale est faite à la juste valeur, l’évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d’épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d’épargne-logement et les comptes d’épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l’origine de l’opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu’ils soient détenus à des fins de transaction ou qu’ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d’un actif ou d’un passif comptabilisé ou d’un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d’intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d’un investissement net dans une activité à l’étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d’un investissement réalisé à l’étranger dans une monnaie autre que l’euro.

Dans le cadre d’une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l’instrument de couverture et de l’instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l’origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l’élément couvert, de l’instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l’efficacité de la couverture, à l’origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d’exposition au risque de taux d’intérêt d’un portefeuille d’actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l’Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d’une position brute d’instruments dérivés et d’éléments couverts.

La justification de l’efficacité de ces relations de couverture s’effectue par le biais d’échéanciers.

L’enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l’élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n’apparaît, en net en résultat, que l’éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d’un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d’un investissement net dans une activité à l’étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d’un compte d’écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l’instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L’élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l’arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d’écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe Crédit Agricole respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.

La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A. la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (*cf.* note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole, éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2011.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "Réserves consolidées part du Groupe".

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du *goodwill* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "Commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations…), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif ("Provisions techniques des contrats d'assurance") ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de *reporting*" ;
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 *(Standing Interpretation Committee)*.

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par l'entité de *reporting*, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;

- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par l'entité de *reporting* sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du *goodwill*.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle, qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012

L'année 2012 est l'année de l'achèvement du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole tel qu'annoncé lors de la conférence Cheuvreux du 28 septembre 2011. Les objectifs fixés en matière de réduction structurelle de l'endettement du Groupe et d'optimisation de la consommation de fonds propres entre juin 2011 et décembre 2012 ont été largement dépassés.

En outre, les objectifs affichés de recentrage des activités par la cession d'actifs (Emporiki et actifs non cœur) ainsi que d'adaptation à l'environnement économique de nos métiers ont été mis en œuvre avec succès.

Les arbitrages identifiés par les métiers pour atteindre ces objectifs se traduisent dans les comptes au 31 décembre 2012 par des impacts dont les plus significatifs sont inclus dans les événements décrits ci-après.

2.1.1 PROJETS DE CESSION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Compte tenu du caractère significatif des entités faisant l'objet au 31 décembre 2012 d'un projet de cession, la note annexe 6.14 précise, en application de la norme IFRS 5, quelles auraient été les contributions de ces entités au bilan, au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 en l'absence de processus de cession.

Projet de cession d'Emporiki Group (IFRS 5)

Suite à l'entrée en négociations exclusives avec Alpha Bank approuvée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2012, le contrat visant à la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été signé le 16 octobre 2012.

Dès l'arrêté des comptes du troisième trimestre 2012, le Groupe a procédé au reclassement de la contribution d'Emporiki Group conformément à IFRS 5 et a évalué les impacts de cet abandon d'activité en estimant l'ensemble des coûts attendus sur la cession des actifs courants et non courants. La signature de la vente d'Emporiki Group à Alpha Bank a été réalisée le 1er février 2013 (*cf.* note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Au 31 décembre 2012, après le rachat par Crédit Agricole S.A. des 1 % détenus par Sacam International, l'impact en résultat net part du groupe de la cession à venir d'Emporiki Group est estimé à - 3 702 millions d'euros dont - 2 010 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 1 692 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Les modalités de réalisation de la cession sont les suivantes :

- un prix de cession de 1 euro ;
- la recapitalisation d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A., déjà engagée en juillet 2012 à hauteur de 2,3 milliards d'euros, complétée d'une augmentation de capital de 585 millions d'euros concomitante à la signature de l'acte de cession ;

- la souscription par Crédit Agricole S.A. lors de la signature de l'acte de vente à hauteur de 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.;

La cession de certains encours de *shipping* d'Emporiki Group à Crédit Agricole CIB à hauteur de 1 072 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 a permis de solder le financement d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt d'Emporiki Group ont été reclassés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 17 294 millions d'euros à l'actif, 18 072 millions d'euros au Passif et pour - 3 750 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

Antérieurement à cette opération, Emporiki Group et IUB Holding ont signé entre le 29 juin et le 3 septembre 2012 des protocoles de cession de 100 % du capital de trois filiales d'Emporiki pour un montant global de 103 millions d'euros : Crédit Agricole Bank Romania S.A. (ex Emporiki Bank Romania S.A.), Emporiki Bank Bulgaria EAD et Emporiki Bank Albania S.A. L'impact sur les Réserves consolidées part du Groupe est non significatif.

Projet de cession de CA Cheuvreux (IFRS 5)

Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Market ont annoncé le 17 juillet 2012 leur entrée en négociations exclusives concernant le rapprochement de CA Cheuvreux et Kepler Capital Market pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage en Europe, aux termes desquelles il est envisagé :

- que Crédit Agricole CIB cède à Kepler Capital Market 100 % de ses parts dans CA Cheuvreux ;
- que Crédit Agricole CIB puisse prendre une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15 %.

Les conditions d'application de la norme IFRS 5 concernant la cession de CA Cheuvreux à Kepler Capital Market sont remplies au 31 décembre 2012 dans la mesure où les parties mettent tout en œuvre pour réaliser l'opération dans les tout prochains mois.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à - 192 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, 1 091 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 1 005 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'impact en Résultat net part du Groupe de la cession à venir de Cheuvreux est estimé à - 192 millions d'euros dont - 21 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 171 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Projet de cession de CLSA (IFRS 5)

Le 20 juillet 2012 Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à Citics International pour 310 millions de dollars US ; le prix reçu a été réservé au titre de l'option de rachat, compte tenu des options croisées détenues par les deux parties et leur permettant d'annuler cette transaction en cas d'échec de la cession totale.

Simultanément, Citics a attribué à Crédit Agricole CIB une option lui permettant de céder à Citics International les 80,1 % restants de sa participation pour 942 millions de dollars US : cette option a été exercée le 25 octobre 2012, suivie de la signature le 5 novembre 2012 d'un accord d'achat et de vente ferme.

La signature de cet accord d'achat et de vente ferme entre les parties et les progrès notables dans les discussions avec les autorités de tutelle confortent la probabilité de finalisation de la cession en 2013. Par conséquent, les critères d'application de la norme IFRS 5 sont remplis pour les comptes au 31 décembre 2012.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à - 57 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant au résultat d'exploitation courante, 2 721 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 2 520 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

La plus-value de cession attendue en 2013 lors de la cession de CLSA entraîne que les actifs et passifs de cette participation sont maintenus à leur valeur comptable dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Projet de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)

Malgré la résolution du protocole d'accord signé le 20 mars 2012 par Crédit Agricole S.A. portant sur la cession par la IUB Holding des 51 % du capital de BNI Madagascar, l'intention du groupe Crédit Agricole de céder cette filiale est confirmée par le démarrage au cours du mois de janvier 2013 d'échanges avec de nouveaux acquéreurs potentiels.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar sont conservés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 386 millions d'euros à l'actif, 389 millions d'euros au passif et pour 9 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.1.2 RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE GRECQUE

Suite à l'annonce par l'Eurogroup le 21 février 2012 de l'accord sur le second plan d'aide à la Grèce, les créanciers privés ont pris connaissance des modalités et du périmètre de l'offre d'échange volontaire émise par l'État grec le 24 février 2012. Le périmètre définitif inclut des financements octroyés à certaines entreprises publiques garantis par l'État dont trois d'entre elles (Hellenic Railways Organisation – OSE, Hellenic Defense Systems – EAS et Athens Urban Transport Organisation – OASA) sont des contreparties d'Emporiki.

Dans ce cadre, les titres détenus par les créanciers privés éligibles à l'échange ont été échangés le 12 mars 2012 pour les titres de droit grec et le 11 avril 2012 pour ceux régis par le droit international.

L'impact de la mise en œuvre de ce plan d'échange, dont les modalités sont décrites dans la note 6.8 "Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance" est :

- pour l'activité Assurance, une charge en coût du risque (nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie) de 53 millions d'euros (*cf.* note 4.8 "Coût du risque") ;
- pour Emporiki, une charge en résultat net d'impôt des activités arrêtées de 345 millions d'euros.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille.

2.1.3 PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (*CF.* NOTE 2.5 "ÉCARTS D'ACQUISITION")

Sur l'exercice 2012, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 3 470 millions d'euros contre 2 050 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 :

- au 31 décembre 2012, l'UGT Crédit à la consommation est scindée en trois UGT pour tenir compte d'une part du suivi direct par Crédit Agricole S.A. d'Agos Ducato et d'autre part de la gestion spécifique des autres partenariats au sein du métier. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) a été dépréciée à hauteur de 802 millions d'euros, l'UGT Agos à hauteur de 572 millions d'euros et l'UGT Partenariats automobiles à hauteur de 121 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de financement et d'investissement hors courtiers a fait l'objet d'une dépréciation de 477 millions d'euros. L'UGT Banque de financement et d'investissement courtiers a été dépréciée de 368 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de proximité à l'international montre une dégradation entraînant au 31 décembre 2012 le besoin d'une dépréciation de 1 055 millions d'euros sur l'Italie, dont 966 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et 69 millions d'euros sur l'Égypte. En outre, l'ajustement de prix lié à l'opération d'acquisition de Carispezia et d'un réseau d'agences d'Intesa Sanpaolo, réalisée courant 2011, a entraîné un ajustement de la valeur de l'UGT de l'Italie pour un montant de 82 millions d'euros.

2.1.4 ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE

Rachat par CAA de 50 % de CA Vita détenus par Cariparma

Le 30 mars 2012, Crédit Agricole Assurances a racheté auprès de Cariparma 50 % du capital de CA Vita pour un prix de 175 millions d'euros.

Au terme de cette opération interne, Crédit Agricole Assurances détient 100 % du capital de CA Vita.

CA Vita qui était consolidée en intégration globale à hauteur de 87,50 % dans les comptes du groupe Crédit Agricole est désormais consolidée par intégration globale à hauteur de 100 %.

Cette opération ne modifiant pas le contrôle, ses effets sont comptabilisés directement dans les capitaux propres en diminution du poste Réserves consolidées part du Groupe pour un montant de - 5 millions d'euros.

2.1.5 CESSIONS DE LA PÉRIODE ET SUIVI DES OPÉRATIONS DE CESSION ENGAGÉES ANTÉRIEUREMENT

Cession effective de Crédit Agricole Private Equity et des fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity

Crédit Agricole S.A. et Coller Capital ont signé le 16 décembre 2011 un protocole d'accord portant sur la cession de deux ensembles dont la réalisation effective est intervenue le 29 mars 2012 à l'issue de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes :

- La cession par Crédit Agricole S.A. de 100 % du capital de Crédit Agricole Private Equity (CAPE) à Coller Capital pour un prix de vente de 8 millions d'euros a dégagé une moins-value consolidée de - 3 millions d'euros présentée en Gains et pertes sur autres actifs ;
- La cession de la majeure partie des fonds gérés par CAPE et détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance (CACIF), filiale de Crédit Agricole S.A., pour un montant de 223 millions d'euros. La cession du portefeuille n'a dégagé aucun résultat de cession au 31 décembre 2012. Les variations de juste valeur avaient été comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 du fait de la comptabilisation des fonds en juste valeur par résultat sur option.

Cession de BES Vida à BES

Crédit Agricole S.A. et Banco Espirito Santo (BES) ont signé le 12 avril 2012 un protocole de cession de la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida pour 225 millions d'euros. Cette cession s'inscrit concomitamment à une augmentation de capital lancée par BES en vue de renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal.

À l'issue de la réalisation effective de cette cession, intervenue le 11 mai 2012, BES détient 100 % de BES Vida. Cette opération se traduit par un changement de méthode de consolidation : BES Vida, qui était consolidée par intégration globale à hauteur de 60,25 %, est prise en compte à partir du 20 juin 2012 de manière indirecte dans la valeur de mise en équivalence du palier de consolidation BES au taux de 20,27 %.

Ainsi, la cession s'est traduite par une plus-value consolidée de 27 millions d'euros présentée en gains et pertes sur autres actifs et constatée dans le métier "Gestion de l'épargne".

2.1.6 AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole CIB

Conformément aux objectifs annoncés le 14 décembre 2011 par le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB continue de gérer activement son plan d'adaptation.

Dans la continuité des éléments communiqués en 2011, l'impact global ressort à - 401 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe en 2012 (hors impact de CA Cheuvreux et CLSA classés en IFRS 5).

En effet, la cession de portefeuilles d'actifs en extinction entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée sur 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs résidentiels US comptabilisés en *trading book* ainsi que de RMBS US a été cédée pour un montant nominal de 6 milliards d'euros (1 milliard d'euros pour l'année 2011).

L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt s'élève à - 402 millions d'euros, auxquels il faut ajouter - 112 millions d'euros de dépréciations soit un total de - 514 millions d'euros (- 328 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Les cessions de prêts du portefeuille de banque de financement se sont poursuivies sur 2012 pour un encours de 3,9 milliards d'euros (soit un total de 10,3 milliards d'euros), à un rythme un peu moins soutenu mais dans des conditions qui restent satisfaisantes, avec un impact sur le Produit net bancaire de - 114 millions d'euros en 2012 (- 73 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole Consumer Finance

Le groupe Crédit Agricole a présenté le 14 décembre 2011 un projet de plan d'adaptation pour CA Consumer Finance visant à préserver son activité dans un environnement financier de plus en plus complexe. Pour atteindre cet objectif, trois leviers d'actions ont été privilégiés :

la baisse organique de l'activité ;

les cessions de créances douteuses.

Les résultats dégagés en 2012 sur les cessions de créances douteuses réalisées en 2012 ont permis d'atteindre les objectifs fixés en terme de volume de créances cédées et de résultat de cession ;

les cessions/fermetures de filiales ou de partenariats.

Au 31 décembre 2012, la provision pour restructuration s'élève à 54 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des engagements sociaux.

Plan d'adaptation du groupe Cariparma

Parmi les objectifs que s'est fixés le groupe Cariparma dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014 figure notamment la réduction structurelle du coût du travail et des effectifs.

En vue de réaliser cet objectif, le groupe Cariparma a engagé des négociations qui ont abouti à la définition d'un plan de départs volontaires bénéficiant aux salariés ayant déjà acquis ou devant acquérir dans les prochaines années leurs droits à la retraite.

Entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2014, le nombre total de départs prévus au niveau du groupe Cariparma est de 722 personnes, pour un coût total estimé de 120 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2012.

Cession d'actifs immobiliers d'exploitation

Dans le cadre de sa stratégie de rationalisation de ses actifs immobiliers d'exploitation, le groupe Crédit Agricole a cédé les immeubles des boulevards Raspail et Pasteur situés à Paris et du quai du Président-Paul-Doumer situé à La Défense. La plus-value nette d'impôt dégagée sur ces opérations s'élève à 121 millions d'euros.

Cession des titres Intesa Sanpaolo S.p.A.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse du titre Intesa Sanpaolo S.p.A. au cours du premier semestre 2012, le critère de perte significative (moins-value de plus de 50 %) a été franchi pendant 15 jours de bourse. En conséquence, une dépréciation durable a été comptabilisée dès le 30 juin 2012.

L'intégralité des titres Intesa Sanpaolo S.p.A. a été cédée au second semestre 2012. En conséquence, au 31 décembre 2012, le résultat net part du Groupe réalisé sur ces cessions atteint - 445 millions d'euros.

Déconsolidation de Bankinter consécutive à la dilution de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter

Bankinter a procédé le 10 août 2012 à l'émission de 27 270 552 nouvelles actions, suite à la conversion d'une partie de ses titres "*participaciones preferentes*", assimilées à des obligations subordonnées à durée indéterminée, auxquelles Crédit Agricole S.A. n'avait pas souscrit. Cette augmentation de capital a entraîné une dilution du pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. qui est passé de 20,4 % au 30 juin 2012 à 19,4 % à l'issue de cette opération.

Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à réexaminer les critères de son influence notable, tels qu'établis par la norme IAS 28, et à conclure à la perte d'influence notable entraînant la déconsolidation de Bankinter.

La valeur de mise en équivalence de Bankinter dans les comptes du groupe Crédit Agricole étant de 531 millions d'euros à cette date, une moins-value a été constatée pour - 193 millions d'euros, présentée sur la ligne Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Compte tenu des cessions de titres réalisées au second semestre 2012, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter s'élève au 31 décembre 2012 à 15,1 % confirmant la stratégie de désengagement du groupe Crédit Agricole (*cf.* note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Rachat de dettes subordonnées émises par le Groupe

Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment les nouvelles règles Bâle 3, et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellés en euros, livres sterling et en dollars canadiens (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

L'impact dans les comptes consolidés se traduit par la comptabilisation d'un gain au titre de cette opération de 864 millions d'euros présenté en Produit net bancaire, soit un Résultat net de 552 millions d'euros.

Prise en compte de l'impact des *spread* émetteurs

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Crédit Agricole CIB – Revalorisation des émissions structurées

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, et évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré un impact de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire au 31 décembre 2012 (+ 671 millions d'euros au 31 décembre 2011) et de - 612 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012 (contre + 440 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le stock de résultat latent lié à la revalorisation des émissions structurées de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012 s'élève à 77 millions d'euros avant impôt.

Crédit Agricole S.A. – Élimination des dettes émises par le Groupe et représentatives de contrats en unités de compte chez les sociétés d'assurance

À compter du 1er janvier 2012, les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés dans le cadre de contrats en unités de compte ont fait l'objet d'une élimination, celle-ci ayant désormais un impact significatif sur les comptes.

L'impact sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012, induit par la variation du *spread* émetteur sur les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et leurs filiales conservée au passif du bilan des sociétés d'assurance du Groupe en provisions techniques des entreprises d'assurance s'élève à - 405 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Activités de corrélation

La réalisation en février 2012 du transfert de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation de Crédit Agricole CIB à Blue Mountain n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Litige Échange Images Chèques

L'Autorité de la concurrence, dans sa décision du 20 septembre 2010, a condamné onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole , pour entente illicite sur les commissions perçues par les banques pour le traitement des chèques.

En application de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 février 2012 invalidant cette décision, Crédit Agricole, les Caisses régionales et LCL ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la cour d'appel de Paris. À ce stade de la procédure, Crédit Agricole S.A. ne dispose d'aucun élément nouveau justifiant la constitution d'une provision.

Loi de finances rectificative pour 2012, loi de financement de la sécurité sociale 2013 et projet de loi de finances 2013

Les principales mesures contenues dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2012, promulguée le 16 août 2012, concernent essentiellement :

- la création d'une contribution exceptionnelle due au titre de 2012 par les établissements de crédit (doublement de la taxe systémique), dont l'impact au 31 décembre 2012 s'élève pour Crédit Agricole S.A. à - 120 millions d'euros ;
- la suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et l'augmentation du taux du forfait social employeur sur les différentes formes d'épargne salariale génèrent une charge de 97 millions d'euros en 2012.

Les autres mesures n'ont pas d'impact significatif dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 a été publiée au journal officiel du 18 décembre 2012. La principale mesure ayant un impact sur les comptes de 2012 concerne la taxe sur les salaires avec la création d'une tranche additionnelle taxée à 20 % pour les rémunérations supérieures à 150 milliers d'euros et l'élargissement de l'assiette de la taxe. La charge sur l'exercice 2012 est inférieure à 115 millions d'euros.

Le projet de loi de finances 2013 instaure une contribution exceptionnelle de 7 % sur les sommes placées en réserve de capitalisation des entreprises d'assurance. Le montant cumulé de cet *exit tax* et de la contribution complémentaire, instaurée par la loi de finances pour 2011 au taux de 10 %, est plafonné à 5 % du montant des fonds propres (y compris la réserve de capitalisation), estimé à l'ouverture de l'exercice en cours à la date de promulgation de la LFI 2013.

Pour le groupe Crédit Agricole, cet *exit tax* représente un impôt complémentaire de 128 millions d'euros au titre de 2012.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 360	1 671	31 884	1 033	622	164
BES	974	729	81 866	1 875	90	(237)
Bankinter [1]	-					(175)
Eurazeo [2]	581	430	15 088	4 440	(129)	(24)
Autres	393					39
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**3 308**					**(233)**

*(1) La société Bankinter a été déconsolidée au 3e trimestre 2012 (**cf.** "Informations significatives de l'exercice").*

(2) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2012. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2012.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2012. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5 "Écarts d'acquisition".

La quote-part de résultat de BES intègre la constatation d'une perte de valeur de 267 millions d'euros.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 229	1 952	28 951	873	554	134
BES	888	404	82 771	2 095	(109)	(329)
Bankinter	555	555	59 491	1 104	181	(597)
Autres	327					25
Eurazeo [1]	638	311	14 454	4 122	(100)	(24)
Autres	57					2
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**3 694**					**(789)**

(1) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2011. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2011.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Diverses entités du groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2012, le groupe CA Consumer Finance gère en Europe 17 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 12 230 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 15 557 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ainsi, le montant des titres mobilisés sur le marché est de 3 327 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 422 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, Cariparma gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 5 689 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.4 Participations non consolidées

Les titres enregistrés au sein du portefeuille actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 6 986 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 6 776 millions d'euros au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Crédit Logement (titres A et B) et Korian. La détention du Groupe s'élève respectivement à 485 et 235 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement et 31 % du capital de Korian mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

Au 31 décembre 2012, les dotations nettes sur dépréciations durables des titres de participation non consolidés sont de - 81 millions d'euros.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2011 Brut	31/12/2011 Net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Brut	31/12/2012 Net
Banque de proximité en France	**5 595**	**5 588**	**-**	**-**	**(6)**	**-**	**(1)**	**5 595**	**5 581**
• dont Groupe LCL	5 558	5 558						5 558	5 558
• dont Caisses régionales	37	30			(6)		(1)	37	23
Services financiers spécialisés	**3 512**	**3 119**	**-**	**-**	**(1 495)**	**1**	**(8)**	**3 505**	**1 617**
• dont crédit à la consommation [1]	1 949	1 949			(802)		(12)	1 939	1 135
• dont crédit à la consommation – Agos	567	567			(572)		5	569	-
• dont crédit à la consommation – Partenariats automobiles	531	531			(121)	1		532	411
• dont *factoring*	465	72					(1)	465	71
Gestion de l'épargne	**4 699**	**4 699**	**12**	**(19)**	**-**	**(6)**	**11**	**4 697**	**4 697**
• dont gestion d'actifs	2 134	2 134				(6)	(6)	2 122	2 122
• dont services aux institutionnels	643	643	12					655	655
• dont assurances	1 276	1 276		(19)			6	1 263	1 263
• dont banque privée internationale	646	646					11	657	657
Banque de financement et d'investissement	**2 526**	**1 375**	**1**	**-**	**(845)**	**(2)**	**(42)**	**2 471**	**487**
• dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 807	964			(477)			1 807	487
• dont courtiers, actions	55	41	1				(42)	-	-
• dont courtiers, autres	664	370			(368)	(2)		664	-
Banque de proximité à l'international	**5 481**	**3 472**	**-**	**-**	**(1 124)**	**(11)**	**(88)**	**3 750**	**2 249**
• dont Grèce	1 628	-						-	-
• dont Italie	3 130	2 904			(1 055)		(88)	3 042	1 761
• dont Pologne	265	265						265	265
• dont Ukraine	127	-						123	-
• dont autres pays	331	303			(69)	(11)		320	223
Activités hors métiers	**72**	**72**						**72**	**72**
TOTAL	**21 885**	**18 325**	**13**	**(19)**	**(3 470)**	**(18)**	**(128)**	**20 090**	**14 703**
Part Groupe	**21 578**	**18 036**	**11**	**(19)**	**(3 381)**	**(16)**	**(113)**	**19 798**	**14 518**
Part minoritaires	**307**	**289**	**2**		**(89)**	**(2)**	**(15)**	**292**	**185**

(1) Crédit Agricole Consumer Finance hors Agos et Partenariats automobiles.

Au 31 décembre 2012, l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Crédit à la consommation est scindée en trois UGT :

- Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) ;
- Agos ;
- Partenariats automobiles.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- **flux futurs estimés :** données prévisionnelles à 3 ans établies à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées ;

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2012, axé sur les hypothèses suivantes :

- une reprise lente et modérée en zone euro.

  Après une année 2012 en récession en zone euro, l'année 2013 est marquée par une reprise très lente et modérée (0,3 %), sur fond de résolution graduelle de la crise de la dette.

  En 2014-2015, la croissance renoue avec son rythme potentiel, de l'ordre de 1,5 %, avec en France une reprise modeste (1,3 % en 2014 et 1,8 % en 2015). En Italie, la croissance connaît un rebond technique en 2014, après deux années de récession, mais reste faible en 2015,

- des taux à court terme qui demeurent bas en 2013.

  La BCE abaisse son taux de refinancement de 0,75 % (depuis juillet 2012) à 0,50 % en 2013, en raison d'une dégradation de la situation économique en zone euro. Le très bas niveau des taux directeurs (0 % pour le taux de dépôt et 0,75 % pour le taux de refinancement), les opérations de refinancement illimitées et l'élargissement des conditions d'éligibilité des collatéraux devraient contribuer à maintenir un excès de liquidité en zone euro et de ce fait, des taux à court terme très bas (0,25 % pour l'Euribor 3 mois fin 2012 et en 2013).

  En 2014-2015, la BCE remonte prudemment son taux de refinancement par étapes, à mesure que se met en place une reprise lente et modérée en zone euro,

- une remontée lente et graduelle des taux longs.

  En 2012, la crise de la dette publique en zone euro et l'aversion pour le risque conduisent à un *flight to quality* marqué en faveur des titres d'État allemands et français, d'où des taux 10 ans très bas pour ces deux pays. Avec l'annonce par la BCE d'un nouveau programme de rachats (conditionnels mais illimités) de dettes publiques, baptisé OMT, l'aversion au risque pourrait graduellement diminuer. Mais dans le même temps la situation économique de la plupart des pays européens, notamment l'Italie ou l'Espagne, s'avère plus mauvaise que prévu. L'attrait pour les valeurs refuges va donc rester fort et la remontée des taux longs allemands et français sera plus lente que prévu.

  En 2014-2015, le retour de la croissance et l'amélioration des comptes publics favorisent un arbitrage en faveur d'actifs plus risqués (baisse des primes de risque). Mais la fragilité de la reprise et sa vulnérabilité aux chocs devraient encore soutenir des achats refuges avec une normalisation très graduelle des taux longs allemands et français,

- une parité euro-dollar stable sur la période.

  La parité euro-dollar se stabilise autour des 1,25, compte tenu de la politique ultra-accommodante de la FED qui pousse le dollar à la baisse. Cependant, cet effet est compensé par un différentiel de conjoncture nettement défavorable à la zone euro.

  L'allocation de ressources rares (liquidité, RWA) reste contrainte sur la période pour les métiers de financement (SFS et BFI) ;

- **les fonds propres alloués** aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2012 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires et à 100 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;
- **taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation** : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2012	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %	9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,4 % à 16,9 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	9,2 % à 10,9 %
Gestion de l'épargne	2,0 %	9,7 % à 10,1 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	11,3 % à 12,6 %
Activités hors métiers	2,0 %	11,8 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT ont été ajustés afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain et notamment des pays de l'Europe du Sud, et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

En conséquence, les taux d'actualisation ont été relevés pour la Banque de proximité à l'international, entre 2011 et 2012 respectivement de 10,0 % à 10,4 % sur l'Italie et de 12,7 % à 16,9 % sur l'Égypte. L'évolution du risque souverain italien a eu également un impact sur le taux d'actualisation appliqué aux Services financiers spécialisés fortement implantés en Italie (Agos Ducato, partenariats automobiles).

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe.

S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :

- une variation de +/- 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 250 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 200 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à une variation de l'ordre de +/- 800 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 160 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 100 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de +/- 200 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 75 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 85 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :

- une variation de +/- 1% du coefficient d'exploitation en année terminale des UGT conduirait à une variation de l'ordre de +/- 500 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012, dont :
  - +/- 180 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 70 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 280 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 140 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

La charge de dépréciation complémentaire résultant de chacun de ces différents scénarios n'affecterait que les UGT déjà dépréciées au 31 décembre 2012.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, les principales participations dans les co-entreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 22 910 millions d'euros, 1 329 millions d'euros en charges et 984 millions d'euros en produits ;
- FGA Capital SPA, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 129 millions d'euros, 783 millions d'euros en charges et 863 millions d'euros en produits.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les co-entreprises.

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(*Cf.* Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Activités poursuivies	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) [1]	570 212	430 064
Instruments dérivés de couverture	44 847	35 905
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	251 217	220 554
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	117 255	102 780
Prêts et créances sur la clientèle	734 903	799 005
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 991	21 649
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**1 741 425**	**1 609 957**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) [1]	197 146	216 793
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	92 287	97 384
Provisions - Engagements par signature	(465)	(379)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**288 968**	**313 798**
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT [2]	**2 030 393**	**1 923 755**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement (cf. Note 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties).

(2) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) [1]	4 923	7 457
Prêts et créances sur la clientèle	407 438	431 332
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	13 514	14 577
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	4 879	4 563

(1) Le montant au titre des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant à Emporiki, s'élève à 7 976 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et *a minima* une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	5 445	77	70	28	5 347
Banques centrales	25 528	-	-	-	25 528
Établissements de crédit	92 287	649	558	-	91 729
Institutions non établissements de crédit	89 037	2 828	1 371	671	86 995
Grandes entreprises	216 763	8 541	5 148	2 387	209 228
Clientèle de détail	447 072	16 264	10 200	3 541	433 331
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE [1]	**876 132**	**28 359**	**17 347**	**6 627**	**852 158**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 204 millions d'euros.

	31/12/2011				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	7 490	212	84	21	7 385
Banques centrales	23 214				23 214
Établissements de crédit	80 135	612	570		79 565
Institutions non établissements de crédit	121 409	2 630	1 386	1 166	118 857
Grandes entreprises	242 954	10 761	6 846	2 564	233 544
Clientèle de détail	454 602	21 293	11 900	3 482	439 220
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE [1]	**929 804**	**35 508**	**20 786**	**7 233**	**901 785**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 094 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 411	4 730
Institutions non établissements de crédit	24 372	31 323
Grandes entreprises	112 341	111 280
Clientèle de détail	50 425	58 209
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**190 549**	**205 542**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	534	2 275
Institutions non établissements de crédit	6 871	5 041
Grandes entreprises	44 043	44 002
Clientèle de détail	31 870	35 602
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**83 318**	**86 920**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	10 997	11 136
Institutions non établissements de crédit	60 575	100 856
Grandes entreprises	152 199	151 874
Clientèle de détail	415 241	402 875
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**639 012**	**666 740**

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	606 923	15 472	9 913	4 714	592 296
Autres pays de l'UE	147 107	9 688	5 379	1 034	140 694
Autres pays d'Europe	15 909	492	258	97	15 554
Amérique du Nord	39 942	511	345	361	39 236
Amériques Centrale et du Sud	12 781	881	658	17	12 106
Afrique et Moyen Orient	18 584	1 006	709	181	17 694
Asie et Océanie (hors Japon)	18 698	200	18	126	18 554
Japon	16 188	109	67	97	16 024
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE (1)	**876 132**	**28 359**	**17 347**	**6 627**	**852 158**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 204 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	596 230	15 731	10 320	4 547	581 363
Autres pays de l'UE	181 983	16 736	8 461	1 159	172 363
Autres pays d'Europe	15 993	581	275	100	15 618
Amérique du Nord	64 016	462	353	916	62 747
Amériques Centrale et du Sud	14 645	913	607	23	14 015
Afrique et Moyen Orient	20 441	912	659	331	19 451
Asie et Océanie (hors Japon)	15 235	117	68	83	15 084
Japon	21 230	56	40	74	21 116
Organismes supra-nationaux	28				28
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1)	**929 801**	**35 508**	**20 783**	**7 233**	**901 785**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 094 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	116 420	118 912
Autres pays de l'UE	34 696	44 561
Autres pays d'Europe	6 806	7 125
Amérique du Nord	19 093	20 160
Amériques centrale et du Sud	4 014	4 754
Afrique et Moyen Orient	1 778	2 273
Asie et Océanie (hors Japon)	6 869	6 739
Japon	873	1 018
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**190 549**	**205 542**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	56 219	57 753
Autres pays de l'UE	13 058	13 355
Autres pays d'Europe	2 761	1 819
Amérique du Nord	5 337	5 705
Amériques centrale et du Sud	559	682
Afrique et Moyen Orient	1 363	1 992
Asie et Océanie (hors Japon)	3 126	4 528
Japon	895	1 086
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**83 318**	**86 920**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	477 337	462 438
Autres pays de l'UE	91 876	101 235
Autres pays d'Europe	12 386	10 927
Amérique du Nord	26 293	62 299
Amériques centrale et du Sud	3 745	3 394
Afrique et Moyen Orient	14 036	13 525
Asie et Océanie (hors Japon)	9 307	10 793
Japon	4 031	2 129
Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**639 011**	**666 740**

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2012						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 218	1 915
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	647	612
Administrations centrales [1]	-	-	-	-	-	1	3
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	42	33
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	444	504
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	160	72
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	15 939	557	583	81	17 160	11 013	23 543
Administrations centrales	56	2	4	2	64	7	74
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	119	33	223	-	375	91	553
Institutions non établissements de crédit	2 863	53	32	3	2 951	1 457	1 321
Grandes entreprises	4 963	242	236	66	5 507	3 394	7 962
Clientèle de détail	7 938	227	88	10	8 263	6 064	13 633
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**15 939**	**557**	**583**	**81**	**17 160**	**14 878**	**26 070**

(1) Les titres d'État grecs ont fait l'objet d'un échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette souveraine annoncé par l'État grec le 21 février 2012. Cette opération est à l'origine de la baisse des dépréciations pour 5 milliards d'euros et de la valeur nette comptable pour 2 milliards d'euros.

	31/12/2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 898	2 239
Instruments de dettes	176	-	-	-	176	2 743	5 849
Administrations centrales [1]	1	-	-	-	1	2 005	5 120
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	1	-	-	-	1	25	63
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	494	417
Grandes entreprises	174	-	-	-	174	219	249
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	15 399	612	459	152	16 622	14 722	28 019
Administrations centrales	47	1	2		50	129	105
Banques centrales					-	-	0
Établissements de crédit	252	65		30	347	42	570
Institutions non établissements de crédit	2 028	49	10	1	2 088	1 244	2 552
Grandes entreprises	5 459	180	353	114	6 106	3 915	9 410
Clientèle de détail	7 613	317	94	7	8 031	9 393	15 382
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**15 575**	**612**	**459**	**152**	**16 798**	**20 363**	**36 107**

(1) Les titres d'État grecs valorisés à l'aide d'un modèle interne ont été dépréciés à hauteur de 74 % en moyenne pour un montant total de 5,1 milliards d'euros après application des mécanismes propres à l'assurance et constation des impôts différés, l'impact sur le résultat net part du Groupe est de 934 millions d'euros. La valeur nette comptable au 31 décembre 2011 s'élève à 2,0 milliards d'euros (cf. note 6.8).

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles Bâle 2.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatérisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel [1]	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel [1]	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 261	1 490	4 751	3 781	2 781	6 562
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	158 155	60 862	219 017	175 016	81 742	256 758
Risques sur les autres contreparties	21 884	11 627	33 511	28 103	17 237	45 339
Total Risque de contrepartie	**183 300**	**73 979**	**257 279**	**206 900**	**101 760**	**308 660**
Risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	173 522	61 459	234 980	183 213	83 288	266 501
• dérivés actions et sur indices	4 479	2 544	7 023	9 488	4 751	14 239
• dérivés de crédit	5 299	9 976	15 276	14 199	13 721	27 920
Total Risque sur les contrats	**183 300**	**73 979**	**257 279**	**206 900**	**101 760**	**308 660**
Incidence des accords de compensation et de collatérisation	**150 313**	**50 292**	**200 606**	**177 323**	**65 386**	**242 709**
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRISATION	**32 987**	**23 687**	**56 673**	**29 577**	**36 374**	**65 951**

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

(*Cf.* Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**-**	**-**	**-**	**3 937**	**13 570**	**26 397**	**43 904**	**34 507**
● *Swaps* de taux d'intérêts				3 916	13 279	26 186	43 381	33 697
● Options de taux				0	1	6	7	161
● *Caps – floors – collars*				21	290	205	516	568
● Autres instruments conditionnels				0	0	0	0	81
Instruments de devises et or :	**-**	**-**	**-**	**323**	**139**	**67**	**529**	**812**
● Opérations fermes de change				321	139	67	527	787
● Options de change				2	0	0	2	25
Autres instruments				**19**	**12**	**1**	**32**	**18**
● Dérivés sur actions & indices boursiers				19	12	1	32	18
Sous total				**4 279**	**13 721**	**26 465**	**44 465**	**35 337**
● Opérations de change à terme				140	14	228	382	568
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	**-**	**-**	**-**	**4 419**	**13 735**	**26 693**	**44 847**	**35 905**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**-**	**-**	**-**	**3 414**	**13 632**	**29 909**	**46 955**	**37 095**
● *Swaps* de taux d'intérêts				3 380	13 415	29 709	46 504	36 544
● Options de taux					5		5	71
● *Caps – floors – collars*				33	211	195	439	407
● Autres instruments conditionnels				1	1	5	7	73
Instruments de devises et or :	**-**	**-**	**-**	**168**	**183**	**18**	**369**	**323**
● Opérations fermes de change				166	183	18	367	298
● Options de change				2			2	25
Autres instruments :	**-**	**-**	**-**	**15**	**1**	**1**	**17**	**19**
● Dérivés sur actions & indices boursiers				15	1	1	17	19
● Autres							0	0
Sous total	**-**	**-**	**-**	**3 597**	**13 816**	**29 928**	**47 341**	**37 437**
● Opérations de change à terme				179	28	10	217	754
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	**-**	**-**	**-**	**3 776**	**13 844**	**29 938**	**47 558**	**38 191**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**4**	**3**	**-**	**17 958**	**97 759**	**261 258**	**376 975**	**288 475**
● *Futures*								2
● FRA				672	102		774	766
● *Swaps* de taux d'intérêts				16 589	85 692	223 712	325 993	237 875
● Options de taux				80	3 412	32 208	35 700	35 804
● *Caps – floors – collars*				617	8 553	5 338	14 508	14 028
● Autres instruments conditionnels	4	3						0
Instruments de devises et or :	**10**	**-**	**-**	**3 145**	**3 256**	**3 960**	**10 371**	**11 023**
● Opérations fermes de change	10			1 441	755	1 376	3 582	4 811
● Options de change				1 704	2 501	2 584	6 789	6 212
Autres instruments :	**120**	**623**	**19**	**3 856**	**12 934**	**1 213**	**18 765**	**31 866**
● Dérivés sur actions & indices boursiers	120	623	19	1 277	4 562	545	7 146	12 809
● Dérivés sur métaux précieux				23	4		27	87
● Dérivés sur produits de base				322	220	46	588	2 889
● Dérivés de crédits				2 230	8 145	622	10 997	16 077
● Autres				4	3		7	4
Sous total	**134**	**626**	**19**	**24 959**	**113 949**	**266 431**	**406 111**	**331 364**
● Opérations de change à terme				7 097	874	146	8 117	14 639
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	**134**	**626**	**19**	**32 056**	**114 823**	**266 577**	**414 228**	**346 003**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**1**	**-**	**-**	**17 606**	**96 293**	**262 439**	**376 339**	**288 349**
• *Futures*	1						1	1
• FRA				654	76		730	746
• *Swaps* de taux d'intérêts				15 916	81 542	222 223	319 681	232 947
• Options de taux				235	4 091	33 655	37 981	37 100
• *Caps – floors – collars*				800	10 583	6 561	17 944	17 548
• Autres instruments conditionnels				1	1		2	7
Instruments de devises et or :	**5**	**-**	**-**	**3 199**	**3 856**	**3 221**	**10 281**	**10 662**
• Opérations fermes de change	4			1 173	1 144	969	3 290	3 972
• Options de change	1			2 026	2 712	2 252	6 991	6 690
Autres instruments :	**195**	**1 031**	**51**	**4 181**	**13 183**	**1 168**	**19 809**	**31 632**
• Dérivés sur actions & indices boursiers	150	1 027	51	1 026	4 780	528	7 562	12 216
• Dérivés sur métaux précieux				27	4		31	84
• Dérivés sur produits de base	45			250	207	48	550	2 736
• Dérivés de crédits				2 862	8 192	592	11 646	16 454
• Autres		4		16			20	142
Sous total	**201**	**1 031**	**51**	**24 986**	**113 332**	**266 828**	**406 429**	**330 643**
• Opérations de change à terme				6 421	1 070	116	7 607	11 899
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	**201**	**1 031**	**51**	**31 407**	**114 402**	**266 944**	**414 036**	**342 542**

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2012 Total encours notionnel	31/12/2011 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	**11 571 347**	**11 932 121**
• *Futures*	385 370	248 848
• FRA	1 309 167	1 404 735
• *Swaps* de taux d'intérêts	7 336 183	7 162 604
• Options de taux	1 436 219	1 835 650
• *Caps – floors – collars*	1 104 365	1 278 832
• Autres instruments conditionnels	43	1 452
Instruments de devises et or :	**2 414 836**	**2 336 636**
• Opérations fermes de change	1 890 208	1 674 695
• Options de change	524 628	661 941
Autres instruments :	**1 196 355**	**1 014 194**
• Dérivés sur actions & indices boursiers	110 811	172 453
• Dérivés sur métaux précieux	811	1 220
• Dérivés sur produits de base	7 235	69 786
• Dérivés de crédits	1 076 254	769 255
• Autres	1 244	1 480
Sous total	**15 182 538**	**15 282 951**
• Opérations de change à terme	323 396	652 933
TOTAL NOTIONNELS	**15 505 934**	**15 935 884**

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 621 074	1 611 995	1 464 566	1 464 284
Autres devises de l'UE	37 262	36 692	25 045	23 944
USD	265 145	269 345	286 189	308 633
JPY	33 476	43 734	42 262	42 927
Autres devises	51 195	46 386	61 474	39 748
TOTAL BILAN	**2 008 152**	**2 008 152**	**1 879 536**	**1 879 536**

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en millions d'euros)	31/12/2012 Emprunts obligataires	31/12/2012 Dettes subordonnées à durée déterminée	31/12/2012 Dettes subordonnées à durée indéterminée	31/12/2011 Emprunts obligataires	31/12/2011 Dettes subordonnées à durée déterminée	31/12/2011 Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	64 336	18 406	3 193	65 019	20 563	3 786
Autres devises de l'UE	1 612	1 210	1 031	1 045	1 462	2 109
USD	4 795	537	3 063	5 553	871	3 511
JPY	2 040	-	-	2 161	0	0
Autres devises	2 319	155	201	2 569	180	278
TOTAL	**75 102**	**20 308**	**7 488**	**76 347**	**23 076**	**9 684**

Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 7 884 millions d'euros (*cf.* note 6.11 "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées").

3.3 Risque de liquidité et de financement

(*Cf.* chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2012 ≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	79 094	4 844	27 937	1 292	4 646	117 813
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	121 206	74 007	251 412	307 102	4 593	758 320
Total	**200 300**	**78 851**	**279 349**	**308 394**	**9 239**	**876 133**
Dépréciations						**(23 975)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**852 158**

(en millions d'euros)	31/12/2011 ≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	76 558	3 095	18 862	1 344	3 490	103 349
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	175 622	76 482	255 713	309 398	9 240	826 455
Total	**252 180**	**79 577**	**274 575**	**310 742**	**12 730**	**929 804**
Dépréciations						**(28 019)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**901 785**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	55 061	6 590	40 817	3 528	2 676	108 672
Dettes envers la clientèle	500 972	38 331	69 604	13 714	16 390	639 011
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**556 033**	**44 921**	**110 421**	**17 242**	**19 066**	**747 683**

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	86 666	4 792	21 221	10 927	2 789	126 395
Dettes envers la clientèle	537 284	42 043	59 769	11 800	15 844	666 740
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**623 950**	**46 835**	**80 990**	**22 727**	**18 633**	**793 135**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	334	379	2 340	137		3 190
Titres du marché interbancaire	-	1 991	8 307	10 197		20 495
Titres de créances négociables	42 497	23 242	2 247	2 268		70 254
Emprunts obligataires [1]	7 657	8 786	41 789	16 870		75 102
Autres dettes représentées par un titre	1 725	1 611	431	243		4 010
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**52 213**	**36 009**	**55 114**	**29 715**	**-**	**173 051**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	322	1 551	3 369	15 066		20 308
Dettes subordonnées à durée indéterminée				170	7 318	7 488
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1				135	136
Titres et emprunts participatifs	3				142	145
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**326**	**1 551**	**3 369**	**15 236**	**7 595**	**28 077**

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et leurs filiales, et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole ont été éliminés pour la première fois au premier trimestre 2012 pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. Le montant désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	475	856	1 682	305	2	3 320
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262	0	6 006
Titres de créances négociables	58 083	13 087	2 422	3 139	0	76 731
Emprunts obligataires [1]	5 075	8 355	38 635	23 681	601	76 347
Autres dettes représentées par un titre	1 228	1 145		1 340	171	3 884
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**64 861**	**23 571**	**44 355**	**32 727**	**774**	**166 288**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	615	1 419	3 829	17 188	25	23 076
Dettes subordonnées à durée indéterminée		106		9 259	319	9 684
Dépôt de garantie à caractère mutuel			1	0	127	128
Titres et emprunts participatifs	3	17	40	120	0	180
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**618**	**1 542**	**3 870**	**26 567**	**471**	**33 068**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties Financières données	215	375				590

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties Financières données	199	426				625

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(*Cf.* chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel [1]
(en millions d'euros)	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	**43 235**	**47 247**	**1 206 022**	**34 676**	**37 921**	**1 297 851**
Taux d'intérêt	42 405	46 766	1 133 092	33 289	37 000	1 219 386
Instruments de capitaux propres	13	2	356	18	5	184
Change	817	479	71 657	1 369	916	77 490
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	917	-	-	791
Couverture de flux de trésorerie	**1 584**	**297**	**29 901**	**1 219**	**135**	**14 783**
Taux d'intérêt	1 499	189	16 647	1 219	95	14 653
Instruments de capitaux propres	18	15	91	-	13	1
Change	67	93	13 163	-	27	129
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**28**	**14**	**3 695**	**10**	**135**	**6 203**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**44 847**	**47 558**	**1 239 618**	**35 905**	**38 191**	**1 318 837**

(1) Dont ajustement à l'ouverture de 372 923 millions d'euros en macro-couverture sur les couvertures de juste valeur - taux d'intérêt.

3.5 Risques opérationnels

(*Cf.* chapitre “Facteurs de risque – Risques opérationnels”)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d’un processus interne défaillant ou d’un système inadéquat, d’une erreur humaine ou d’un événement externe qui n’est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L’amendement de la norme IAS 1 adopté par l’Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L’objectif de l’amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l’émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l’entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d’obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes “adéquation des fonds propres des entreprises d’investissement et des établissements de crédit” et “conglomérats financiers”, le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l’Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L’arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les “exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d’investissement” et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu’au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l’exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l’exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l’information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d’autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s’imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

L’application de la “directive conglomérat” entraîne pour le groupe Crédit Agricole la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d’assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1er janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012, comme en 2011, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

Le ratio de solvabilité est apprécié par les régulateurs au niveau du groupe Crédit Agricole. La recommandation du 8 décembre 2011 de l’Autorité bancaire européenne (ABE) requiert l’atteinte d’un ratio *Core Tier 1* minimum de 9 %, calculé selon la méthodologie figurant dans cette recommandation à compter du 30 juin 2012. Au 31 décembre 2012, le groupe Crédit Agricole répond à cette exigence.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 464	1 917	1 967
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4	2	2
Sur opérations avec la clientèle	28 669	28 084	28 959
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 371	8 477	8 530
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 040	1 150	1 151
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 289	3 028	3 028
Sur opérations de location-financement	1 331	1 344	1 344
Autres intérêts et produits assimilés	486	43	43
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1)	**43 654**	**44 045**	**45 024**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 356)	(2 101)	(2 119)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1)	(3)	(3)
Sur opérations avec la clientèle	(9 470)	(8 864)	(9 046)
Sur dettes représentées par un titre	(4 471)	(4 779)	(4 796)
Sur dettes subordonnées	(1 159)	(1 986)	(1 986)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(3 730)	(3 761)	(3 761)
Sur opérations de location-financement	(331)	(314)	(314)
Autres intérêts et charges assimilées	(17)	3	(13)
CHARGES D'INTÉRÊTS	**(20 535)**	**(21 805)**	**(22 038)**

(1) Dont 512 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 546 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le rachat des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 impacte les Autres intérêts et produits assimilés d'une part et les Charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de 864 millions d'euros.

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements s'élèvent à 1 003 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011 *pro forma*			31/12/2011 publié		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	243	(106)	137	166	(70)	96	165	(71)	94
Sur opérations internes au Crédit Agricole				-	(1)	(1)		(1)	(1)
Sur opérations avec la clientèle	3 440	(213)	3 227	3 454	(225)	3 229	3 524	(225)	3 299
Sur opérations sur titres	277	(238)	39	680	(728)	(48)	1 288	(774)	514
Sur opérations de change	49	(18)	31	52	(18)	34	54	(18)	36
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	910	(591)	319	2 171	(683)	1 488	2 214	(684)	1 530
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 510	(1 621)	2 889	4 709	(1 902)	2 807	4 802	(1 997)	2 805
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 713	(377)	2 336	2 834	(351)	2 483	2 836	(380)	2 456
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	**12 142**	**(3 164)**	**8 978**	**14 066**	**(3 978)**	**10 088**	**14 883**	**(4 150)**	**10 733**

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements s'élèvent à 1 003 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dividendes reçus	353	627	627
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature [1]	(433)	1 653	1 694
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option [2]	5 203	(1 820)	(1 837)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	284	(436)	(448)
Résultat de la comptabilité de couverture	(25)	(39)	(39)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**5 382**	**(15)**	**(3)**

(1) L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur a engendré en produit net bancaire une charge de - 933 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre un produit de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 6.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

(2) Dont 6 367 millions d'euros au 31 décembre 2012 sur les actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte (3 976 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 993 millions d'euros au 31 décembre 2011). Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les Produits nets des autres activités.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2012		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**7 547**	**(7 535)**	**12**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*4 441*	*(3 754)*	*687*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*3 106*	*(3 781)*	*(675)*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			*-*
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			*-*
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**38 075**	**(38 112)**	**(37)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*18 528*	*(19 423)*	*(895)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*19 547*	*(18 689)*	*858*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**2**	**(2)**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	*2*	*(2)*	*-*
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**45 624**	**(45 649)**	**(25)**

	31/12/2011 *pro forma*		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**8 229**	**(8 133)**	**96**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*3 381*	*(3 885)*	*(504)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*4 848*	*(4 248)*	*600*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			*-*
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			*-*
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**23 545**	**(23 680)**	**(135)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*12 427*	*(11 830)*	*597*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*11 118*	*(11 850)*	*(732)*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**2**	**(2)**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	*2*	*(2)*	*-*
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**31 776**	**(31 815)**	**(39)**

	31/12/2011 publié		
(en millions d'euros)	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**8 232**	**(8 136)**	**96**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*3 380*	*(3 885)*	*(505)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*4 852*	*(4 251)*	*601*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**23 587**	**(23 722)**	**(135)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*12 434*	*(11 866)*	*568*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*11 153*	*(11 856)*	*(703)*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**2**	**(2)**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	*2*	*(2)*	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**31 821**	**(31 860)**	**(39)**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dividendes reçus	752	936	937
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente [1]	457	1 012	1 011
Pertes sur titres dépréciés durablement	(974)	(5 152)	(5 160)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(177)	(222)	(223)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE [2]	**58**	**(3 426)**	**(3 435)**

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(2) Les activités d'assurance ont une contribution de - 59 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 3 545 millions d'euros au 31 décembre 2011. Après application du mécanisme de partage entre assureur et assurés propre aux assurances (comptabilisé dans les produits et charges nets des autres activités), les compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole conservent, sur la dépréciation des titres grecs, un coût du risque de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 081 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	44	61	61
Autres produits nets de l'activité d'assurance [1]	3 088	4 269	4 270
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance [2]	(9 956)	35	35
Produits nets des immeubles de placement	158	145	145
Autres produits (charges) nets	173	331	337
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**(6 493)**	**4 841**	**4 848**

(1) La diminution de 1 182 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance porte essentiellement sur la baisse des primes émises d'assurance-vie pour - 1 856 millions d'euros et des prestations versées au titre des sinistres pour 501 millions d'euros.

(2) La variation sur les provisions techniques des contrats d'assurance s'explique majoritairement chez Predica par l'augmentation de la dotation aux provisions mathématiques pour - 3 161 millions d'euros (liée essentiellement à la valorisation des contrats en unités de comptes à hauteur de - 3 836 millions d'euros), par la progression pour - 4 175 millions d'euros de la provision pour participation aux bénéfices et par la variation de la participation aux bénéfices différée pour - 1 654 millions d'euros qui est redevenue passive suite à l'appréciation des marchés financiers.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Charges de personnel	(11 567)	(11 500)	(12 312)
Impôts et taxes	(883)	(816)	(840)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 873)	(7 033)	(7 365)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(19 323)**	**(19 349)**	**(20 517)**

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement et proportionnellement est la suivante au titre de 2012 :

	31/12/2012								
(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19 872	14 157	2 217	1 791	608	3 002	41 647	42 945	46 005
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	4 276	5 168	48	102	139	48	9 781	10 628	10 893
TOTAL	**24 148**	**19 325**	**2 265**	**1 893**	**747**	**3 050**	**51 428**	**53 573**	**56 898**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dotations aux amortissements	**(1 088)**	**(1 061)**	**(1 108)**
• immobilisations corporelles	(809)	(801)	(831)
• immobilisations incorporelles	(279)	(260)	(277)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(9)**	**1**	**(4)**
• immobilisations corporelles	(8)	1	1
• immobilisations incorporelles	(1)		(5)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**(1 097)**	**(1 060)**	**(1 112)**

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(9 334)**	**(9 455)**	**(11 024)**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(29)	(897)	(1 145)
Prêts et créances	(7 932)	(7 356)	(8 664)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(4)	(195)	(194)
Autres actifs	(48)	(101)	(102)
Engagements par signature	(240)	(254)	(254)
Risques et charges	(1 081)	(652)	(665)
Reprises de provisions et de dépréciations	**6 340**	**4 726**	**4 742**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 113	56	58
Prêts et créances	4 531	3 949	3 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16	-	
Autres actifs	9	88	88
Engagements par signature	134	274	274
Risques et charges	537	359	373
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(2 994)**	**(4 729)**	**(6 282)**
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(1 150)	(46)	(48)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(681)	(371)	(372)
Récupérations sur prêts et créances amortis	274	62	225
Décotes sur crédits restructurés	(57)	(61)	(61)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(3)	(4)
Autres pertes	(33)	(155)	(166)
COÛT DU RISQUE	**(4 643)**	**(5 303)**	**(6 708)**

Les coûts induits par la restructuration de la dette grecque impactent le coût du risque à hauteur de - 55 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 326 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les cessions de CDOs et RMBS génèrent - 348 millions d'euros de moins-values comptabilisées en Pertes sur prêts et créances compensées par 212 millions d'euros de reprises de provisions collectives nettes enregistrées en Reprises de provisions sur prêts et créances.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**152**	**4**	**12**
Plus-values de cession	172	19	27
Moins-values de cession	(20)	(15)	(15)
Titres de capitaux propres consolidés	**53**	**2**	**2**
Plus-values de cession	62	7	7
Moins-values de cession	(9)	(5)	(5)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**-**	**(4)**	**(4)**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**205**	**2**	**10**

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Charge d'impôt courant	(2 353)	(1 713)	(1 709)
Charge d'impôt différé	106	(997)	(1 142)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	**(2 247)**	**(2 710)**	**(2 851)**

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	6 186	36,10%	(2 233)
Effet des différences permanentes [1]		1,44%	(71)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,34%	(21)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,01%	(143)
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,29%	18
Effet des autres éléments		-3,29%	203
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**36,31%**	**(2 247)**

(1) Dont - 128 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011 *pro forma*

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	8 018	36,10%	(2 894)
Effet des différences permanentes [1]		1,71%	(137)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,04%	(3)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,46%	(37)
Effet de l'imposition à taux réduit		-1,40%	112
Effet des autres éléments		-3,12%	249
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**33,80%**	**(2 710)**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

Au 31 décembre 2011 publié

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	6 802	36,10%	(2 456)
Effet des différences permanentes [1]		2,71%	(184)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2,71%	(184)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires [2]		5,07%	(345)
Effet de l'imposition à taux réduit [3]		-1,65%	112
Effet des autres éléments		-3,03%	206
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**41,91%**	**(2 851)**

(1) Dont 442 millions d"euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances et - 97 millions d'euros liés à des provisions pour risques et charges.

(2) Dont - 211 millions d'euros liés à la non activitation des emplois différés sur des provisions pour risques et charges non déductibles d'Emporiki Bank.

(3) Dont - 50 millions d'euros liés à la cession de 0,8% des titres d'Intesa Sanpaolo

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente [1]	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	
Variation de juste valeur	-	3 098	102	-	3 200
Transfert en compte de résultat [1]	-	495	2	-	497
Variation de l'écart de conversion	(87)				(87)
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	(229)	(229)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(13)	73	4	(15)	49
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	**(100)**	**3 666**	**108**	**(244)**	**3 429**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)	**(52)**	**203**	**2**	**(5)**	**148**
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2012 [2]	**(152)**	**3 869**	**110**	**(249)**	**3 577**
Variation de juste valeur	-	(2 755)	185	-	(2 570)
Transfert en compte de résultat [1]	-	805	5	-	810
Variation de l'écart de conversion	79	-	-	-	79
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	14	14
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	37	(30)	47	1	55
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	**116**	**(1 980)**	**237**	**15**	**(1 612)**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	**102**	**(117)**	**5**	**-**	**(10)**
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 [2]	**218**	**(2 097)**	**242**	**15**	**(1 622)**

(1) En 2012, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour 0,5 milliard d'euros, des dépréciations pour - 1 milliard d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente) et la participation aux bénéfices des assurés pour - 0,4 milliard d'euros.

En 2011, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des dépréciations pour 5,8 milliards d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente), le recyclage en résultat des plus-values de cession pour -0,8 milliard d'euros (cf. note 4.4), la participation aux bénéfices des assurés pour -2,6 milliards d'euros et l'impôt pour -1,3 milliard d'euros.

(2) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	5 246	(2 961)
Impôt	(1 377)	864
TOTAL NET DES GAINS OU PERTES	**3 869**	**(2 097)**

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
  - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France – réseau LCL,
  - Banque de proximité à l'international,
  - Services financiers spécialisés,
  - Gestion de l'épargne,
  - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle "**Activités hors métiers".**

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, Centea et Crédit Agricole Belge en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle Services financiers spécialisés.

4. "Services financiers spécialisés"

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CA Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A., Forso, CreditPlus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki Credicom, FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion de l'épargne

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

6. Banque de financement et d'investissement

Conformément à la nouvelle organisation de la Banque de financement et d'investissement liée au plan d'adaptation mise en place au troisième trimestre 2012 (*cf.* communiqué de presse du 5 octobre 2012), la Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisés par CA Cheuvreux et CLSA et sur *futures* par Newedge ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-Éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2012							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investis-sement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire	14 314	3 891	2 994	3 445	5 160	3 188	(1 948)	31 044
Charges d'exploitation	(8 025)	(2 522)	(2 100)	(1 601)	(2 401)	(2 889)	(882)	(20 420)
Résultat brut d'exploitation	6 289	**1 369**	**894**	**1 844**	**2 759**	**299**	**(2 830)**	**10 624**
Coût du risque [1]	(885)	(311)	(543)	(2 105)	(56)	(468)	(275)	(4 643)
Résultat d'exploitation	5 404	**1 058**	**351**	**(261)**	**2 703**	**(169)**	**(3 105)**	**5 981**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5		(408)	19	10	165	(24)	(233)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	1	(3)		27	39	123	205
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(6)		(1 124)	(1 495)		(845)		(3 470)
Résultat avant impôt	**5 421**	**1 059**	**(1 184)**	**(1 737)**	**2 740**	**(810)**	**(3 006)**	**2 483**
Impôts sur les bénéfices	(1 883)	(361)	(74)	(100)	(848)	146	873	(2 247)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3 742)			(249)		(3 991)
Résultat net de la période	**3 538**	**698**	**(5 000)**	**(1 837)**	**1 892**	**(913)**	**(2 133)**	**(3 755)**
Intérêts minoritaires		1	(22)	(223)	167	(22)	152	53
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**3 538**	**697**	**(4 978)**	**(1 614)**	**1 725**	**(891)**	**(2 285)**	**(3 808)**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	92		973	210	86	1 367	581	3 308
dont écarts d'acquisition	24	5 558	2 249	1 617	4 697	487	72	14 703
TOTAL ACTIF	**523 885**	**114 710**	**98 625**	**107 368**	**391 010**	**1 022 554**	**(250 000)**	**2 008 152**

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

	31/12/2011 *pro forma*							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investis-sement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire	13 981	3 822	2 794	3 926	5 243	4 859	(897)	33 728
Charges d'exploitation	(7 743)	(2 497)	(1 866)	(1 744)	(2 508)	(3 095)	(956)	(20 409)
Résultat brut d'exploitation	6 238	**1 325**	**928**	**2 182**	**2 735**	**1 764**	**(1 853)**	**13 319**
Coût du risque [1]	(1 024)	(286)	(468)	(1 606)	(1 075)	(505)	(339)	(5 303)
Résultat d'exploitation	5 214	**1 039**	**460**	**576**	**1 660**	**1 259**	**(2 192)**	**8 016**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3		(926)	14	11	134	(24)	(788)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	(1)		(1)	2	(4)	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)		(284)	(247)		(1 137)		(1 669)
Résultat avant impôt	**5 221**	**1 040**	**(751)**	**343**	**1 670**	**258**	**(2 220)**	**5 561**
Impôts sur les bénéfices	(1 800)	(330)	(104)	(242)	(620)	(406)	792	(2 710)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(1 631)	5		(92)	(6)	(1 724)
Résultat net de l'exercice	**3 421**	**710**	**(2 486)**	**106**	**1 050**	**(240)**	**(1 434)**	**1 127**
Intérêts minoritaires			34	18	95	(20)	188	315
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**3 421**	**710**	**(2 520)**	**88**	**955**	**(220)**	**(1 622)**	**812**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	78		1 457	178	82	1 261	638	3 694
dont écarts d'acquisition	30	5 558	3 472	3 119	4 699	1 375	72	18 325
TOTAL ACTIF	**515 514**	**109 586**	**101 529**	**117 333**	**352 281**	**1 011 296**	**(328 003)**	**1 879 536**

	31/12/2011 publié							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investis-sement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire	13 981	3 822	3 482	3 926	5 243	5 436	(761)	35 129
Charges d'exploitation	(7 743)	(2 497)	(2 403)	(1 744)	(2 508)	(3 784)	(950)	(21 629)
Résultat brut d'exploitation	6 238	**1 325**	**1 079**	**2 182**	**2 735**	**1 652**	**(1 711)**	**13 500**
Coût du risque [1]	(1 024)	(286)	(1 873)	(1 606)	(1 075)	(504)	(340)	(6 708)
Résultat d'exploitation	5 214	**1 039**	**(794)**	**576**	**1 660**	**1 148**	**(2 051)**	**6 792**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3		(926)	14	11	133	(24)	(789)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	8		(1)	1	(4)	10
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)		(664)	(247)		(1 137)		(2 049)
Résultat avant impôt	**5 221**	**1 040**	**(2 376)**	**343**	**1 670**	**145**	**(2 079)**	**3 964**
Impôts sur les bénéfices	(1 800)	(330)	(267)	(242)	(620)	(383)	791	(2 851)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			14	5			(5)	14
Résultat net de l'exercice	**3 421**	**710**	**(2 629)**	**106**	**1 050**	**(238)**	**(1 293)**	**1 127**
Intérêts minoritaires			34	18	95	(19)	187	315
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**3 421**	**710**	**(2 663)**	**88**	**955**	**(219)**	**(1 480)**	**812**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	78		1 457	178	82	1 261	638	3 694
dont écarts d'acquisition	30	5 558	3 472	3 119	4 699	1 375	72	18 325
TOTAL ACTIF	**515 514**	**109 586**	**101 529**	**117 333**	**352 281**	**1 011 296**	**(328 003)**	**1 879 536**

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales (CACIB, Emporiki et Emporiki Leasing).

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2012				31/12/2011			
(en millions d'euros)	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 297	25 025	1 667 564	10 774	2 409	24 992	1 529 809	12 256
Autres pays de l'Union européenne	(6 140)	5 180	190 434	3 222	(2 408)	6 777	192 207	5 284
Autres pays d'Europe	40	210	18 963	529	145	799	16 315	519
Amérique du Nord	(3)	168	82 604	26	257	923	83 299	27
Amériques centrale et du Sud	(4)	7	268	22	0	58	88	23
Afrique et Moyen-Orient	(4)	369	10 044	94	242	461	10 396	174
Asie et Océanie (hors Japon)	13	30	16 678	-	191	921	27 876	2
Japon	(7)	55	21 597	36	(24)	198	19 546	40
TOTAL	**(3 808)**	**31 044**	**2 008 152**	**14 703**	**812**	**35 129**	**1 879 536**	**18 325**

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Primes émises	22 914	24 759
Variation des primes non acquises	(54)	(132)
Primes acquises	**22 860**	**24 627**
Autres produits d'exploitation	**188**	**33**
Produits des placements	7 833	8 606
Charges des placements	(375)	(315)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(331)	802
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 632	(3 149)
Variation des dépréciations sur placements	(330)	(6 164)
Produits des placements nets de charges	**12 429**	**(220)**
Charges de prestations des contrats [1]	**(29 835)**	**(20 191)**
Produits des cessions en réassurance	392	270
Charges des cessions en réassurance	(522)	(473)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**(130)**	**(203)**
Frais d'acquisition des contrats	(1 941)	(1 945)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(4)	(8)
Frais d'administration	(1 189)	(1 249)
Autres produits et charges opérationnels courants	(608)	10
Autres produits et charges opérationnels	28	(1)
Résultat opérationnel	**1 798**	**853**
Charge de financement	(177)	(170)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(505)	(299)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**1 116**	**384**
Intérêts minoritaires	**4**	**(49)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 112**	**433**

(1) Dont - 19,6 milliards d'euros de coût des sinistres au 31 décembre 2012 (- 20 milliards d'euros en 2011), - 0,4 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2012 (3,7 milliards d'euros en 2011) et - 9,5 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2012 (- 3,7 milliards d'euros en 2011).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Actifs disponibles à la vente	**154 552**	**14 369**	**(2 395)**	**149 058**	**4 323**	**(7 884)**
Effets publics et valeurs assimilées	12 528	426	(485)	26 850	107	(2 655)
Obligations et autres titres à revenu fixe	123 391	11 615	(1 301)	105 415	3 122	(3 223)
Actions et autres titres à revenu variable	15 615	1 871	(552)	14 560	737	(1 927)
Titres de participation non consolidés	3 018	457	(57)	2 233	357	(79)

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**14 602**	**17 474**	**15 322**	**16 886**
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 162	3 906	3 187	3 595
Effets publics et valeurs assimilées	11 440	13 568	12 135	13 291
Dépréciations			-	-
Prêts et créances	**7 760**	**8 232**	**6 670**	**6 663**
Immeubles de placement	**2 975**	**5 117**	**2 501**	**4 514**

Valeur au bilan *(en millions d'euros)*	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	**67 896**	**63 296**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte [1]	33 433	40 372
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5 726	4 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 967	10 441
Actions et autres titres à revenu variable	7 574	6 935
Instruments dérivés	1 196	793

Valeur au bilan *(en millions d'euros)*	31/12/2012	31/12/2011
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	**247 785**	**236 847**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2012 Actif	31/12/2012 Passif	31/12/2011 Actif	31/12/2011 Passif
Caisse	3 015		3 074	
Banques centrales	43 118	1 278	28 296	355
VALEUR AU BILAN	**46 133**	**1 278**	**31 370**	**355**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	546 379	444 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	70 247	43 596
VALEUR AU BILAN	**616 626**	**487 617**
Dont Titres prêtés		***720***

Les expositions au 31 décembre 2011 de l'activité Assurance sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de trading, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO) afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	253	263
Titres reçus en pension livrée [1]	82 642	21 684
Titres détenus à des fins de transaction	49 256	76 071
• Effets publics et valeurs assimilées	34 920	31 046
• Obligations et autres titres à revenu fixe	9 971	28 894
• Actions et autres titres à revenu variable	4 365	16 131
Instruments dérivés	414 228	346 003
VALEUR AU BILAN	**546 379**	**444 021**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	227	82
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte [1]	33 433	40 372
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 587	3 142
• Effets publics et valeurs assimilés	5 736	60
• Obligations et autres titres à revenu fixe	22 235	2 031
• Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 051
VALEUR AU BILAN	**70 247**	**43 596**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012 [1]	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	567 495	435 250
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	520	585
VALEUR AU BILAN	**568 015**	**435 835**

*(1) Les expositions au 31 décembre 2011 sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de **trading**, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO), afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.*

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. La revalorisation du stock d'émissions structurées repose sur l'utilisation des *spreads* d'émission en vigueur à la date d'arrêté comptable.

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	32 504	26 258
Titres donnés en pension livrée [1]	90 602	36 013
Dettes représentées par un titre	30 353	30 437
Instruments dérivés	414 036	342 542
VALEUR AU BILAN	**567 495**	**435 250**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Titres de dette	520	(10)	585	7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	**520**	**(10)**	**585**	**7**

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	69 783	1 826	(1 781)	61 992	607	(4 319)
Obligations et autres titres à revenu fixe	181 411	12 790	(1 977)	158 283	3 818	(4 342)
Actions et autres titres à revenu variable	18 533	2 289	(646)	17 855	1 070	(2 121)
Titres de participation non consolidés	6 986	1 291	(68)	6 776	1 340	(835)
Total des titres disponibles à la vente	**276 713**	**18 196**	**(4 472)**	**244 906**	**6 835**	**(11 617)**
Créances disponibles à la vente	23	-	-	278	-	-
Total des créances disponibles à la vente	**23**	**-**	**-**	**278**	**-**	**-**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente [1]	**276 736**	**18 196**	**(4 472)**	**245 184**	**6 835**	**(11 617)**
Impôts		**(5 893)**	**1 510**		**(2 039)**	**3 611**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) [2]		**12 303**	**(2 962)**		**4 796**	**(8 006)**

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 373 millions d'euros (2 205 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 928 millions d'euros (2 932 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Au 31 décembre 2012, le montant des plus-values nettes latentes de 9 341 millions d'euros (moins-values latentes de - 3 210 millions d'euros au 31 décembre 2011) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôts de 6 843 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1 936 millions d'euros au 31 décembre 2011) ; le solde de 2 498 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2012 en capitaux propres recyclables (moins-value nette latente de - 1 295 millions d'euros enregistrées au 31 décembre 2011 en capitaux propres recyclables).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	83 372	65 877
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*24 535*	*23 727*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*19 435*	*10 872*
Valeurs reçues en pension	240	285
Titres reçus en pension livrée	30 780	36 196
Prêts subordonnés	512	500
Titres non cotés sur un marché actif	2 887	420
Autres prêts et créances	21	71
Valeur brute	**117 812**	**103 349**
Dépréciations	**(557)**	**(569)**
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**117 255**	**102 780**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	14 715	14 666
Autres concours à la clientèle	680 186	702 236
Titres reçus en pension livrée	16 718	53 327
Prêts subordonnés	217	699
Titres non cotés sur un marché actif	5 576	10 717
Créances nées d'opérations d'assurance directe	565	666
Créances nées d'opérations de réassurance	203	267
Avances en comptes courants d'associés	990	1 056
Comptes ordinaires débiteurs	21 001	22 876
Valeur brute	**740 171**	**806 510**
Dépréciations	**(22 813)**	**(26 882)**
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**717 358**	**779 628**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 510	7 973
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 639	11 972
Valeur brute	**18 149**	**19 945**
Dépréciations	**(604)**	**(568)**
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	**17 545**	**19 377**
VALEUR AU BILAN	**734 903**	**799 005**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT

	Actifs transférés				Actifs transférés restant
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres [1]	Juste valeur*
Détenus à des fins de transaction	**24 546**	**-**	**24 503**	**43**	**24 546**
Instruments de capitaux propres	1 189	-	1 146	43	1 189
Titres de dette	23 357	-	23 357	-	23 357
Prêts et avances		-		-	
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres					
Titres de dette					
Prêts et avances					
Disponibles à la vente	**12 955**	**-**	**8 891**	**4 064**	**13 197**
Instruments de capitaux propres	1 423	-	-	1 423	1 423
Titres de dette	11 531	-	8 891	2 641	11 774
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**16 850**	**15 678**	**651**	**521**	**16 929**
Titres de dette	10 921	9 749	651	521	10 921
Prêts et avances	5 929	5 929		-	6 008
Détenus jusqu'à l'échéance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Titres de dette					
Prêts et avances					
Total Actifs financiers	**54 351**	**15 678**	**34 045**	**4 628**	**54 672**
Opérations de location-financement					
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	**54 351**	**15 678**	**34 045**	**4 628**	**54 672**

* *Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.[d]).*

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
comptabilisés en totalité							Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés				Actifs et passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur*	Juste valeur nette*	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	24 546	**-**	**24 503**	**43**	**24 546**	**-**	**-**	**-**	**-**
	1 189	-	1 146	43	1 189	-	-	-	-
	23 357	-	23 357	-	23 357	-	-	-	-
		-		-		-	-	-	-
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	9 532	**-**	**8 574**	**958**	**9 532**	**3 665**	**-**	**-**	**-**
	958	-	-	958	958	465	-	-	-
	8 574	-	8 574	-	8 574	3 200	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	16 329	**15 438**	**891**	**-**	**16 346**	**583**	**-**	**-**	**-**
	10 400	9 749	651	-	10 338	583	-	-	-
	5 929	5 689	240	-	6 008	-	-	-	-
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	50 407	**15 438**	**33 969**	**1 001**	**50 424**	**4 248**	**-**	**-**	**-**
	50 407	**15 438**	**33 969**	**1 001**	**50 424**	**4 248**	**-**	**-**	**-**

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	569	-	10	(12)	(10)	-	1	558
Créances sur la clientèle	26 882	(8)	8 380	(8 363)	(12)	(4 104)	38	22 813
dont dépréciations collectives	*7 234*	-	*1 363*	*(1 723)*	*(17)*	*(210)*	*(20)*	*6 627*
Opérations de location-financement	568	-	303	(269)	1	-	1	604
Titres détenus jusqu'à l'échéance	84	-	4	(73)	-	-	-	15
Actifs disponibles à la vente [1]	7 773	25	978	(5 906)	95	(349)	(55)	2 561
Autres actifs financiers	168	-	52	(35)	(8)	-	4	181
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**36 044**	**17**	**9 727**	**(14 658)**	**66**	**(4 453)**	**(11)**	**26 732**

(1) Les reprises et utilisations de dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente concernent principalement les dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	556	-	37	(40)	16	-	569
Créances sur la clientèle [1]	24 444	136	8 554	(6 311)	51	8	26 882
dont dépréciations collectives	*6 827*	*19*	*1 251*	*(945)*	*74*	*8*	*7 234*
Opérations de location-financement [2]	330	-	471	(221)	(1)	(11)	568
Titres détenus jusqu'à l'échéance [3]	23	-	749	-	-	(688)	84
Actifs disponibles à la vente [4]	1 850	(1)	5 728	(490)	7	679	7 773
Autres actifs financiers	168	1	115	(110)	(5)	(1)	168
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**27 371**	**136**	**15 654**	**(7 172)**	**68**	**(13)**	**36 044**

Variations de périmètre

(1) Les 136 millions d'euros de variation de périmètre correspondent principalement à l'entrée de Carispezia pour 64 millions d'euros, à celle de Centea pour 65 millionset aux apports d'agences chez Cariparma pour 7 millions d'euros.

Dotations

(3) et (4) Dont dépréciations durables sur titres d'État grecs dans le cadre du plan d'aide à la Grèce, constatées principalement dans les activités d'assurance, et partiellement compensées par une reprise des provisions techniques d'assurance comptabilisée au passif.

(4) L'appréciation de la nécessité de constituer des dépréciations durables sur les titres de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente au-delà des critères de dépréciations définies dans les Principes et méthodes comptables (cf. note 1.3 Document de référence 31 décembre 2011) a conduit à la constatation de 185 millions d'euros de dépréciations (avant application des mécanismes de partage entre assureur et assurés propres aux assurances).

Reprises et utilisations

(4) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres actifs disponibles à la vente ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(1) Dont 4 millions d'euros de reclassements à l'actif chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(2) Dont principalement un transfert pour 9,5 millions d'euros vers les immobilisations chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(3) Transfert des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente de - 688 millions d'euros de titres souverains de l'assurance.

(4) Dont principalement le transfert de 688 millions d'euros des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente et -18 millions d'euros transférés entre l'encours et la dépréciation des titres du portefeuille de CA Vita.

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après.

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE ET L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE.

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire :

	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
31/12/2012 *(en millions d'euros)*	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité Banque brut de couvertures	Couvertures** Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité Banque net de couvertures
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	96	-	-	-	99	-	99
Portugal	-	146	-	1	27	174	(3)	171
Italie	54	4 266	11	173	47	4 551	(385)	4 166
Espagne	71	22	-	-	61	154	-	154
TOTAL [1]	**128**	**4 530**	**11**	**174**	**135**	**4 978**	**(388)**	**4 590**

* *Hors créances d'impôts différés.*

** *Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.*

(1) *L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.*

	Expositions nettes activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
31/12/2011 *(en millions d'euros)* [1]	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures** Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Grèce [2]	3	111	-	-	1	115	-	115
Irlande	14	146	-	-	-	160	(6)	154
Portugal	13	589	-	18	8	628	(14)	614
Italie	54	3 578	-	192	128	3 952	(256)	3 696
Espagne	70	77	-	-	-	147	-	147
TOTAL	**154**	**4 501**	**-**	**210**	**137**	**5 002**	**(276)**	**4 726**

* *Hors créances d'impôts différés.*

** *Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.*

(1) *L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 134 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.*

(2) *Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en Actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés).*

Sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole :

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2012 *(en millions d'euros)*	Expositions brutes activité assurance [1]
Grèce	-
Irlande	1 045
Portugal	1 572
Italie	4 387
Espagne	979
TOTAL EXPOSITION	**7 983**

31/12/2011 *(en millions d'euros)*	Expositions brutes activité assurance [1]
Grèce	1 890
Irlande	1 309
Portugal	1 877
Italie	7 078
Espagne	3 155
TOTAL EXPOSITION	**15 309**

(1) L'exposition brute correspond à la valeur des titres au bilan avant mécanisme de partage entre assurés et assureurs.

Au 31 décembre 2011, les titres souverains grecs avaient été valorisés en utilisant un modèle de valorisation interne (mark to model de niveau 3) reposant sur une pondération à 30 % du prix de marché au 31 décembre 2011 et à 70 % de la valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'État grec...). Au 31 décembre 2011, les titres grecs étaient valorisés, quelle que soit leur maturité, avec une décote moyenne de 74 % soit une dépréciation nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie, de 1 326 millions d'euros.

TRAITEMENT DE L'ÉCHANGE DES TITRES GRECS DÉTENUS PAR DES CRÉANCIERS PRIVÉS

En échange des anciens titres de droit grec, les participants ont reçu de nouvelles obligations grecques, des obligations FESF et des titres "zéro coupon" pour le financement des coupons courus des anciens titres.

L'opération d'échange s'analyse comme une cession suivie d'une acquisition : la valeur d'entrée au bilan des nouvelles obligations émises par l'État grec correspond à leur juste valeur au jour de l'échange. Les titres de la FESF sont comptabilisés à 100 % de leur valeur nominale.

L'économie globale de l'opération a généré une moins-value de 77 % des encours apportés à l'échange. En conséquence, l'impact en coût du risque de la mise en œuvre du PSI est une charge de 53 millions d'euros pour l'activité assurance. Pour Emporiki, l'impact du PSI, soit 25 millions d'euros, et la dépréciation de 320 millions d'euros des encours des entreprises garantis par l'État grec incluses dans le périmètre définitif de l'offre d'échange ont été reclassés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille au 31 décembre 2012.

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉ BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉ

Expositions brutes (en millions d'euros)	Maturités résiduelles	Banque (portefeuille bancaire)		Assurances	
		31/12/2012	31/12/2011 [1]	31/12/2012	31/12/2011
Grèce [2]	Un an	-	7	-	12
	Deux ans	-	1	-	31
	Trois ans	-	-	-	22
	Cinq ans	-	102	-	29
	Dix ans	-	1	-	876
	Dix ans et plus	-	3	-	920
	Total	**-**	**114**	**-**	**1 890**
Irlande	Un an	-	12	19	-
	Deux ans	96	-	-	37
	Trois ans	-	145	-	19
	Cinq ans	-	-	-	6
	Dix ans	3	3	1 018	992
	Dix ans et plus	-	-	8	237
	Total	**99**	**160**	**1 045**	**1 291**
Portugal	Un an	147	493	3	671
	Deux ans	-	127	3	99
	Trois ans	-	-	4	35
	Cinq ans	-	-	114	27
	Dix ans	-	-	24	179
	Dix ans et plus	-	-	1 419	862
	Total	**147**	**620**	**1 567**	**1 873**
Italie	Un an	222	193	235	123
	Deux ans	92	40	342	157
	Trois ans	320	87	372	428
	Cinq ans	1 351	470	644	881
	Dix ans	1 200	1 965	1 206	4 224
	Dix ans et plus	1 319	1 069	1 588	1 265
	Total	**4 504**	**3 824**	**4 387**	**7 078**
Espagne	Un an	-	50	-	3
	Deux ans	-	-	-	1
	Trois ans	-	-	-	1 017
	Cinq ans	-	8	-	30
	Dix ans	91	88	1	120
	Dix ans et plus	2	1	978	1 984
	Total	**93**	**147**	**979**	**3 155**
TOTAL GÉNÉRAL [3]		**4 843**	**4 865**	**7 978**	**15 287**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 134 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 2 millions d'euros sur un an, 102 millions d'euros sur 5 ans et 3 millions d'euros sur dix ans et plus.

(3) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ BANQUE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2011 [1]	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	3	-	-	-	-	(3)	-	-
Irlande	14	-	-	-	(11)	-	-	3
Portugal	13	-	-	-	(10)	(3)	-	-
Italie	54	-	-	-	-	-	-	54
Espagne	70	-	-	-	(2)	-	3	71
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**154**	**-**	**-**	**-**	**(23)**	**(6)**	**3**	**128**
Grèce [2]	111	(7)	(8)	(1)	-	(153)	58	-
Irlande	146	7	-	3	-	(60)	-	96
Portugal	589	30	-	10	(483)	-	-	146
Italie [1]	3 578	671	-	16	-	(1)	2	4 266
Espagne	77	-	-	-	(45)	(10)	-	22
Actifs financiers disponibles à la vente	**4 501**	**701**	**(8)**	**28**	**(528)**	**(224)**	**60**	**4 530**
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	4	-	-	-	(3)	10	11
Espagne	-	(37)	-	-	-	(1)	38	-
Actifs à la juste valeur par résultat	**-**	**(33)**	**-**	**-**	**-**	**(4)**	**48**	**11**
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	18	-	-	-	(13)	(4)	-	1
Italie	192	-	-	-	(1)	(192)	174	173
Espagne [1]	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**210**	**-**	**-**	**-**	**(14)**	**(196)**	**174**	**174**
Grèce	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	8	(8)	-	-	-	(17)	44	27
Italie	128	-	-	-	-	(386)	305	47
Espagne	-	24	-	-	-	(75)	112	61
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**137**	**15**	**-**	**-**	**-**	**(478)**	**461**	**135**
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	**5 002**	**683**	**(8)**	**28**	**(565)**	**(908)**	**746**	**4 978**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 134 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés). Sur l'exercice 2012, elles s'élèvent sur les actifs financiers disponibles à la vente à - 7 millions d'euros de variation de juste valeur, - 8 millions d'euros de recyclage des réserves AFS, - 1 million d'euros de créances rattachées, - 149 millions d'euros de cessions nettes de reprises de provisions et 58 millions d'euros d'acquisitions. Elles s'élèvent sur le portefeuille de négociation (hors dérivés) à - 1 million d'euros de variation de juste valeur.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ ASSURANCE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	1 890	(138)	144	(137)	-	(2 273)	514	-
Irlande	1 309	319	(6)	(17)	-	(567)	7	1 045
Portugal	1 877	643	48	(19)	(2)	(991)	16	1 572
Italie	7 078	1 119	129	(39)	(52)	(3 961)	113	4 387
Espagne	3 155	(52)	119	(67)	-	(2 193)	17	979
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	**15 309**	**1 891**	**434**	**(279)**	**(54)**	**(9 985)**	**667**	**7 983**

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

L'exposition du groupe Crédit Agricole au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2012					31/12/2011
(en millions d'euros)	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	**4 374**	**572**	**254**	**5,81%**	**4 120**	**22 899**
Banques	*68*	*-*	*-*	*0,00%*	*68*	*276*
Clientèle de détail	*708*	*212*	*118*	*16,67%*	*590*	*9 654*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*3 598*	*360*	*136*	*3,78%*	*3 462*	*11 824*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*1 043*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*102*
Irlande	**2 155**	**12**	**7**	**0,32%**	**2 148**	**2 117**
Banques	*11*	*-*	*-*	*0,00%*	*11*	*11*
Clientèle de détail	*22*	*1*	*-*	*0,00%*	*22*	*17*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*2 122*	*11*	*7*	*0,33%*	*2 115*	*2 089*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Italie	**66 026**	**6 389**	**3 934**	**5,96%**	**62 092**	**67 119**
Banques	*1 211*	*-*	*-*	*0,00%*	*1 211*	*2 624*
Clientèle de détail	*44 072*	*4 896*	*3 251*	*7,38%*	*40 821*	*42 874*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*19 828*	*1 274*	*574*	*2,89%*	*19 254*	*20 633*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*218*	*32*	*21*	*9,63%*	*197*	*183*
Collectivités locales	*697*	*187*	*88*	*12,63%*	*609*	*805*
Espagne	**6 219**	**472**	**413**	**6,64%**	**5 806**	**7 180**
Banques	*275*	*-*	*-*	*0,00%*	*275*	*198*
Clientèle de détail	*900*	*154*	*74*	*8,22%*	*826*	*1 116*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*4 652*	*310*	*335*	*7,20%*	*4 317*	*5 327*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Collectivités locales	*392*	*8*	*4*	*1,02%*	*388*	*539*
Portugal	**1 823**	**267**	**144**	**7,90%**	**1 679**	**1 812**
Banques	*15*	*-*	*-*	*0,00%*	*15*	*47*
Clientèle de détail	*1 428*	*228*	*117*	*8,19%*	*1 311*	*1 375*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*380*	*39*	*27*	*7,11%*	*353*	*390*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Hongrie	**267**	**1**	**-**	**0,00%**	**267**	**497**
Banques	*25*	*-*	*-*	*0,00%*	*25*	*94*
Clientèle de détail	*3*	*-*	*-*	*0,00%*	*3*	*2*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*213*	*1*	*-*	*0,00%*	*213*	*353*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*26*	*-*	*-*	*0,00%*	*26*	*21*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*27*
TOTAL [1] [2]	**80 864**	**7 713**	**4 752**	**5,88%**	**76 112**	**101 624**

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 19,6 milliards d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
(en millions d'euros)	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	**-**	**-**	**-**	**408**
Banques	-	-	-	*129*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	*279*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	**78**	**1**	**79**	**160**
Banques	*15*	-	*15*	*97*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*30*	*1*	*31*	*30*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*2*	-	*2*	*2*
Collectivités locales	*31*	-	*31*	*31*
Italie	**1 760**	**-**	**1 760**	**2 747**
Banques	*1 401*	-	*1 401*	*2 283*
Clientèle de détail	*1*	-	*1*	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*241*	-	*241*	*464*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*117*	-	*117*	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	**1 361**	**2**	**1 363**	**2 967**
Banques	*1 138*	*2*	*1 140*	*2 790*
Clientèle de détail	*1*	-	*1*	*1*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*219*	-	*219*	*173*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*3*	-	*3*	*3*
Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	**331**	**1**	**332**	**725**
Banques	*229*	*1*	*230*	*651*
Clientèle de détail	*2*	-	*2*	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*95*	-	*95*	*5*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*5*	-	*5*	*69*
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	**-**	**-**	**-**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL [(1) (2)]	**3 530**	**4**	**3 534**	**7 007**

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 0,4 milliard d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité assurances – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
(en millions d'euros)	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	**-**	**-**	**-**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	**332**	**-**	**332**	**338**
Banques	*330*	-	*330*	*333*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*2*	-	*2*	*5*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	**3 660**	**-**	**3 660**	**3 546**
Banques	*1 760*	-	*1 760*	*1 794*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*1 900*	-	*1 900*	*1 492*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	*260*
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	**3 923**	**-**	**3 923**	**3 928**
Banques	*2 057*	-	*2 057*	*1 932*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*1 495*	-	*1 495*	*1 383*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*155*	-	*155*	*402*
Collectivités locales	*216*	-	*216*	*211*
Portugal	**541**	**-**	**541**	**416**
Banques	*472*	-	*472*	*361*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*69*	-	*69*	*55*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	**3**	**-**	**3**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*3*	-	*3*	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL [1]	**8 459**	**-**	**8 459**	**8 228**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	86 352	90 901
dont comptes ordinaires créditeurs	*13 268*	*10 226*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*5 937*	*3 314*
Valeurs données en pension [1]		12 195
Titres donnés en pension livrée	22 320	23 298
VALEUR AU BILAN	**108 672**	**126 395**

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	204 911	206 497
Comptes d'épargne à régime spécial	243 328	237 335
Autres dettes envers la clientèle	167 460	148 821
Titres donnés en pension livrée	21 533	72 075
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	842	1 111
Dettes nées d'opérations de réassurance	379	414
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	558	486
VALEUR AU BILAN	**639 011**	**666 740**

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	14 107	13 479
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 899	8 254
Total	**23 006**	**21 733**
Dépréciations	**(15)**	**(84)**
VALEUR AU BILAN	**22 991**	**21 649**

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	3 190	3 320
Titres du marché interbancaire [1]	20 495	6 006
Titres de créances négociables	70 254	76 731
Emprunts obligataires [2]	75 102	76 347
Autres dettes représentées par un titre	4 010	3 884
VALEUR AU BILAN	**173 051**	**166 288**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée [3]	20 308	23 076
Dettes subordonnées à durée indéterminée [4]	7 488	9 684
Dépôt de garantie à caractère mutuel	136	128
Titres et emprunts participatifs	145	180
VALEUR AU BILAN	**28 077**	**33 068**

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes représentées par un titre. Au 31 décembre 2012, le montant s'élève à 14,6 milliards d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ce poste comprend les émissions de type Covered bonds.

(3) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(4) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2012, l'encours des titres super-subordonnés est de 5 520 millions d'euros contre 7 226 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution de l'encours de 1 706 millions d'euros correspond au rachat par le Groupe d'une partie de ses dettes subordonnées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricoleont été éliminés pour la première fois au premier trimestre 2012 pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. Le montant, désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Crédit Agricole.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers les projets de directive et de règlement CRD 4 qui doivent entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2013. Les projets de directive et de règlement CRD 4 prévoient des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2019 d'anciens instruments qui ne rempliront plus les nouveaux critères.

À la lumière de ces évolutions réglementaires et afin de renforcer la qualité et l'adéquation de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation. Ces offres ont abouti au rachat de 610 millions de dollars US en montant nominal de Titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007, et au rachat de 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de Titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de Titres subordonnés à durée indéterminée). Le gain au titre de cette opération s'élève, net d'impôt, à 552 millions d'euros.

Le groupe Crédit Agricole a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de Titres subordonnés remboursables (TSR)

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par le groupe Crédit Agricole sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (*euro medium term notes*).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Depuis sa constitution, la Société RADIAN émet des Titres Subordonnés Remboursables servant essentiellement à lever des fonds propres pour le compte des Caisses régionales. Au 31 décembre 2012, 16 émissions restent en vie pour un encours de 2 204 millions d'euros.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Les Titres Super-Subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé en faveur de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende, par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACP anticipe cet événement dans un avenir proche.

Compte tenu des nouvelles exigences Bâle 3, les modalités de reconnaissance des TSS devraient évoluer. Toutefois, l'ACP n'a pas encore défini les nouveaux critères devant être remplis par les TSS émis par les banques françaises pour être qualifiés comme fonds propres réglementaires au titre du régime Bâle 3.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) de même que les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les Titres Super-Subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Par ailleurs, pour les contrats comportant des clauses particulières de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE *COVERED BONDS*

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 26,6 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2012 ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012 pour 1 milliard d'euros.

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	1 350	1 446
Impôts différés	5 605	6 852
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**6 955**	**8 298**
Impôts courants	1 966	1 187
Impôts différés	1 405	1 856
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**3 371**	**3 043**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**5 582**	**5 570**
Charges à payer non déductibles	358	365
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 482	5 094
Autres différences temporaires [1]	742	111
Impôts différés/Réserves latentes	**(410)**	**843**
Actifs disponibles à la vente	(999)	292
Couvertures de Flux de Trésorerie	490	525
Gains et Pertes/Écarts actuariels	99	26
Impôts différés/Résultat et réserves	**(972)**	**(1 417)**
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	**4 200**	**4 996**

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 324 millions d'euros pour 2012 contre 825 millions d'euros en 2011.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

Le stock résiduel des impôts différés actifs d'Emporiki de 133 millions d'euros au 31 décembre 2011 a été intégralement déprécié au cours de l'exercice.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	**60 361**	**79 525**
Comptes de stocks et emplois divers	196	290
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers [1]	53 725	51 152
Comptes de règlements	5 018	26 770
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance	283	357
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 139	956
Comptes de régularisation	**11 008**	**17 517**
Comptes d'encaissement et de transfert	3 477	11 787
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 962	1 225
Produits à recevoir	2 396	2 089
Charges constatées d'avance	406	448
Autres comptes de régularisation	1 767	1 968
VALEUR AU BILAN	**71 369**	**97 042**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs	**54 409**	**59 261**
Comptes de règlements	12 002	23 970
Créditeurs divers [1]	42 110	34 901
Versement restant à effectuer sur titres	249	288
Autres passifs d'assurance	48	102
Autres		0
Comptes de régularisation	**19 029**	**27 624**
Comptes d'encaissement et de transfert	2 392	11 204
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 794	5 186
Produits constatés d'avance	4 516	4 505
Charges à payer	5 429	5 248
Autres comptes de régularisation	1 898	1 481
VALEUR AU BILAN	**73 438**	**86 885**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produit net bancaire	**855**	**1 402**
Charges générales d'exploitation	(1 056)	(1 168)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(48)	(52)
Coût du risque	(1 755)	(1 405)
Résultat avant impôt	**(2 004)**	**(1 223)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(380)
Impôts sur les bénéfices	(122)	(141)
Résultat net	**(2 129)**	**(1 737)**
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	(1 862)	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	**(3 991)**	**(1 737)**
Intérêts minoritaires	14	45
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession - part du Groupe	**(3 977)**	**(1 692)**

Bilan des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012
Caisse, banques centrales	411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 248
Instruments dérivés de couverture	-
Actifs financiers disponibles à la vente	622
Prêts et créances sur les établissements de crédit	989
Prêts et créances sur la clientèle	15 354
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7
Actifs d'impôts courants et différés	22
Comptes de régularisation et actifs divers	2 364
Immeubles de placement	116
Immobilisations corporelles	265
Immobilisations incorporelles	39
Total actif	**21 507**
Banques centrales	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 265
Instruments dérivés de couverture	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 273
Dettes envers la clientèle	13 132
Dettes représentées par un titre	848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21
Passifs d'impôts courants et différés	-
Comptes de régularisation et passifs divers	2 524
Provisions	339
Dettes subordonnées	16
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	2 597
Total passif	**22 015**
ACTIF NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**(508)**

L'actif net des activités abandonnées intègre un résultat opérationnel de - 2 129 millions d'euros, une mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés hors fiscalité de - 2 597 millions d'euros auquel il convient d'ajouter un effet fiscal positif de 735 millions d'euros (*cf.* Compte de résultat des activités abandonnées).

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 758)	(120)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	69	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 499	(32)
TOTAL	**(190)**	**(196)**

AUTRES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants destinés à être cédés	-	303
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	39

6.15 Immeubles de placement

La valeur des immeubles de placement est estimée “à dire d’expert”.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre [2]	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	3 571	389	(125)	332	(531)		281	3 917
Amortissements et dépréciations	(425)	17	4	(45)	231		(205)	(423)
VALEUR AU BILAN [1]	**3 146**	**406**	**(121)**	**287**	**(300)**		**76**	**3 494**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s’explique par la sortie de BES Vida au 1er semestre 2012 pour - 58 millions d’euros et par le transfert des titres et comptes courants nets d’intérêts courus des OPCI Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste “Actifs financiers disponibles à la vente” du fait de leur consolidation sur le 1er semestre 2012.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements [2]	Solde 31/12/2011
Valeur brute	3 498	4	241	(252)		80	3 571
Amortissements et dépréciations	(386)	(1)	(45)	25		(18)	(425)
VALEUR AU BILAN [1]	**3 112**	**3**	**196**	**(227)**		**62**	**3 146**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l’immeuble Procession de la catégorie Immeuble d’exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour 38 millions d’euros.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie “à dire d’expert”, s’élève à 5 941 millions d’euros au 31 décembre 2012 contre 5 372millions d’euros au 31 décembre 2011.

6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	17 112	(29)	(544)	1 186	(1 777)	(1)	233	16 180
Amortissements et dépréciations [1]	(9 113)	15	241	(989)	1 093	3	(124)	(8 874)
VALEUR AU BILAN	**7 999**	**(14)**	**(303)**	**197**	**(684)**	**2**	**109**	**7 306**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 251	(98)	(188)	554	(345)	-	(18)	5 156
Amortissements et dépréciations	(3 240)	40	126	(419)	181	1	-	(3 311)
VALEUR AU BILAN	**2 011**	**(58)**	**(62)**	**135**	**(164)**	**1**	**(18)**	**1 845**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre [2]	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements [3]	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	16 545	188	1 414	(1 321)	1	285	17 112
Amortissements et dépréciations [1]	(8 606)	(85)	(1 029)	780	(2)	(171)	(9 113)
VALEUR AU BILAN	**7 939**	**103**	**385**	**(541)**	**(1)**	**114**	**7 999**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 635	142	439	(19)	3	51	5 251
Amortissements et dépréciations	(2 759)		(408)	(21)	(2)	(50)	(3 240)
VALEUR AU BILAN	**1 876**	**142**	**31**	**(40)**	**1**	**1**	**2 011**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Chez Cariparma, FriulAdria et Carispezia, affectation de l'écart d'acquisition en immobilisation incorporelle pour un montant global de 133 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres immobilisations incorporelles de même nature.

Chez Carispezia, entrée des immobilisations corporelles pour une valeur brut de 108 millions d'euros et des amortissements liés pour - 63 millions d'euros.

(3) Entrée des immobilisations corporelles nettes temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 146 millions d'euros.

Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour un montant de - 38 millions d'euros brut.

Chez Amundi, décompensation pour 53 millions d'euros des amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisés antérieurement en valeur nette.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	116 701	3 957	9 905	1 445	132 008
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 244	-	5 337	-	101 581
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 824	-	840	-	2 664
Participation aux bénéfices différée passive [1]	9 177	82	14	-	9 273
Autres provisions techniques					-
Total des provisions techniques ventilées	**223 946**	**4 039**	**16 096**	**1 445**	**245 526**
Participation aux bénéfices différée active [1]	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(574)	(210)	(89)	(265)	(1 138)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES [2]	**223 372**	**3 829**	**16 007**	**1 180**	**244 388**

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 10,4 milliards d'euros avant impôts, soit 6,9 milliards net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

	31/12/2011				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	107 797	3 654	8 878	1 381	121 710
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	97 992	-	6 422	-	104 414
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 743	-	4 163	-	5 906
Participation aux bénéfices différée passive [1]	-	23	-	-	23
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées [2]	**207 532**	**3 677**	**19 463**	**1 381**	**232 053**
Participation aux bénéfices différée active [1]	(3 872)	-	(401)	-	(4 273)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(498)	(190)	(38)	(293)	(1 019)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES [3]	**203 162**	**3 487**	**19 024**	**1 088**	**226 761**

(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,6 milliards d'euros avant impôts, soit 1,3 milliard net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) Sociétés du périmètre Crédit Agricole Assurances.

(3) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31/12/2012	31/12/2011
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture [1]	10 863	(2 561)
Participation différée sur revalorisation des titres de *trading*	(1 329)	(2 034)
Autres participations différées (annulation PRE)	(261)	345
TOTAL	**9 273**	**(4 250)**

(1) Au 31 décembre 2012, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 10,4 milliards d'euros avant impôts, soit 6,8 milliards d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2011, la participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 2,9 milliards d'euros avant impôts et 1,9 milliard après impôts (cf. note 6.4Actifs financiers disponibles à la vente).

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne-logement	740	-	77	-	(229)	-	-	-	588
Risques d'exécution des engagements par signature	379	-	240	(10)	(134)	(9)	-	(1)	465
Risques opérationnels	581	-	129	(31)	(114)	-	-	(4)	561
Engagements sociaux (retraites) et assimilés [1]	1 946	(2)	317	(126)	(256)	(1)	(336)	298	1 840
Litiges divers	1 450	(18)	463	(138)	(329)	(5)	(62)	(21)	1 340
Participations	38	-	42	(2)	(9)	-	-		69
Restructurations	80	-	8	(12)	(13)	-	-	(31)	32
Autres risques	1 303	(2)	1 043	(156)	(501)	2	(50)	(20)	1 619
TOTAL	**6 517**	**(22)**	**2 319**	**(475)**	**(1 585)**	**(13)**	**(448)**	**221**	**6 514**

(1) Les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent en "autres mouvements" 279 millions d'euros sur les écarts actuariels au 31 décembre 2012 liés à la baisse des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme et - 17 millions d'euros chez Crédit Agricole SA au titre des écarts actuariels sur engagement en mode de gestion externe.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre [4]	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements [5]	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	871	-	38	-	(169)	-	-	740
Risques d'exécution des engagements par signature	416	-	254	(12)	(274)	(5)	-	379
Risques opérationnels [1]	512	3	182	(23)	(94)	-	1	581
Engagements sociaux (retraites) et assimilés [2]	1 874	36	420	(258)	(196)	1	69	1 946
Litiges divers	1 252	4	395	(87)	(166)	4	48	1 450
Participations	29	-	12	-	(3)	-	-	38
Restructurations [3]	18	-	79	(15)	(2)	-	-	80
Autres risques	1 215	15	605	(230)	(277)	4	(29)	1 303
TOTAL	**6 187**	**58**	**1 985**	**(625)**	**(1 181)**	**4**	**89**	**6 517**

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les Services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels) et les Caisses régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL et au plan d'adaptation chez CACIB pour 286 millions d'euros.

(3) La provision pour restructuration comprend notamment 57 millions d'euros chez CA Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation et 10 millions d'euros chez BFT.

(4) Variations de périmètre

Les mouvements de variation de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Carispezia pour 32 millions d'euros, celle de Centea dans Crédit Agricole Belgique pour 9 millions d'euros et les apports d'agences chez Cariparma pour 16 millions d'euros.

(5) Autres mouvements :

- *Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 68 millions d'euros sont principalement liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ;*
- *Litiges divers et autres risques : dont principalement 48 millions d'euros correspondant principalement à des transferts des autres risques vers les litiges divers.*

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Predica

Predica avait fait l'objet, en 2009, d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Une proposition de rectification concernant un poste de provision avait été reçue fin décembre 2009.

L'administration fiscale a, durant l'année 2012, abandonné la totalité de ce redressement.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté en février 2012. Celle-ci porte sur les déclarations à l'impôt sur les sociétés 2008 et sur les exercices 2009 et 2010.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif a été reçue fin décembre. Crédit Agricole CIB s'apprête à la contester de façon motivée sur la totalité des points. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction Fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Faisant suite à des propositions de rectification précédemment reçues au titre des exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB a, fin 2012, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2007 émise par les autorités fiscales italiennes. De même que pour les exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB s'apprête à contester de façon motivée la totalité des points redressés. Crédit Agricole CIB a déjà engagé deux recours à l'arbitrage des autorités franco-italiennes concernant les exercices 2005 et 2006.

La provision comptabilisée à ce titre tient compte du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole SA, a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010.

Quoique intégralement contestés par la société, tous les redressements notifiés ont été provisionnés.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 391	2 545
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 945	48 657
Ancienneté de plus de 10 ans	36 772	19 160
Total plans d'épargne-logement	**69 108**	**70 362**
Total comptes épargne-logement	**13 308**	**13 826**
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**82 416**	**84 188**

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	607	785
Comptes épargne-logement	2 742	3 032
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**3 349**	**3 817**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		116
Ancienneté de plus de 10 ans	553	535
Total plans d'épargne-logement	**553**	**651**
Total comptes épargne-logement	**35**	**89**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**588**	**740**

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'Etat.

Le modèle de calcul a été actualisé en 2012. Les principales évolutions de ce modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Épargne-Logement et des Comptes Épargne-Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	651		(98)		553
Comptes épargne-logement	89		(54)		35
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**740**	**-**	**(152)**	**-**	**588**

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants.

En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (32,6 % au 31 décembre 2012 ; 29,1 % au 31 décembre 2011). Le solde étant porté par les Caisses régionales, la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	46 133	-	-	-	-	46 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108 022	26 863	139 162	286 833	55 746	616 626
Instruments dérivés de couverture	2 575	1 843	13 734	26 689	6	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente	16 959	25 319	84 301	117 305	32 852	276 736
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 065	4 607	27 929	1 008	4 646	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	110 785	71 920	246 731	302 041	3 426	734 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 174	-	-	-	-	18 174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	267	744	7 272	14 715	(7)	22 991
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**381 980**	**131 296**	**519 129**	**748 591**	**96 669**	**1 877 665**
Banques centrales	1 278	-	-	-	-	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	118 173	19 907	142 605	290 404	(3 074)	568 015
Instruments dérivés de couverture	1 815	1 961	13 844	29 814	124	47 558
Dettes envers les établissements de crédit	55 060	6 590	40 817	3 528	2 677	108 672
Dettes envers la clientèle	500 974	38 331	69 605	13 714	16 387	639 011
Dettes représentées par un titre	52 212	36 010	55 113	30 515	(799)	173 051
Dettes subordonnées	326	1 551	3 369	15 332	7 499	28 077
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 382	-	-	-	-	15 382
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**745 220**	**104 350**	**325 353**	**383 307**	**22 814**	**1 581 044**

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	31 370	-	-	-	-	31 370
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61 857	29 048	119 344	226 119	51 249	487 617
Instruments dérivés de couverture	3 278	1 677	11 752	19 126	72	35 905
Actifs financiers disponibles à la vente	23 669	25 785	50 926	113 841	30 963	245 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit	76 232	3 090	18 862	1 106	3 490	102 780
Prêts et créances sur la clientèle	160 797	74 869	251 822	305 495	6 022	799 005
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	10 936	10 936
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	248	1 020	6 336	13 952	93	21 649
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**357 451**	**135 489**	**459 042**	**679 639**	**102 825**	**1 734 446**
Banques centrales	195	-	160	-	-	355
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	68 047	25 831	120 834	221 122	1	435 835
Instruments dérivés de couverture	2 904	1 372	11 460	22 455	0	38 191
Dettes envers les établissements de crédit	86 666	4 792	21 221	10 927	2 789	126 395
Dettes envers la clientèle	537 284	42 043	59 769	11 800	15 844	666 740
Dettes représentées par un titre	64 861	23 571	44 355	32 727	774	166 288
Dettes subordonnées	618	1 542	3 870	17 307	9 731	33 068
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	7 299	7 299
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**760 575**	**99 151**	**261 669**	**316 338**	**36 438**	**1 474 171**

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Salaires et traitements [1]	(7 216)	(7 236)	(7 935)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(634)	(641)	(723)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(80)	(167)	(167)
Autres charges sociales	(2 143)	(2 059)	(2 089)
Intéressement et participation	(696)	(755)	(755)
Impôts et taxes sur rémunération	(798)	(642)	(643)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(11 567)**	**(11 500)**	**(12 312)**

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- *au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 6,9 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1,2 million d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) ;*
- *au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre une charge de 69 millions d'euros au 31 décembre 2011.*

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	113 153	114 902
Étranger	40 372	47 188
TOTAL	**153 525**	**162 090**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2012	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2011
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 027	3 072
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	210	218
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	306	299
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 037	4 584
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB [1]	Régime type art. 83	495	428
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 119	3 045
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	62	64
Pôle Assurances	CACI	Régime type art. 83	183	181

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**3 230**	**3 091**
Écart de change	11	34
Coût des services rendus sur la période	131	131
Coût financier	128	114
Cotisations employés	12	12
Modifications et liquidations de régime	(83)	(36)
Variation de périmètre	(32)	99
Prestations versées (obligatoire)	(197)	(203)
(Gains)/pertes actuariels	327	(12)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**3 527**	**3 230**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Détail de la charge comptabilisée au résultat			
Coût des services rendus	131	62	131
Coût financier	128	72	114
Rendement attendu des actifs	(82)	(64)	(85)
Amortissement du coût des services passés	(23)	(11)	(10)
Gains/(pertes) actuariels net	-	-	-
Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(44)	(23)	(23)
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	**110**	**36**	**127**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	**2 147**	**1 995**
Écart de change	12	29
Rendement attendu des actifs	82	77
Gains/(pertes) actuariels	(12)	39
Cotisations payées par l'employeur	188	127
Cotisations payées par les employés	12	12
Modifications/réductions et/liquidations de régime	(12)	(4)
Variation de périmètre	(4)	(19)
Prestations payées par le fonds	(103)	(109)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**2 310**	**2 147**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	**3 527**	**3 230**
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	10	10
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	**2 310**	**2 147**
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	**(1 207)**	**(1 073)**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	341	(50)
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	(2)	
Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année	**339**	**(50)**
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	**426**	**88**

	31/12/2012		31/12/2011	
Information sur les actifs des régimes	**Zone euro**	**Autres**	**Zone euro**	**Autres**
Composition des actifs				
• % d'obligations	85,40%	45,53%	83,90%	45,90%
• % d'actions	8,01%	22,27%	7,40%	21,40%
• % autres actifs	6,59%	32,20%	6,70%	32,70%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012		31/12/2011	
	Zone euro	Autres	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation [1]	1 % à 3,1 %	1 % à 13 %	4,30 % à 5,50 %	1 % à 10,5 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2 % à 5,6 %	1,30 % à 9,50 %	3,20 % à 4,50 %	1,25 % à 9 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,07 %	5,05 %	2,20 %	7,30 %
Taux attendus d'augmentation des salaires [2]	1,5 % à 4 %	1,5 % à 8,6 %	0,76 % à 6 %	2 % à 9 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,28 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,04 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2012. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2012.

Plan d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans mis en place en 2006 et 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2012 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2006	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	13 116 803	136 992	74 000	13 327 795
Prix d'exercice	30,83 €	27,91 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe				
Démission	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	
Nombre d'options				
Attribuées aux mandataires sociaux	185 336	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	861 262	136 992	74 000	
Levées en 2012				0
Annulées et levées depuis l'origine	1 577 253	32 233		1 609 486
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012	**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 718 309**
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	**28,60 %**	**22,70 %**	**24,30 %**	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2005		2006	2007	2008	
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	**25/01/2005**	**19/07/2005**	**06/10/2006**	**17/07/2007**	**16/07/2008**	**Total**
Options existantes au 31 décembre 2011	**25 068**	**5 452**	**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 748 829**
Options annulées ou échues en 2012	25 068	5 452				30 520
Options exercées en 2012						
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012			**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 718 309**

Couverture des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'options

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,03 %	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (en Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 9 novembre 2011 (5,02 euros), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de *turn-over* établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition et son montant n'est pas significatif en 2012.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2011 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions ;
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance, et différées par tiers en mars 2013, mars 2014 et mars 2015.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement [1]	**207 197**	**216 793**
• Engagements en faveur des établissements de crédit	16 648	11 251
• Engagements en faveur de la clientèle	190 549	205 542
• Ouverture de crédits confirmés	149 227	171 088
- Ouverture de crédits documentaires	9 833	12 064
- Autres ouvertures de crédits confirmés	139 394	159 024
• Autres engagements en faveur de la clientèle	41 322	34 454
Engagements de garantie	**93 939**	**97 384**
• Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 621	10 465
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 570	3 048
• Autres garanties	8 051	7 417
• Engagements d'ordre de la clientèle	83 318	86 919
• Cautions immobilières	5 392	5 725
• Autres garanties d'ordre de la clientèle [2]	77 926	81 194
Engagements reçus		
Engagements de financement	**106 638**	**55 665**
• Engagements reçus des établissements de crédit	84 879	52 579
• Engagements reçus de la clientèle [3]	21 759	3 086
Engagements de garantie	**295 345**	**300 791**
• Engagements reçus des établissements de crédit	66 309	59 368
• Engagements reçus de la clientèle	229 036	241 423
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	35 421	37 086
• Autres garanties reçues	193 615	204 337

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

(2) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 7 204 millions d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle". Au 31 décembre 2012, l'impact de ce reclassement est de 6 818millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH…)	191 447	178 024
Titres prêtés	11 553	4 942
Dépôts de garantie sur opérations de marché	34 090	26 087
Titres et valeurs donnés en pension	134 455	143 583
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**371 545**	**352 636**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	330	3
Titres et valeurs reçus en pension	134 225	120 760
Titres vendus à découvert	32 173	26 255
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**166 728**	**147 018**

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 132,9 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 123,5 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2012.

Créances reçues et apportées en garantie

Au 31 décembre 2012, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 95,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 61,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 21,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 22,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 8,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 10,7 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 25 milliards au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 38,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue".

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours de l'année 2012 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 31 décembre 2012 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés au 31/12/2012			Actifs reclassés antérieurement			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée au 31/12/2012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	4 872	4 556	-	-	-	4 872	4 556	5 902	5 322
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances									
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**4 872**	**4 556**	**-**	**-**	**-**	**4 872**	**4 556**	**5 902**	**5 322**

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

Aucune variation de juste valeur n'a été comptabilisée en résultat concernant les actifs reclassés depuis 2011.

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact 31/12/2012		Impact cumulé au 31/12/2011		Impact au 31/12/2012		Impact cumulé 31/12/2012	
(en millions d'euros)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(36)	(675)	(135)	134	(171)	(541)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances								
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**-**	**-**	**(36)**	**(675)**	**(135)**	**134**	**(171)**	**(541)**

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	117 255	118 727	102 780	103 066
Prêts et créances sur la clientèle	734 903	753 557	799 005	809 158
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 991	26 504	21 649	23 218
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	108 672	110 507	126 395	127 440
Dettes envers la clientèle	639 011	638 807	666 740	666 793
Dettes représentées par un titre	173 051	175 470	166 288	173 040
Dettes subordonnées	28 077	27 574	33 068	30 046

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**546 379**	**48 743**	**494 612**	**3 024**	**444 021**	**66 391**	**367 134**	**10 496**
Créances sur la clientèle	253	-	253	-	263		263	
Titres reçus en pension livrée	82 642	-	82 642	-	21 684		21 684	
Titres détenus à des fins de transaction	49 256	47 660	1 575	21	76 071	60 959	12 108	3 004
Effets publics et valeurs assimilées	34 920	34 903	17	-	31 046	31 032	14	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 971	8 618	1 332	21	28 894	19 933	7 996	965
Actions et autres titres à revenu variable	4 365	4 139	226	-	16 131	9 994	4 098	2 039
Instruments dérivés	414 228	1 083	410 142	3 003	346 003	5 432	333 079	7 492
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**70 247**	**44 806**	**21 835**	**3 606**	**43 596**	**29 173**	**12 943**	**1 480**
Créances sur la clientèle	227	-	-	227	83			83
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 433	21 001	12 369	63	40 372	28 744	11 178	450
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 587	23 805	9 466	3 316	3 141	429	1 765	947
Effets publics et valeurs assimilées	5 736	5 736	-	-	60	60		
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 235	16 859	5 354	22	2 030	345	1 664	21
Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 210	4 112	3 294	1 051	24	101	926
Actifs financiers disponibles à la vente	**276 736**	**232 388**	**43 015**	**1 333**	**245 184**	**190 773**	**50 669**	**3 742**
Effets publics et valeurs assimilées	69 783	68 165	1 618	-	61 992	58 867	1 158	1 967
Obligations et autres titres à revenu fixe	181 411	149 259	31 798	354	158 283	117 908	39 869	506
Actions et autres titres à revenu variable	25 519	14 964	9 576	979	24 631	13 998	9 364	1 269
Créances disponibles à la vente	23	-	23	-	278		278	
Instruments dérivés de couverture	**44 847**	**2 761**	**42 086**	**-**	**35 905**	**2 426**	**33 471**	**8**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**938 209**	**328 698**	**601 548**	**7 963**	**768 706**	**288 763**	**464 217**	**15 726**

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**567 495**	**30 045**	**534 612**	**2 838**	**435 250**	**30 962**	**401 655**	**2 633**
Titres vendus à découvert	32 504	28 492	4 012	-	26 259	24 724	1 535	
Titres donnés en pension livrée	90 602	-	90 602	-	36 013		36 013	
Dettes représentées par un titre	30 353		30 353	-	30 436		30 436	
Instruments dérivés	414 036	1 553	409 645	2 838	342 542	6 238	333 671	2 633
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**520**	**-**	**520**	**-**	**585**		**585**	
Instruments dérivés de couverture	**47 558**	**1 041**	**46 517**	**-**	**38 191**	**756**	**37 435**	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**615 573**	**31 086**	**581 649**	**2 838**	**474 026**	**31 718**	**439 675**	**2 633**

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les *front offices*, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée, rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides et des instruments liés à l'activité de capital-risque, et dans une moindre mesure des produits de change et de *commodities*. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés en niveau 3 lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit *corporates* (activités de corrélation) ;
- des FCPR ;
- dans une moindre mesure, des parts de SCI et SCPI, et d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

MÉTHODE DE VALORISATION

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la section "Facteurs de risque" du rapport de gestion, paragraphe "Risques particuliers induits par la crise financière".
- La valorisation des CDO *corporates* est faite à l'aide d'un modèle de *pricing* qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les *credit default swaps*) et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de non-*corporates*). Crédit Agricole CIB a adapté depuis 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.
- La juste valeur des FCPR est déterminée à partir de la valorisation des participations en portefeuille. S'agissant d'investissements dans des sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur des modèles utilisant des paramètres tels que les flux de trésorerie actualisés, un multiple de résultat, l'actif net réévalué etc.

  La valeur liquidative des FCPR est obtenue à partir de la somme des valorisations des participations retraitée des passifs éventuels.

CHANGEMENTS DE MODÈLES DE VALORISATION

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			
(en millions d'euros)	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés de couverture
Solde d'ouverture (01/01/2012)	**15 726**	**965**	**2 039**	**3 004**	**7 492**	**450**	**83**	**21**	**926**	**947**	**1 967**	**506**	**1 269**	**8**
Gains/pertes de la période [1]	(4 388)	(18)	-	(18)	(4 244)	1	144	-	(58)	(58)	(221)	10	(2)	-
Comptabilisés en résultat	(4 479)	(18)		(18)	(4 244)	1				-	(222)	(1)	5	
Comptabilisés en capitaux propres	91			-			144		(58)	(58)	1	11	(7)	
Achats de la période	3 742			-	769			15	2 854	2 869		31	73	
Ventes de la période	(5 974)	(929)	(2 039)	(2 968)	(364)	(4)			(434)	(434)	(1 727)	(69)	(408)	
Émissions de la période	2			-						-			2	
Dénouements de la période	(501)			-	(497)	(19)				-			15	
Reclassements de la période	472			-					243	243			229	
Variations liées au périmètre de la période	(136)			-		(365)		(1)		(1)	(11)		241	
Transferts	(980)	3	-	3	(153)	-	-	(13)	(237)	(250)	(8)	(124)	(440)	(8)
Transferts vers niveau 3	(147)	3		3	(153)			1		1		2		
Transferts hors niveau 3	(833)			-				(14)	(237)	(251)	(8)	(126)	(440)	(8)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	**7 963**	**21**	-	**21**	**3 003**	**63**	**227**	**22**	**3 294**	**3 316**	-	**354**	**979**	-

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 2 465 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2012)	**2 632**	**2 632**
Gains/pertes de la période [1]	(403)	(403)
Comptabilisés en résultat	(403)	(403)
Achats de la période	1 218	1 218
Ventes de la période	(299)	(299)
Dénouements de la période	(230)	(230)
Transferts	(80)	(80)
Transferts hors niveau 3	(80)	(80)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	**2 838**	**2 838**

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 2 035 millions d'euros.

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 523 millions d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 0,2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO *corporates* valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de - 0,7 milliard d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de juste valeur des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à - 0,2 milliard d'euros environ. Ces transferts résultent principalement, de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Au 31 décembre 2012, chez Crédit Agricole CIB, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à - 5 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : - 2 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et - 3 millions d'euros sur les activités de CDO *corporates*).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du front office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO *corporates*** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **tranches super senior de CDO d'ABS :** l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes) ;
- **produits dérivés actions :** l'ampleur de l'incertitude est estimée à partir de l'écart type des données de consensus ; cette mesure s'applique d'une part aux dividendes, d'autre part à la corrélation ;
- **produits dérivés de taux :** un choc de 2 % est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et taux/taux).

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Marge différée au 1er janvier	**162**	**241**
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	32	27
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(92)	(106)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**102**	**162**

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture

11.1 Cession de 5,2 % du capital de Bankinter

En cohérence avec la stratégie de désinvestissement initiée en 2012, Crédit Agricole S.A., qui détient 15,1 % du capital de Bankinter au 31 décembre 2012, a engagé le 24 janvier 2013 la cession de 29 300 000 actions soit 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure de placement privé accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Le prix de cession s'élève à 116 millions d'euros, permettant de dégager une plus-value de 32 millions d'euros. À l'issue de l'opération, la participation résiduelle de Crédit Agricole S.A. se situe à 9,9 % du capital de Bankinter. Dans le cadre de cette opération de marché, Crédit Agricole S.A. s'est engagée à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 180 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions.

Cette opération, qui fait passer la participation de Crédit Agricole S.A. sous le seuil de 10 % du capital de Bankinter, se traduit par un effet positif sur les ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole.

11.2 Finalisation de la cession d'Emporiki Group le 1er février 2013

À l'issue de la finalisation de la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank le 1er février 2013, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A.

Cette cession qui conforte l'atteinte des objectifs de solvabilité du groupe Crédit Agricole, avec un ratio de solvabilité pro forma au 31 décembre 2012 de 14.42% contre 13,95 % avant sortie d'Emporiki Group, s'inscrit dans la stratégie de renforcement de la structure financière et de recentrage des activités du Groupe.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
2,512 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
39 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BforBank S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes		Espagne	Globale	82,4	82,4	82,4	82,4
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilière d'A Côté		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement		France	Globale	98,4	97,7	98,4	97,7
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NORD EST EXPANSION (ex Cofinep)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Adret Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite		France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
Anjou Maine Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
CAP Obligataire		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPI Centre-Est (ex Sparkway)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance		France	Globale	88,0	88,0	88,0	88,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CMDS Opportunités	S1	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Preferred Capital	S1	Etats-Unis	Globale		100,0		0,0
Emeraude Croissance	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière PCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CACF		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green Island		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière de Picardie (ex Société Immobilière de Picardie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,9	88,9	88,9	88,9
Morbihan Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NACARAT		France	Equivalence	30,8	30,8	30,8	30,8
NMP Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel		France	Globale	100,0	99,7	99,9	99,7
PCA IMMO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Immnord		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion (ex Société Picarde de développement)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capimo	S4	France	Globale		100,0		100,0
SCI Euralliance Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT LORRAINE (ex CAL Immobilier)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Sud Rhône Alpes Placement		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse 31 Obligations	S1	France	Globale		100,0		100,0
Val de France Rendement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Voix du Nord Investissement		France	Equivalence	25,2	25,0	25,2	25,0
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Foncière de l'Erable		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de proximité à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	80,2	68,1	68,1
Bankinter	S2	Espagne	Equivalence		24,5		24,5
Bankoa		Espagne	Globale	99,8	99,7	99,8	99,7
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Equivalence	10,8	9,4	20,2	20,5
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Carispezia		Italie	Globale	80,0	80,0	68,0	68,0
Centea		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex Lukas Bank)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Egypte	Globale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A. (ex Lukas S.A.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania (ex Emporiki Bank Romania SA)	D1	Roumanie	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	77,4	77,0	77,4	77,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Bank Albania S.A. (ex Emporiki Bank Albania SA)	D1	Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bulgaria (ex Emporiki Bank Bulgaria EAD)	D1	Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	85,2	73,3	85,2	73,3
Europabank		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Lukas Finanse S.A.	E2	Pologne	Globale	100,0		100,0	
PJSC Crédit Agricole (ex JSC Index Bank HVB)		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine	S4	Ukraine	Globale		100,0		100,0
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	26,4	32,6	26,4	32,6
Emporiki Group Finance P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Keytrade		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Equivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance	S3	France	Globale		55,0		55,0
BCC Credito Consumo		Italie	Equivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lift S.p.A.	S4	Italie	Globale		100,0		61,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia	S2	Belgique	Equivalence		49,0		49,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter-factor Europa (ex Eurofactor Hispania S.A.)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Equivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	87,2	87,2
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,9	84,7
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S (ex Nordic Consumer Finans)		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd. (ex Arès)		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
TEOTYS (ex CLIENTYS)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'épargne							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Equivalence	33,3	33,3	25,0	25,0
Aguadana S.L.	S1	Espagne	Globale		100,0		100,0
AMUNDI		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
AMUNDI AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Alternative Investments Ltd.	S1	Bermudes	Globale		100,0		75,0
AMUNDI Finance		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Group		France	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
AMUNDI Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	86,2
AMUNDI Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI India Holding		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Investment Solutions		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Investments USA LLC (ex Amundi AI LLC)	D1	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
AMUNDI Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Tenue de Comptes (ex Creelia)	D1	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi USA Inc (ex European Partners in Emerging Markets Inc.)	D1	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion (ex Gestion Privée Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking (ex BGP Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS (Bermuda) Ltd	S4	Bermudes	Globale		100,0		85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS FA USA Inc. (ex CACEIS (Cayman) Ltd.)	D1	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France (ex CACEIS Bank)	D1	France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium (ex Fastnet Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration (ex CACEIS Fastnet)		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Ltd. (ex CACEIS Fastnet Ireland Ltd)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V. (ex FASTNET PAYS BAS)	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A. (ex CACEIS Fastnet Suisse)	D1	Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	E1	France	Globale	100,0		75,0	
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd. (ex CA (Suisse) Bahamas)		Bahamas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	68,9	68,9
Etoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel		Luxembourg	Equivalence	50,0	50,0	37,5	37,5
IKS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du sud	Equivalence	40,0	40,0	30,0	30,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
State Bank of India Fund Management		Inde	Equivalence	37,0	37,0	27,7	27,7
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens		Luxembourg	Globale	92,2	85,0	92,2	85,0
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Lyra Capital LLC	S1	Etats-Unis	Globale		100,0		75,0
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,1	55,1
BES Vida	S2	Portugal	Globale		50,0		60,2
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd. (ex CACI RE)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	92,5
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 1 A1	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 2 A2	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	94,7	100,0	94,7	100,0
GRD9		France	Globale	98,5	100,0	98,5	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	97,1	100,0	97,1
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Predica OPCI Bureau	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Commerces	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Habitation	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires I A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires I B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP (ex Prediquant actions Asie)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP (ex Prediquant actions Amérique)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP (ex Prediquant actions Europe)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	99,3	100,0	99,3
Prediquant Stratégies	S3	France	Globale		100,0		100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Spirica (ex Axeria Vie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VERT SRL (ex CAAIH)	S3	Italie	Globale		100,0		100,0
Divers							
AMUNDI Alternative Investments Services Inc.	S4	Etats-Unis	Globale		100,0		75,0
Amundi Informatique Technique Services (ex Segespar Informatique Technique Services)		France	Globale	99,5	99,8	76,9	77,2
C.A.P.B. Levante	S1	Espagne	Globale		100,0		100,0
C.A.P.B. Norte	S1	Espagne	Globale		100,0		100,0
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CAAGIS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
Crédit Agricole CIB Algérie (ex Calyon Algérie)	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.	S2	Turquie	Globale		100,0		100,0
HIMALIA P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
INCA SARL	S2	Luxembourg	Globale		65,0		65,0
LYANE BV	S2	Pays-Bas	Globale		65,0		65,0
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.	D2	Singapour	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo	S1	France	Globale		49,6		49,6
IMMOFI CACIB (ex Financière Immobilière Crédit Agricole CIB)	D1 / S1	France	Globale		100,0		100,0
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALYCE P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB UK IH	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Securities USA Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	98,9
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Safec	S4	Suisse	Globale		100,0		100,0
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Aylesbury (ex Interco)	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	60,0	60,0	67,0	67,0
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Finance Limited	S1	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Semeru CLSA Capital Partners Pte Ltd. (ex Alcor)	D1	Hong-Kong	Globale	74,8	100,0	74,8	100,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SPV LDF 65	S2	Luxembourg	Globale		64,9		64,9
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
Activités hors métiers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)	S4	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH (ex Crédit Agricole Covered Bonds)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Developpement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity	S2	France	Globale		100,0		100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Equivalence	25,1	25,4	18,7	18,6
IDIA-Sodica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boetie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SACAM Fia Net Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments (ex CEDICAM)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Public Sector SCF	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Fia Net Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	99,4	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. SACAM AVENIR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail	S5	France	Globale		100,0		100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise (ex CA Immobilier Promotion)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2012	% de contrôle 31/12/2011	% d'intérêt 31/12/2012	% d'intérêt 31/12/2011
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel (ex Monné Decroix Promotion SAS)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	S4	France	Globale		100,0		100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Entrées (E) dans le périmètre :

- *E1 : Franchissement de seuil*
- *E2 : Création*
- *E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)*

Sorties (S) du périmètre :

- *S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)*
- *S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle*
- *S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif*
- *S4 : Fusion absorption*
- *S5 : Transmission Universelle du Patrimoine*

Divers :

- *D1 : Changement de dénomination sociale*
- *D2 : Modification de mode de consolidation*
- *D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre*

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à l'estimation des impacts des opérations de cession en cours de certaines entités. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les états financiers.

- comme indiqué dans les notes 1.4, 2.2 et 2.5 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, le groupe a procédé, pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du Groupe. Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers ;
- le groupe Crédit Agricole procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Agricole.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Catherine Pariset	Valérie Meeus

Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations

3

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 367 et 368 du document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le n° D. 11-0146, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 2 avril 2013

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination **Barbier Frinault et Autres** par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Labrador 01 53 06 30 80

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 7 494 061 611 euros
784 608 416 RCS Nanterre
12 place des États-Unis • 92127 Montrouge Cedex • France
Tél. (33) 1 43 23 52 02 • www.credit-agricole.com